

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 10 FÉVRIER 2014

VOLUME 166

ROSA FANIZZI et DANIELLE BERGERON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SIMON TREMBLAY,
Me ANTOINE LESSARD

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec

Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec

Me CHARLES LEVASSEUR pour M. Gérard Cyr

Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)

Me ANDRÉ DUMAIS pour le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)

Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec

Me RÉJEAN LAVOIE pour M. Raynald Fortin

Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec

Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction

Me SÉBASTIEN GHANTOUS pour le Fonds de solidarité

Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
MICHEL COMEAU	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	9

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
108P-1370 : Présentation de Michel Comeau sur les chantiers de construction	21
108P-1371 : Photographie de la manifestation à la Romaine	165
108P-1372 : Courriel d'Hydro-Québec du 17 février 2010 - RE: Avis d'affectation de Concassage TCG, en liasse	170
108P-1373 : Lettre F. Gilbert du 1 ^{er} décembre 2009 - Côte-Nord la Romaine - Relation de travail intimidation	172
108P-1374 : Lettre F. Gilbert du 3 décembre 2009 - Côte-Nord la Romaine - Intimidation historique	172
108P-1375.1 : Écoute électronique 20110410 Arnold du 10 avril 2011	235

VOLUME 166
Le 10 février 2014

- 5 -

108P-1375.2 : Transcription de l'écoute
électronique 20110410 Arnold
du 10 avril 2011

235

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dixième (10e)
2 jour du mois de février,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
11 Commissaire. Simon Tremblay pour la Commission.

12 Me ANTOINE LESSARD :

13 Bonjour. Antoine Lessard pour la Commission.

14 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

15 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur
16 général du Québec.

17 Me PIERRE HAMEL :

18 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la
19 construction du Québec.

20 Me MÉLISSA CHARLES :

21 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
22 construction du Québec.

23 Me CHARLES LEVASSEUR :

24 Bon matin. Maître Charles Levasseur pour monsieur
25 Gérard Cyr.

1 Me LUCIE JONCAS :

2 Bonjour. Maître Lucie Joncas pour le Conseil
3 provincial (International).

4 Me DENIS HOULE :

5 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
6 l'Association des constructeurs de routes et grands
7 travaux du Québec.

8 Me SIMON LAPLANTE :

9 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
10 Commissaire. Simon Laplante pour l'Association des
11 constructeurs de routes et grands travaux du
12 Québec. Bon.

13 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

14 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
15 Québec.

16 Me RÉJEAN LAVOIE :

17 Bonjour. Réjean Lavoie pour monsieur Raynald
18 Fortin.

19 Me FÉLIX RHÉAUME :

20 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
21 Québec.

22 Me ROBERT LAURIN :

23 Bonjour. Robert Laurin, FTQ Construction.

24 Me SÉBASTIEN GHANTOUS :

25 Bonjour. Sébastien Ghantous pour le Fonds de

1 solidarité.

2 Me PIERRE POULIN :

3 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des
4 poursuites criminelles et pénales.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors, bonjour, Monsieur Comeau.

7 M. MICHEL COMEAU :

8 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le
9 Commissaire.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Pourriez-vous lever pour l'assermentation, s'il
12 vous plaît.

13 M. MICHEL COMEAU :

14 Oui.

15 (09:33:00)

16

17

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dixième (10e)
2 jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 MICHEL COMEAU, enquêteur de la CECI

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Merci, Madame la Greffière. Donc, avant de débiter
12 avec l'interrogatoire de monsieur Comeau, il est
13 bon de rappeler que le trois (3) septembre dernier,
14 maître Sonia LeBel, procureur en chef, s'adressait
15 de la façon suivante à la Commission. Elle disait
16 notamment que :

17 L'intimidation et l'extorsion
18 présentes sur certains chantiers
19 retiendront également notre attention
20 puisqu'elles ont la capacité
21 d'influencer la saine concurrence dans
22 les marchés publics au détriment de la
23 libre compétition.

24 Au cours des dernières semaines, nous avons porté
25 nos regards sur notamment l'aspect des capitaux,

1 donc notamment au niveau de l'intérêt du crime
2 organisé pour le Fonds de solidarité. À partir de
3 ce matin, on tourne nos regards maintenant sur ce
4 qui se passe sur les chantiers, donc on va aller de
5 façon un peu plus « zoomée » - si vous me permettez
6 l'expression - sur les phénomènes qui peuvent
7 avoir lieu sur les chantiers, notamment la
8 discrimination, l'intimidation ou encore
9 l'extorsion et pour voir si ces phénomènes-là ont
10 une influence ou non sur l'octroi et la gestion des
11 contrats publics dans l'industrie de la
12 construction.

13 Notre premier témoin, c'est monsieur Michel
14 Comeau qui est enquêteur à la Commission. On va
15 expliquer dans quelques instants pourquoi monsieur
16 Comeau témoigne et non les soixante-dix... les
17 quelques soixante-dix (70) personnes, travailleurs
18 ou représentants d'entrepreneurs qu'il a rencontrés
19 avec ses collègues au cours des derniers mois.
20 Notamment, quant à la crainte et les peurs de
21 certains des travailleurs d'être identifiés et de
22 dénoncer ce système-là et, évidemment, d'en subir
23 de possibles représailles par la suite.

24 Q. **[1]** Donc, sans plus tarder, Monsieur Comeau, vous
25 avez déjà témoigné, vous étiez le cent huitième

1 (108) témoins de nos travaux, donc on va continuer
2 avec cette cote-là ce matin. Juste pour rappeler ce
3 qu'on avait fait avec maître LeBel l'état de vos
4 états de service, donc combien d'années avez-
5 vous... depuis combien d'années, pardon,
6 travaillez-vous à la Sûreté du Québec?

7 R. Dans un mois, ça va faire vingt-cinq (25) ans.

8 Q. **[2]** O.K. Et vous occupez des fonctions d'enquêteur
9 depuis combien d'années?

10 R. Une vingtaine d'années dont seize (16) ans au crime
11 majeur et au crime contre la personne.

12 Q. **[3]** O.K. Et vous avez joint les rangs de la
13 Commission il y a combien de temps?

14 R. Ça fait un an.

15 Q. **[4]** Un an? Pardon.

16 R. Ça fait un an.

17 Q. **[5]** Donc, dans le cadre de vos fonctions, dites-
18 nous, vous avez rencontré, vous êtes allé sur les
19 chantiers de construction du Québec dans
20 différentes régions?

21 R. Effectivement, Madame la Présidente, on a... on
22 s'est déplacé, on est allé sur plusieurs chantiers
23 au Québec. On a rencontré des entrepreneurs, on a
24 rencontré des donneurs d'ouvrage, on a rencontré
25 des contracteurs, on a rencontré des travailleurs,

1 ainsi que des représentants ou délégués ou
2 dirigeants syndicaux.

3 Q. **[6]** Combien d'enquêteurs de la Commission étiez-
4 vous pour cette tâche-là, Monsieur Comeau?

5 R. Environ quatre à six, il y en a qui se sont
6 rajoutés, mais il y a un quatre ou cinq enquêteurs
7 qui ont travaillé depuis un an, là, sur les
8 problèmes syndicaux qu'on vit sur les chantiers, à
9 parler avec des témoins, à rencontrer des témoins.

10 Q. **[7]** Je comprends que, vous, vous avez été impliqué
11 dans ces différentes phases-là, dans la
12 planification des différentes rencontres, dans les
13 suivis qui ont eu lieu suite également à ces
14 rencontres-là?

15 R. Exact.

16 Q. **[8]** Combien, environ, là, enquêteurs/jour, si on
17 veut, là, combien de journées avez-vous passées sur
18 les chantiers, Monsieur Comeau, vous et votre
19 équipe?

20 R. À se déplacer à l'extérieur, que ce soit au
21 Saguenay, que ce soit sur la Côte-Nord, sur
22 d'autres chantiers peut-être plus petits, puisqu'on
23 sait qu'il y a peut-être entre soixante-dix (70) et
24 quatre-vingts (80) chantiers au Québec, là, en
25 opération, par contre on ne les a pas tous faits.

1 On retrouvait sensiblement les mêmes problématiques
2 un petit peu partout. Mais il y a, en tout et
3 partout, là, peut-être une dizaine de jours, neuf à
4 dix (10) jours de déplacements sur les chantiers.

5 La majeure partie du travail, je vous l'expliquais
6 plus tard, s'est faite à l'extérieur des chantiers.

7 Q. **[9]** O.K. Et j'ai parlé d'un nombre, mais combien de
8 personnes avez-vous rencontrées exactement?

9 R. Environ soixante-dix (70) personnes qu'on a
10 rencontrées, là, dans ce... ce domaine-là.

11 Q. **[10]** Est-ce que j'étais majoritairement, pardon,
12 des travailleurs ou c'était un ratio plutôt égal
13 d'entrepreneurs ou de représentants du donneur
14 d'ouvrage?

15 R. Beaucoup de travailleurs qu'on a rencontrés. On a
16 rencontré, comme j'ai dit tantôt, des
17 représentants, des délégués de chantier, des
18 délégués syndicaux. On a rencontré des
19 entrepreneurs, beaucoup d'entrepreneurs, des
20 donneurs d'ouvrage.

21 Q. **[11]** Dans quelle région du Québec vous êtes-vous
22 déplacés, vous et votre équipe?

23 R. Il y a des enquêteurs... moi, je suis pas allé, il
24 y a des enquêteurs qui sont allés en Abitibi. On
25 est allés sur la Romaine, on est allés sur la

1 Basse-Côte-Nord, Sept-Îles, au Saguenay, des
2 chantiers dans la région ici aussi.

3 Q. **[12]** Pour les endroits ou les chantiers que vous
4 n'êtes pas allé, est-ce que vous avez discuté avec
5 les enquêteurs qui se sont présentés sur les
6 différents chantiers, par exemple l'Abitibi, pour
7 faire un peu un rapport et, en bon québécois, un
8 débriefing de ce qu'ils avaient pu constater sur
9 les chantiers?

10 R. J'ai rencontré une bonne partie des soixante-dix
11 (70) personnes qui ont été rencontrées, mais je ne
12 les ai pas toutes faites, mais j'ai pris
13 connaissance des rapports, j'ai parlé avec les
14 enquêteurs qui ont rencontré ces gens-là. Ça fait
15 que j'ai tout pris connaissance, là, des rapports
16 de rencontres.

17 Q. **[13]** Dans l'optique de votre témoignage de ce
18 matin?

19 R. Exact. Je me fais le porte-parole de plusieurs
20 enquêteurs qui ont travaillé dans ce domaine-là.

21 Q. **[14]** Toujours des enquêteurs de la Commission, bien
22 entendu?

23 R. Des enquêteurs de la Commission.

24 Q. **[15]** D'accord. Et, dans le cadre de ces rencontres-
25 là... Juste peut-être pour terminer la question

1 précédente, excusez-moi. Donc, vous avez parlé des
2 régions, est-ce que vous avez été sur la Côte-Nord
3 également...

4 R. Oui.

5 Q. **[16]** ... au Saguenay?

6 R. Oui.

7 Q. **[17]** Est-ce qu'il y a d'autres régions? Parce qu'on
8 comprend qu'il y a des chantiers peut-être plus
9 imposants au Saguenay, Côte-Nord, mais est-ce que
10 vous avez fait toutes les régions ou...

11 R. Non, pas toutes les régions, mais effectivement,
12 là, les principaux chantiers où ce qu'on avait de
13 l'information, où ce qu'on est allés rencontrer, où
14 ce qu'il y avait des problématiques. Autant...
15 l'information qu'on a, soit par des appels sur la
16 ligne 1-800 ici, à la Commission, sur les... les
17 médias qui mettaient dans les... les médias...

18 Q. **[18]** Des sources ouvertes, dans le fond, qui
19 parlaient d'une problématique ou... (inaudible).

20 R. C'est ça, exactement, de problématiques. Puis on a
21 exploré. Plusieurs... on en rencontrait un, ça nous
22 amenait deux autres personnes qui dénonçaient des
23 choses sur les chantiers. Ça fait que ce qu'il est
24 en venu, au bout de la ligne, à rencontrer peut-
25 être une... Environ soixante et onze (71),

1 soixante-dix (70) témoins.

2 Q. [19] J'aimerais ça maintenant qu'on s'attarde sur
3 les difficultés rencontrées. Pas tant rencontrer
4 ces personnes-là ou s'entretenir avec elle, mais
5 plutôt à les amener comme témoins. Les
6 problématiques qu'on vous a soulevées ou les
7 raisons pourquoi on ne voulait pas nécessairement
8 venir témoigner?

9 R. Bien, effectivement, je pense que... quand on a
10 commencé on est allés sur les chantiers au début,
11 vite qu'on s'est frappés à une problématique. C'est
12 qu'on s'est aperçus que même avec le mandat de la
13 Commission, et qu'on avait pour but de faire
14 avancer les travaux puis d'aller chercher de
15 l'information, on s'est rencontrés que... on s'est
16 rendu compte que sur les chantiers personne ne
17 voulait nous parler. On s'est fait dire, en
18 contrant des travailleurs : « Vous êtes des malades
19 de venir me voir ici. Je vais perdre ma job. Je
20 peux pas passer plus que deux minutes avec vous
21 autres parce que je vais être étiqueté comme un
22 gars qui... qui vous a parlé, un délateur puis on
23 dénonciateur. » Ça fait qu'on s'est vite rendu
24 compte que, sur les chantiers, c'était très
25 difficile de rencontrer ces personnes-là. Le monde

1 avait peur de nous parler, il y avait comme un
2 genre de loi du silence, un genre d'omerta dans le
3 milieu. Et surtout si on s'approchait des délégués
4 syndicaux, des choses comme ça, il y avait comme un
5 mot d'ordre que ces personnes-là ne voulaient pas
6 nous parler tant et aussi longtemps qu'ils
7 n'avaient pas parlé à leurs avocats. Je vis ça
8 dans... dans mon travail de policier, quand on
9 travaille avec le crime organisé, où personne veut
10 nous parler, mais là on était sur des chantiers de
11 travailleurs, là. Ce monde-là avait peur des
12 représailles, il avait peur de l'intimidation, il
13 avait peur de menaces, de perte d'emploi. Tous ceux
14 qui... qui étaient délégués, agents d'affaires,
15 représentants, étaient vraiment conseillés de ne
16 pas nous parler tant et aussi... tant et aussi
17 longtemps qu'ils n'étaient pas assistés d'un
18 avocat.

19 Q. **[20]** Donc, dans ce contexte-là, où la formule, si
20 on veut, qui sera présentée ce matin a vu le jour
21 de façon à éviter le témoignage des différentes
22 personnes qui n'étaient pas d'une part trop chaudes
23 à l'idée, ça c'est pas nouveau, mais surtout
24 l'évaluation faite par la Commission à l'effet
25 qu'il pouvait y avoir peut-être y avoir des

1 conséquences et des représailles pour ces
2 différents travailleurs-là s'ils venaient témoigner
3 publiquement devant les commissaires?

4 R. La plupart de ceux qui voulaient nous parler
5 désiraient garder l'anonymat, faire avancer les
6 travaux, il dit : « Regarde, je ne veux pas que mon
7 nom sorte, j'ai une famille, j'ai un emploi, j'ai
8 une maison, je veux continuer à payer ma maison, je
9 veux... je suis bien prêt à vous aider, mais il ne
10 faut pas que mon nom sorte, là. »

11 Q. **[21]** Donc, pour la suite des choses, on va passer,
12 il y a différents chantiers que vous avez
13 rencontrés qui retiennent davantage notre
14 attention. Ça va être important, lorsqu'évidemment
15 c'est des constats que vous avez fait directement,
16 c'est-à-dire si vous rencontrez le travailleur, on
17 ne le nommera pas bien entendu, mais on peut dire
18 que c'est une preuve plus directe que si c'est du
19 ouï-dire ou du double ouï-dire.

20 Donc, ça serait bon lorsque ce n'est pas un
21 constat que vous avez fait personnellement en
22 parlant avec le travailleur bien entendu, et non en
23 étant sur les chantiers, là, de nous l'indiquer de
24 façon à ce qu'on... que les commissaires puissent
25 éventuellement le juger de la valeur probante et de

1 la qualité de la preuve que vous nous présentez ce
2 matin, enfin aujourd'hui dans le cadre de votre
3 témoignage. C'est bien clair?

4 R. On a été... on a été prudent, Madame la Présidente,
5 Monsieur le Commissaire, c'est que quand que des
6 travailleurs ou des délégués ou des entrepreneurs
7 qui nous racontaient des faits, on faisait
8 attention et on prenait le temps de corroborer les
9 informations, soit qu'il y avait deux ou trois
10 travailleurs qui nous disaient la même chose, puis
11 ou corroborer par des documents ou des cas ou des
12 plaintes à la CCQ ou des choses comme ça.

13 Ça fait qu'on a pris le temps, puis c'est
14 sûr qu'on a rencontré des travailleurs où est-ce
15 qu'il y avait un mobile de vengeance, des choses de
16 même, on a été très prudent là-dedans, puis même
17 que moi j'ai tassé certains résumés que je vais
18 vous faire aujourd'hui parce qu'il y avait un... la
19 crédibilité était un peu affectée parce que le
20 mobile était de la vengeance. Ça fait qu'on a tassé
21 comme ces informations-là.

22 Q. **[22]** Donc, je comprends de votre dernière réponse
23 que ce n'est pas simplement un rapport de ce que
24 les gens vous ont dit, mais il y a également un
25 travail d'enquête qui s'est fait après ces

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. [25] Donc, avant d'y aller avec la méthodologie,
3 les personnes que vous avez rencontrées, peut-être
4 nous expliquer sommairement avec les informations
5 qui apparaissent à l'écran, là, c'est quoi
6 exactement, là, la Péribonka ou la Centrale de
7 Péribonka?

8 R. La Centrale de Péribonka, c'est un énorme chantier.
9 C'est la construction d'un complexe hydroélectrique
10 qui a été construit par Hydro-Québec, le chantier a
11 pris part entre deux mille quatre (2004) et deux
12 mille huit (2008) à peu près.

13 Me ROBERT LAURIN :

14 Je voudrais voir, Maître Tremblay, est-ce que vous
15 avez l'intention de nous remettre la documentation,
16 puisqu'on l'a pas eu, en tout cas, moi j'ai pas eu
17 avec le RTA.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Bien la seule document... la seule pièce, pardon, à
20 l'exception d'écoutes électroniques en soutien au
21 témoignage...

22 Me ROBERT LAURIN :

23 C'est ça.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 ... c'est cette présentation PowerPoint-là. On

1 pourra vous la remettre à la pause, peut-être vous
2 l'envoyez par vos courriels, il semble peut-être y
3 avoir eu une petite incongruité à ce niveau-là,
4 mais sachez qu'à l'exception d'une fiche par projet
5 qui sera exposée à l'écran, il n'y a rien d'autre,
6 mais je m'en excuse effectivement. Vous l'aurez
7 dans les meilleurs délais. Pardon.

8 Me ROBERT LAURIN :

9 Vos excuses sont acceptées.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Merci.

12 Me ROBERT LAURIN :

13 Je voudrais néanmoins en avoir une copie.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Oui, oui, écoutez, ça sera fait dans les prochaines
16 secondes.

17 Me ROBERT LAURIN :

18 Merci.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Ça sera envoyé à toutes les parties. Donc, désolé,
21 pour le petit problème. Si on poursuit donc avec
22 votre exposé de qu'est-ce que le projet de la
23 Péribonka?

24 R. O.K. C'est effectivement, c'est un gros

25 investissement, c'est un investissement d'un point

1 trois milliards (1,3 G). Le chantier accueillait en
2 moyenne sept cents (700) travailleurs par semaine,
3 ça a monté jusqu'à douze cents (1200) travailleurs.
4 Dont quatre-vingt-trois pour cent (83 %)
5 provenaient du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La
6 compagnie Bauer a effectué des travaux, là, de deux
7 millions (2 M), ils ont commencé vers la fin deux
8 mille quatre (2004), là, à aller jusqu'à deux mille
9 sept (2007) sur les chantiers.

10 Q. **[26]** De quelle nature était les travaux effectués
11 par la firme Bauer, Monsieur Comeau?

12 R. Sur l'étanchéité du barrage. Je vais vous expliquer
13 tantôt l'expertise puis la grosse problématique,
14 puis pourquoi la compagnie Bauer. La compagnie est
15 une entreprise privée dont le siège social est
16 situé en Allemagne. C'est presque la seule
17 entreprise au monde spécialisée dans la
18 construction des parois étanches.

19 Q. **[27]** C'est-à-dire, ils ne sont pas... la
20 concurrence n'est pas énorme? Il n'y a pas
21 plusieurs compétiteurs?

22 R. Hydro-Québec, ils sont allés en appel d'offres là-
23 dedans, puis je pense qu'il y a cinq compagnies
24 différentes qui ont soumissionné pour ça, puis
25 c'était la compagnie Bauer en Allemagne qui avait

1 eu le contrat. Il y avait une compagnie en Chine
2 puis une ou deux compagnies aux États-Unis, puis
3 les autres je ne le sais pas.

4 Q. **[28]** Parfait. Donc, c'était le projet. Dans le
5 cadre de votre enquête, vous et vos collègues, sur
6 ce projet-là, combien de personnes avez-vous
7 rencontrées?

8 R. Sur ce projet-là, on a rencontré environ une
9 douzaine de personnes, dont sept grutiers. Là-
10 dessus, sur les sept grutiers, il y en avait un qui
11 était délégué FTQ de chantier. On a rencontré des
12 mécaniciens - deux mécaniciens, puis trois
13 personnes qui étaient en autorité et qui
14 travaillaient chez Hydro-Québec.

15 Q. **[29]** Et pouvez-vous nous expliquer qu'est-ce que
16 ces rencontres-là vous ont permis de constater,
17 Monsieur Comeau?

18 R. C'est un chantier qui était assez particulier,
19 parce que, à Péribonka, ce qui est arrivé, c'est
20 que quand la compagnie Bauer est arrivée pour leurs
21 expertises, parce que la problématique c'était de
22 rendre étanches des parois sur une structure qui
23 était mobile en temps normal. Ce qu'on m'a expliqué
24 c'est qu'ils vont gratter jusqu'au fond, jusqu'au
25 roc, pour être capables de rendre ça étanche, mais

1 là ils n'étaient pas capables. Ça fait qu'il
2 fallait qu'ils rendent ça étanche sur une structure
3 mobile à des profondeurs qui étaient très
4 profondes, au-delà de la normale. Puis cette
5 entreprise-là, Bauer, d'Allemagne, était capable de
6 réaliser cette expertise-là.

7 La problématique c'est que quand la
8 compagnie allemande, ils sont arrivés avec une
9 centaine de travailleurs, des grutiers, des
10 mécaniciens, des manoeuvres, plusieurs corps de
11 métiers représentés, les syndiqués québécois
12 étaient en maudit parce que... puis on se le fait
13 dire par toutes les personnes. Ils ont dit : « Oui,
14 mais ils s'en venaient nous voler nos jobs », sauf
15 que la problématique, c'est que les syndiqués ont
16 dit : « Nous autres, avec un minimum de formation,
17 on est capables de faire le travail qu'eux autres
18 étaient capables de faire », entre autres, les
19 grutiers et les mécaniciens.

20 Ça fait que, ça a été un chantier qui a
21 été... un début de chantier qui était très
22 difficile, parce que les Allemands ont vécu
23 beaucoup d'intimidation. Dans les roulottes, ils se
24 faisaient écoeurer. Puis il y a eu des
25 ralentissements au début, ça a été difficile de

1 partir le chantier. Et...

2 Q. **[30]** Quand vous dites « ralentissement », je vous
3 interromps une seconde, quand vous dites
4 « ralentissement », est-ce que vous avez pu
5 constater, ou du moins...

6 R. Il n'y avait pas de volonté à partir le chantier au
7 début, avec la problématique qu'on connaissait,
8 qu'il y avait cent (100) travailleurs allemands qui
9 sont arrivés. Ça fait qu'effectivement, il y a des
10 travailleurs allemands qui sont retournés chez eux
11 après des négociations avec les syndicats, entre
12 Hydro-Québec, les syndicats et Bauer.

13 Q. **[31]** Et quand vous dites que le chantier avait de
14 la misère à démarrer, est-ce qu'il y avait une
15 unité syndicale en particulier qui n'aidait pas, si
16 on veut, à démarrer le chantier, ou c'était un peu
17 le... pas l'unanimité, mais une généralité à
18 l'effet que le chantier n'allait pas nécessairement
19 débiter aussi rondement qu'on pouvait le souhaiter?

20 R. La FTQ était très présente sur le chantier Bauer,
21 entre autres, avec le début des travaux, que
22 c'était des corps de métiers où est-ce qu'ils
23 avaient besoin, au niveau des grutiers, qu'il y
24 avait un travail important à réaliser, puis les
25 opérateurs de machinerie lourde.

1 Q. **[32]** O.K. Donc, on pourrait dire que c'est les
2 opérateurs de machinerie lourde et grutiers qui
3 étaient les corps de métier plus présents à ce
4 stade-là?

5 R. Des manoeuvres ainsi que des mécaniciens.

6 Q. **[33]** Donc, vous étiez à dire qu'au début, le
7 chantier ne semble pas vouloir démarrer aussi
8 promptement qu'on le voudrait, qu'il y a des
9 négociations entre les syndicats, Hydro-Québec et
10 la compagnie Bauer, et il y aurait éventuellement
11 des travailleurs qui seront rapatriés en Allemagne?

12 R. Exact. Pas tous les travailleurs, quelques corps de
13 métiers dont des manoeuvres et des mécaniciens,
14 suite aux ententes entre Hydro-Québec, Bauer et la
15 FTQ, des ententes négociées où est-ce qu'ils n'ont
16 comme pas eu le choix. Il y a des mécaniciens,
17 effectivement, qui ont reparti en Allemagne, qui
18 ont été remplacés par des mécaniciens du Québec, de
19 la FTQ. Par contre, les grutiers, eux autres, ont
20 resté pour l'expertise, c'était entendu.

21 Q. **[34]** Les grutiers de Bauer?

22 R. Oui. Les grutiers de Bauer ont resté, eux autres.
23 Il y avait trois grues, trois grosses grues là-bas,
24 qui étaient équipées de haveuses. Une haveuse c'est
25 la roue en avant de la grue qui fait que... ils

1 s'en servent pour être capables d'extraire les
2 matériaux puis de creuser le plus profond possible.
3 C'est de l'instrumentation spécialisée. Par contre,
4 la plupart des grutiers qu'on a rencontrés, dont
5 sept, nous disaient qu'ils auraient très bien été
6 capables de faire le travail.

7 Q. **[35]** O.K. Savez-vous si, dans le cadre de ces
8 négociations-là, quel a été le rôle d'Hydro-Québec?
9 Parce que le contrat... pas le contrat, mais la
10 relation, si on veut, contractuelle ou la
11 problématique est entre Bauer et les travailleurs,
12 mais vous nous dites également qu'Hydro-Québec
13 avait été impliquée dans les négociations. Est-ce
14 que vous avez été en mesure d'établir quel était le
15 niveau d'implication et quel était le rôle d'Hydro-
16 Québec dans le cadre de ces négociations-là?

17 R. Bien, Hydro-Québec était le donneur d'ouvrage et il
18 surveillait la qualité des travaux sur le chantier.

19 Q. **[36]** Mais savez-vous s'ils ont... il a eu une
20 implication directe quelconque dans les différentes
21 négociations ayant mené au départ de certains
22 travailleurs de Bauer...

23 R. Oui.

24 Q. **[37]** ... au fait que certains grutiers demeurent?

25 R. Définitivement. Ce qu'on nous rapporte c'est qu'il

1 y a eu une entente entre la FTQ et Hydro-Québec
2 pour être capable de commencer le début des
3 travaux.

4 Q. **[38]** Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire
5 quelle était la nature de l'entente?

6 R. Il y a eu des visites sur les chantiers des
7 dirigeants syndicaux, la visite de Jocelyn Dupuis
8 deux fois et de Jean Lavallée.

9 Q. **[39]** Quel était leur rôle ou leur implication lors
10 de leurs visites?

11 R. Bien, de négocier une façon de travailler pour que
12 les... les grutiers, les syndiqués de la FTQ soient
13 présents sur les chantiers puis qu'ils soient payés
14 selon leur décret.

15 Q. **[40]** Et peut-être nous dire, là, vous disiez tout à
16 l'heure, pardon, que vous avez rencontré sept
17 grutiers, qu'est-ce qu'ils vous ont dit ces
18 grutiers-là une fois l'entente conclue entre Bauer,
19 les syndicats et Hydro-Québec dans une certaine
20 mesure?

21 R. Les syndiqués grutiers qu'on a rencontrés, qui
22 appartiennent au local 791 G, qui sont le
23 syndicat... le local syndical des grutiers pour la
24 FTQ, le première chose qu'il me disait, il dit :
25 « Regarde, c'est correct, ce qui s'est passé, là,

1 ils sont venus voler nos jobs, là, tu sais, puis on
2 aurait été capable de la faire. Ça fait que le
3 syndicat s'est battu pour nous autres puis ils ont
4 réussi à obtenir qu'on puisse être présent sur les
5 chantiers. » La façon dont ça s'est passé c'est
6 qu'eux autres, ils nous disent qu'ils étaient sur
7 les chantiers, selon leur décret, c'était... les
8 trois grues c'était des grues de plus de deux cent
9 cinquante (250) tonnes...

10 Q. **[41]** Qu'est-ce que ça a comme conséquences le fait
11 que ce sont des grues de plus de deux cent
12 cinquante (250) tonnes?

13 R. Je connais pas les spécifications des grues, mais
14 par rapport au décret de la construction, au niveau
15 des grutiers, quand ça dépasse un certain nombre,
16 qui est peut-être deux cent cinquante (250) tonnes,
17 ça prend absolument deux grutiers avec la grue...

18 Q. **[42]** Pour opérer...

19 R. Pour opérer. Un opérateur puis un collègue, là,
20 qui... qui doit être présent. « Chez Bauer, un ça
21 fait, mais nous autres, ça prend absolument deux
22 selon le décret. » Ça fait qu'il y avait un
23 travailleur allemand sur chaque grue et il était
24 accompagné de deux travailleurs grutiers FTQ payés
25 selon le décret, vingt-quatre heures (24) heures

1 sur vingt-quatre (24), à rien faire.

2 Q. **[43]** Quand vous dites « vingt-quatre (24) sur
3 vingt-quatre (24) », c'était quoi les... comment
4 c'était réparti les quarts de travail?

5 R. C'est des shifts de douze (12) heures. C'est des
6 shifts de douze (12) heures, c'est deux shifts de
7 douze (12) heures, de jour et de nuit. Puis sur les
8 trois machines. Ça fait que si on fait le calcul
9 c'est... ce qu'on nous dit c'est qu'il y avait
10 douze (12) travailleurs, des grutiers, qui étaient
11 payés à rien faire. Soit dans des vans près des
12 grues, des haveuses, soit à dormir de nuit ou de
13 jour à jouer aux cartes ou à placoter ou dans des
14 roulottes à dormir, à lire ou des choses comme ça.
15 (09:56:41)

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[44]** Payés, payés par Hydro-Québec ou payés par
18 Bauer qui facturait Hydro-Québec par la suite?

19 R. Payés par Bauer...

20 Q. **[45]** Puis...

21 R. ... et facturait Hydro-Québec.

22 Q. **[46]** Donc, des gens qui faisaient absolument rien
23 dans la journée?

24 R. Non, ils faisaient rien dans leur journée, ils
25 étaient payés cent pour cent (100 %) de leur

1 salaire, cent pour cent (100 %) de leur prime. Ce
2 qui veut dire que quand ils étaient de nuit, ils
3 avaient des primes de nuit, quand c'était la fin de
4 semaine, ils étaient payés temps double ou temps et
5 demi, là, selon leur décret.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[47]** Est-ce que vous avez réussi à savoir combien
8 d'argent ça impliquait?

9 R. Un représentant de Bauer va venir nous expliquer...
10 expliquer à la Commission les frais puis la façon
11 dont...

12 Q. **[48]** Que ça a occasionné.

13 R. Exact.

14 Q. **[49]** Merci.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[50]** Les coûts (inaudible) de façon plus... plus
17 pratiques.

18 R. Si on prend le grutier, effectivement, le premier
19 grutier qu'on a rencontré, il qualifiait son
20 travail d'observateur, mais payé selon le décret,
21 avec toutes les primes puis le temps
22 supplémentaire. Il dit que, lui, il a été là... le
23 premier travailleur qu'on a rencontré a été là
24 juste cinq semaines parce qu'ils se sont remplacés.
25 On parle de douze (12), là, mais il y a peut-être

1 dix-sept (17), dix-huit (18) grutiers qui ont
2 travaillé pendant une période de deux ans là-bas à
3 rien faire. Et il y avait trois grues... lui nous
4 dit qu'il y avait trois grues allemandes, puis ils
5 étaient six grutiers payés à rien faire dans une
6 van qu'ils jouaient à des jeux, lecture ou ils
7 dormaient de dix-neuf heures (19 h 00) à sept
8 heures (7 h 00) le matin.

9 (09:58:04)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[51]** Pendant combien de temps vous dites...

12 R. Deux ans.

13 Q. **[52]** ... douze (12) grutiers pendant?

14 R. Deux ans, Madame.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[53]** Quand vous dites qu'ils se qualifient
17 d'observateurs, là, est-ce que vous avez eu
18 l'occasion de discuter avec eux, s'ils faisaient
19 effectivement de l'observation parce que si
20 j'imagine s'ils jouent aux cartes ou écoutent la
21 télévision, ça observe moins bien que si on est
22 dehors puis on regarde avec effectivement comment
23 le grutier allemand fait pour opérer sa grue?

24 R. Bien ils se qualifient d'observateurs, c'est un
25 terme pour nous dire qu'ils étaient là, puis ils ne

1 travaillaient pas, là. Ils étaient payés comme...
2 pas pour accompagner la grue parce que des fois ils
3 n'étaient pas là, ils étaient au niveau des
4 roulottes, mais...

5 Q. **[54]** Ça c'est une terminologie employée...

6 R. C'est un terme, oui.

7 Q. **[55]** ... parce que dans les faits ils observaient
8 pas vraiment?

9 R. C'est ça. C'est ça. Bien la seule chose qui leur
10 permettait c'était de faire, c'était d'observer les
11 Allemands, ils ne voulaient même pas qu'ils
12 approchent les grues au prétexte que c'était de
13 l'équipement comme secret, puis ils voulaient
14 garder leur expertise pour eux autres, là.

15 Q. **[56]** Est-ce que les grutiers vous ont donné
16 d'autres détails sur leur rôle, sur les tâches
17 qu'ils faisaient, sur le climat dans ce cadre-là?

18 R. Oui. Il y a un grutier qui nous dit
19 qu'effectivement à l'occasion ils ont été demandés
20 pour faire le changement de dents sur la haveuse,
21 sur la grue. Je leur ai demandé si c'était un
22 travail de grutier. Puis il dit oui, qu'il pouvait
23 faire ces choses-là. La haveuse qui fait
24 l'excavation, il changeait les dents là-dessus. Il
25 nous parle qu'ils étaient six travailleurs par

1 quart de travail. Deux opérateurs par grue. Un des
2 travailleurs nous dit que c'était la faute d'Hydro-
3 Québec là-dedans, parce que Hydro-Québec avait pas
4 porté ses culottes dans ce contrat-là.

5 Q. **[57]** Est-ce que vous avez pu avoir plus de détails
6 sur ce commentaire-là que le travailleur vous a
7 dit?

8 R. Celui qui nous a dit ça c'est un délégué de
9 chantier pour le 791, un grutier, mais non on a pas
10 eu trop de détails parce qu'il nous disait qu'il
11 était conseillé de ne pas trop nous parler par les
12 avocats de sa centrale syndicale.

13 Q. **[58]** Puis vous dans... vous, je dis vous
14 personnellement et votre équipe, est-ce que vous
15 avez pu tirer quelques conclusions que ce soit sur
16 cette allégation-là à l'effet que Hydro-Québec
17 n'aurait pas mis ses culottes?

18 R. Bien oui...

19 Q. **[59]** Avez-vous pu exprimer qu'est-ce qui est
20 arrivé?

21 R. ... parce qu'après ça on a rencontré des personnes
22 en autorité chez Hydro-Québec.

23 Q. **[60]** Et qu'est-ce que ça veut dire?

24 R. Peut-être juste avant, peut-être terminer...

25 Q. **[61]** Oui, oui, allez-y?

1 R. ... au niveau des corps de métiers. On avait des
2 allégations qu'il y avait des mécaniciens aussi qui
3 avaient été payés selon leur décret, puis tout ça.
4 Effectivement, bien ça a été je pense sur... les
5 mécaniciens qu'on a identifiés, qu'on a rencontrés,
6 ça a été sur un court terme, jusqu'au temps que les
7 mécaniciens allemands retournent en Allemagne, où
8 est-ce que ces mécaniciens-là ont pu travailler,
9 puis effectivement ils ont travaillé. On n'a pas
10 rencontré, on a rencontré deux mécaniciens, on n'a
11 pas rencontré de mécaniciens qui étaient payés. Par
12 contre, eux autres nous disent les grutiers c'était
13 comme ça. Il y avait des grutiers payés à rien
14 faire, mais nous autres les mécaniciens on a
15 travaillé.

16 Q. **[62]** Donc, les mécaniciens eux faisaient, ils
17 faisaient pas du présentéisme, mais quand même ils
18 vous confirment que les grutiers ils les voyaient
19 assis toute la journée ou la nuit à observer, entre
20 guillemets?

21 R. Exact. Par contre, on sait qu'il y a des
22 mécaniciens qui auraient été payés à rien faire,
23 mais on n'a pas identifié ces personnes-là.

24 Q. **[63]** Et les sources qui vous permettent de dire ça
25 ce sont différents grutiers?

1 R. Des documents... des documents de Bauer qui vous
2 seront présentés...

3 Q. **[64]** Plus tard...

4 R. ... incessamment.

5 Q. **[65]** ... cette semaine?

6 R. On a rencontré un autre grutier d'expérience, un
7 gars que ça fait trente (30) ans qui est grutier.
8 Il dit que la FTQ, Bauer, Hydro-Québec ont conclu
9 une entente ensemble car les Allemands de Bauer
10 sont arrivés une centaine, ça leur prenait leurs
11 emplois. Le témoin nous dit que lui aussi il aurait
12 pu faire le travail que les Allemands faisaient. Il
13 nous dit qu'à l'arrivée de Bauer ça brassait pas
14 mal sur les chantiers car les Allemands voulaient
15 même pas que les travailleurs approchent les grues,
16 tu sais, ils voulaient garder leur technologie
17 secrète, comme je vous ai parlé tantôt. Il dit
18 qu'ils étaient payés selon leur convention, cent
19 pour cent (100 %) des primes qu'il y avait, ils les
20 avaient toutes, cent pour cent (100 %) de leur
21 salaire. Par contre, il n'y avait pas de pension,
22 car les travailleurs là-bas étaient logés et
23 nourris par Hydro-Québec.

24 Q. **[66]** Est-ce qu'il y a un des grutiers rencontrés
25 qui vous a dit que lui aurait été incapable

1 d'opérer les grues allemandes, une fois formé bien
2 entendu?

3 R. Non. Non. Tous les travailleurs nous ont dit qu'ils
4 auraient été capables. Plusieurs nous ont dit
5 qu'ils auraient été capables de faire le même
6 travail et d'autres nous ont rapporté qu'avec une
7 courte formation ils auraient été capables de faire
8 le travail.

9 Q. **[67]** Donc, les raisons techniques semblaient pas
10 nécessairement...

11 R. Exact. Un des grutiers nous dit en nous parlant des
12 aberrations qu'il y a sur le chantier même le chef
13 d'équipe, le chef de groupe avait sa prime, alors
14 que ça ne travaillait pas.

15 Q. **[68]** Vous voulez dire le chef de groupe des
16 grutiers...

17 R. Oui.

18 Q. **[69]** ... qui devait... parmi les six, il y avait un
19 chef?

20 R. Oui. Je ne sais pas comment ça fonctionne, mais il
21 y avait un chef de groupe qui a droit à une prime,
22 selon leur décret, et il avait cette prime-là, le
23 chef d'équipe. Ce grutier-là raconte qu'il y a des
24 fins de semaine complètes qu'il était même à la
25 maison, chez eux, au Saguenay, payé temps double,

1 alors qu'il n'était même pas sur le chantier ou
2 même pas observateur, ni dans les roulottes, là.

3 Q. **[70]** Est-ce que c'est seulement un grutier qui vous
4 a dit qu'il était payé à ne rien faire, mais chez
5 eux?

6 R. Deux grutiers.

7 Q. **[71]** Deux sur les sept?

8 R. Bien, ils travaillaient ensemble. Oui. Ils étaient
9 payés à temps... soit à temps simple ou à temps
10 double, pendant que les Allemands travaillaient.
11 Lui, il nous parle que les Allemands avaient... à
12 l'époque, ça arrivait de temps en temps qu'ils
13 prenaient de la boisson, puis que les grues ne
14 travaillaient pas, mais les gars étaient payés
15 quand même pour regarder les grues qui ne
16 travaillaient pas, là.

17 Q. **[72]** Donc, ils étaient payés à temps plein même si
18 les grues n'étaient pas nécessairement opérées...

19 R. Exact.

20 Q. **[73]** ... sept jours sur sept, vingt-quatre (24)
21 heures par jour?

22 R. Exact. Quand il nous parle d'aberrations, c'en
23 était une, là.

24 Q. **[74]** Est-ce que les deux grutiers qui vous ont
25 informé avoir été même payés à ne rien faire chez

1 eux ont reçu des avis quelconques? Est-ce qu'ils
2 ont mentionné avoir été avisés ou avoir reçu des
3 avis disciplinaires pour ne pas s'être présentés au
4 travail?

5 R. Ah, pas du tout. C'était toléré et tout le monde le
6 savait.

7 Q. [75] Et puis est-ce que cette pratique-là de rester
8 chez eux, c'était dès le début ou c'est plus au fur
9 et à mesure, compte tenu de voir qu'on était là à
10 ne rien faire, bien à ce moment-là, on ne se
11 présentait tout simplement plus?

12 R. Je ne peux pas vous dire. C'est arrivé à quelques
13 occasions, ce n'est pas arrivé tout le temps. C'est
14 arrivé à quelques occasions.

15 Q. [76] Est-ce qu'il y a d'autres choses que les sept
16 grutiers vous ont dit que vous aimeriez rapporter
17 aux commissaires?

18 R. Oui. Bon, encore là, un autre grutier, il disait
19 que, il y avait un transport qui était aussi payé,
20 que les grutiers faisaient onze (11) heures sur le
21 chantier, mais ils étaient payés treize heures et
22 demie (13,5) pour le temps de chantier. Leur quart
23 de douze (12) heures, en fin de compte, c'est
24 moitié-moitié la journée, eux autres ils disent
25 qu'ils faisaient onze (11) heures avec les

1 transports, mais ils étaient payés treize heures
2 et demie (13,5).

3 Q. **[77]** Onze (11) ou douze (12) heures? Parce que
4 c'était des « shifts » de... des quarts de travail
5 de...

6 R. (Inaudible), mais ils étaient payés treize heures
7 et demie (13,5). Un temps de transport qui était
8 payé dans le contrat. Ensuite de ça, on a, c'est
9 pas mal tout pour les travailleurs qu'on a
10 rencontrés. On a rencontré un chef surveillant de
11 chantier d'Hydro-Québec.

12 Q. **[78]** Qu'est-ce qu'il vous a rapporté?

13 R. O.K. Lui nous raconte que Bauer n'était pas
14 habituée à la dynamique des syndicats québécois.
15 Ils ont trouvé ça très difficile le partenariat
16 syndical. Le force du nombre sur le chantier était
17 très difficile. Si les gars n'avaient pas ce qu'ils
18 voulaient, bien ils menaçaient de ne pas travailler
19 le lendemain.

20 Q. **[79]** Les gars, vous voulez dire les Allemands ou
21 les...

22 R. Les travailleurs. Les travailleurs québécois.

23 Q. **[80]** Québécois?

24 R. C'est ça. Lui, il dit qu'il y a des corps de
25 métiers, avec l'expérience qu'il a comme chef

1 surveillant de chantier, il dit qu'il y a des corps
2 de métiers qui sont plus difficiles à gérer
3 comme...

4 (10:06:01)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[81]** Je m'excuse. Quand vous dites « si les
7 travailleurs québécois n'avaient pas ce qu'ils
8 voulaient, ils menaçaient de ralentir le
9 chantier », alors je comprends qu'il y avait des
10 travailleurs québécois qui travaillaient réellement
11 sur le chantier?

12 R. Bien, comme les grutiers. Ils étaient sur le
13 chantier, mais ils ne travaillaient pas, mais il y
14 avait effectivement d'autres corps de métiers qui
15 étaient là, comme des manoeuvres, comme des
16 mécaniciens.

17 Q. **[82]** Alors, ce sont eux qui travaillaient, mais qui
18 menaçaient que si ça ne fonctionnait pas comme il
19 faut, s'ils n'avaient pas ce qu'ils voulaient, puis
20 qu'est-ce qu'ils voulaient, au fait?

21 R. Bien, c'était toutes sortes de demandes syndicales
22 qu'ils leur faisaient, mais quand je vous parle de
23 ce cas-là, c'était au niveau des grutiers, dans le
24 début. Hydro-Québec, probablement, ne voulait pas
25 accepter ça qu'il y ait des grutiers payés à ne

1 rien faire. Mais il y a eu une négociation, puis
2 là, bien, ils disaient : « Si on n'a pas ce qu'on
3 veut, le chantier ne commencera pas. Il ne débutera
4 pas. On va ralentir. Ça ne finira plus. »

5 Q. **[83]** Mais comment auraient-ils pu, donnez-nous un
6 exemple, comment auraient-ils pu ralentir le
7 chantier puisque ce n'est pas eux autres qui
8 opéraient les grues?

9 R. Bien, soit par, au niveau des mécaniciens, soit des
10 manoeuvres, de ne pas fournir la main-d'oeuvre, de
11 ne pas exécuter les travaux alentour de ça. On a
12 des exemples sur d'autres chantiers, de
13 ralentissements, que je vais pouvoir vous
14 expliquer.

15 Entre autres, juste retenir les autobus de
16 travailleurs pour être capables d'aller sur le
17 chantier, si l'autobus ne part pas, les
18 travailleurs ne se rendent pas. C'est des choses
19 comme ça.

20 Ça peut être du bris d'équipement, ça peut
21 être des chemins de coupés pour ne pas que les
22 travailleurs se rendent.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[84]** C'est différentes manoeuvres pour ralentir, si
25 on veut, le déroulement des travaux, que ce soit à

1 différents niveaux. Ça peut être quelque chose qui
2 ralentit quelques minutes, comme retarder un
3 autobus, ou ça peut être de plus grande envergure,
4 donc par exemple, briser une journée... pas
5 « briser », mais perdre une journée de travail avec
6 un ralentissement peut-être plus ciblé dans un
7 secteur.

8 R. J'ai pas d'exemple en particulier, mais sur
9 d'autres chantiers, je vais avoir des... beaucoup
10 d'exemples à vous donner. Il y a des travailleurs
11 qui sont très imaginatifs.

12 Q. [85] Donc, si on revient au surveillant de chantier
13 d'Hydro-Québec que vous avez rencontré.

14 R. Oui.

15 Q. [86] Juste terminer un peu ce qu'il vous a... ce
16 qu'il vous a dit.

17 R. O.K. Hydro-Québec était impliquée dans les
18 discussions entre les syndicats, mais il laissait
19 la décision comme aux entrepreneurs là-dedans. Le
20 travail des grutiers autour de la haveuse sur le
21 chantier, là, pour pouvoir acheter la paix, ils ont
22 quand même engagé des grutiers et, selon leur
23 décret, avec une... c'est lui qui me dit qu'avec
24 une grue de plus de deux cent cinquante (250)
25 tonnes, ça prend automatiquement deux grutiers et

1 ils étaient payés dans des roulottes.

2 Il y a certains grutiers, on a rencontré
3 des grutiers, Madame la Présidente, qui nous disent
4 que vers la fin des travaux, eux autres ont
5 travaillé sur des grues à la compaction. J'ai... on
6 a quelques grutiers qu'on a rencontrés qui nous
7 disent que, à la fin... vers la fin, ils ont
8 travaillé de temps en temps, à un moment donné, sur
9 la compaction qui était à côté, là.

10 Q. **[87]** Mais, ce n'était pas avec les grues
11 allemandes.

12 R. Non, non, non, non, pas du tout.

13 Q. **[88]** Ça, c'est avec des grues...

14 R. Pas du tout.

15 Q. **[89]** ... plus traditionnelles, si on veut.

16 R. Parce que je ne veux pas prétendre que tous les
17 grutiers n'ont pas travaillé, il y a des... il y a
18 des grutiers qui ont travaillé sur le chantier.

19 (10:09:12)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[90]** Est-ce que les grues de deux cent cinquante
22 (250) tonnes étaient réellement sur les chantiers
23 ou on disait qu'elles... qu'elles étaient là et
24 elles n'y étaient pas?

25 R. Les grues allemandes étaient là.

1 Q. [91] Non, les grues des... des grutiers québécois?

2 R. Les grues, non, elles n'étaient pas là.

3 Q. [92] Il n'y en avait pas.

4 R. C'étaient ces grues-là qui devaient faire cette
5 expertise-là, ce travail-là.

6 Q. [93] O.K. Non, mais c'est parce que vous avez...
7 J'ai compris tantôt que...

8 R. Oui.

9 Q. [94] ... les grutiers étaient payés selon leur
10 convention collective...

11 R. Oui.

12 Q. [95] ... et que c'était pour des grues de plus de
13 deux cent cinquante (250) tonnes.

14 R. Oui.

15 Q. [96] Mais, les grues de deux cent cinquante (250)
16 tonnes, elles, n'étaient pas sur le chantier.

17 R. Non.

18 Q. [97] C'étaient les grues de Bauer.

19 R. Exact.

20 Q. [98] O.K.

21 R. Peut-être qu'il y a eu des grues, je ne sais pas
22 c'est quoi les... les tonnages qui ont participé à
23 la compaction après, mais je peux pas... je peux
24 pas vous en parler. Je sais qu'il y a des grues
25 québécoises effectivement qui sont allées sur le

1 chantier pour la compaction, qui s'occupaient pas
2 du forage avec les haveuses, mais elles y sont
3 allées pour la compaction plus tard.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Q. [99] Mais, ça, c'est autre chose. Donc,
6 principalement ici, pour la pragmatique qu'on
7 voulait soulever ce matin, ce sont donc des grues
8 allemandes qui sont opérées par des grutiers
9 allemands et l'entreprise paye, si on veut, des
10 grutiers québécois pour observer, si on veut, les
11 grutiers allemands...

12 R. C'est exact.

13 Q. [100] ... pendant plusieurs mois.

14 R. Exact. On a questionné le chef surveillant de
15 sentier... de chantier, à savoir si c'était noté en
16 quelque part, ça, qu'il y avait des travailleurs,
17 puis il nous explique, sur les chantiers, il y a
18 des rapports journaliers ou des « check list »,
19 comme ils peuvent appeler, mais ça sert beaucoup
20 plus à la qualité du travail qui est faite sur les
21 chantiers et non à répertorier le personnel puis
22 les choses comme ça. C'est plus au niveau de... Ça
23 sert à deux choses, pour les coûts supplémentaires
24 qui pourraient être chargés, mais le nombre de
25 personnel est pas inscrit. On a... on a rencontré

1 un surveillant de chantier, non pas le chef, ou
2 qui... qui fait ça, puis il dit qu'il notait pas
3 les personnes qui étaient dans les vans ou dans les
4 roulottes, là. Il note le travailleur qui
5 travaille.

6 Ensuite de ça, on a questionné sur... que
7 c'était aberrant un peu, là, qu'il y ait du monde
8 qui était payé comme ça. Ils me disent : « Monsieur
9 Comeau... » Hydro-Québec appelait ça « gérer le
10 risque ». Ils nous disaient : « Nous autres,
11 l'expertise qu'on avait à faire, on peut pas se
12 permettre d'avoir une erreur au niveau des
13 travaux ». Eux autres disaient : « On appelle ça
14 « gérer le risque » des surplus de coûts que ça
15 peut avoir... en fait... »

16 Q. **[101]** Et la personne qui vous dit qu'on appelle ça
17 « gérer le risque », c'est un représentant d'Hydro-
18 Québec.

19 R. Exact. C'est le chef surveillant de chantier.

20 Q. **[102]** Est-ce qu'il y a d'autres choses dans ce
21 projet-là de la Péribonka avec l'entreprise Bauer
22 que vous voulez souligner?

23 R. Oui. Encore, on a... j'ai... on a rencontré un
24 inspecteur de chantier d'Hydro-Québec qui, lui, a
25 été témoin, qui a vu les grutiers qui étaient six

1 de jour, six de soir, payés vingt-quatre (24)
2 heures sur vingt-quatre (24), sur une période... il
3 établit la période de vingt-quatre (24) à trente
4 (30) mois. Il dit : « Ils étaient payés à jouer aux
5 cartes dans les roulottes ou dans les véhicules. »
6 Il nous dit... c'est lui qui nous dit que c'était
7 pas inscrit dans les journaux de chantier. Il nous
8 confirme que le grand boss du chantier qui était
9 monsieur DesRoches, Paul DesRoches était au courant
10 et que c'était noté au rapport journalier. Lui, il
11 a été sur le chantier de deux mille cinq (2005) à
12 deux mille huit (2008).

13 On a un directeur de projet pour Bauer qui
14 viendra plus tard expliquer plus en...

15 Q. **[103]** Terminer... terminer l'histoire avec...

16 R. Oui.

17 Q. **[104]** ... de la documentation, notamment. À moins
18 que les Commissaires aient des questions, ça nous
19 mène à l'autre projet... l'autre chantier, pardon,
20 sur lequel vous avez pu faire certaines
21 constatations.

22 R. Oui.

23 Q. **[105]** Cette fois-ci, on va se déplacer un peu, on
24 va aller sur la Côte-Nord et on va aller à... on en
25 a déjà parlé un petit peu dans le cadre de nos

1 travaux, à l'Aluminerie Alouette. Je ne sais pas si
2 madame Blanchette pourrait nous exposer l'onglet
3 suivant. Merci. Donc, peut-être avant de parler de
4 vos conta... vos constatations, pardon, peut-être
5 nous expliquer un peu c'est quoi le projet de
6 l'Aluminerie Alouette?

7 R. On est allés directement à la... c'est un chantier
8 qui est énorme, c'est une entreprise, Alouette, qui
9 a été fondée en mil neuf cent quatre-vingt-neuf
10 (1989) puis la propriété de cinq partenaires, dont
11 Rio Tinto Alcan, quarante pour cent (40 %). Le
12 siège social est situé à Sept-Îles puis les
13 installations sont à Pointe-Noire. C'est une
14 pointe, là, qui s'avance à Sept-Îles. Le chantier
15 Alouette est en trois phases. La phase 1 s'est
16 faite de mil neuf cent quatre-vingt-neuf - quatre-
17 vingt-douze (1989-92), la phase 2 de deux mille
18 deux (2002) à deux mille cinq (2005). On va parler
19 particulièrement de la phase 2, qui s'est terminée
20 trois mois avant l'échéance prévue...

21 Q. **[106]** Est-ce que vous saviez quel était le budget
22 de la phase 2?

23 R. C'est dans... sous toute réserve, c'est un point
24 quatre milliards (1,4 G).

25 Q. **[107]** Donc, on voit... si on finit avec la fiche

1 exposée, ça a été...

2 R. Oui.

3 Q. **[108]** ... c'est un consortium Hatch SNC qui...

4 R. Exact.

5 Q. **[109]** ... faisait les travaux?

6 R. Exact, c'est un consortium pour la phase 2, Hatch
7 SNC. Participation actuelle d'Investissement Québec
8 de six point soixante-sept pour cent (6,67 %),
9 c'est des données qui ont été récupérées, là, sur
10 le Web, là.

11 Q. **[110]** À même les rapports annuels, je crois,
12 d'Investissement Québec?

13 R. Exact.

14 Q. **[111]** D'accord. Donc, combien de personnes avez-
15 vous rencontrées dans le cadre de votre enquête sur
16 le... l'Aluminerie Alouette?

17 R. En tout, on a rencontré onze (11) personnes
18 rencontrées, mais quelques appels téléphoniques
19 qu'on a eus, là, pour des détails supplémentaires.
20 Mais je vais vous partiner... parler
21 particulièrement des onze (11) personnes
22 rencontrées. L'objectif principal de... de vous
23 parler de ce chantier-là c'est pour vous démontrer
24 que sur les chantiers, autant publics que privés,
25 quand tout le monde s'arrime, là, puis ils

1 connaissent pas de problème avec les centrales
2 syndicales, les chantiers avancent.

3 Q. **[112]** Ce qu'on a vu dans... par rapport à l'autre
4 côté du spectre, on a vu monsieur Pereira nous
5 expliquer, notamment, du chantier Interquisa et de
6 Delnor, qui a fait faillite, donc ce que vous nous
7 dites c'est, vous, peut-être à l'autre opposé du
8 spectre, il y a l'Aluminerie Alouette. Alors,
9 lorsqu'on fait pas de ralentissement ou on fait pas
10 de manoeuvres quelconques, ça peut aller très
11 rondement et, par le même fait, si on veut, là,
12 réduire grandement les coûts?

13 R. Exact. De toutes les personnes qu'on a rencontrées,
14 autant travailleurs qu'entrepreneurs ou de
15 représentants, la chose qui se dit sur toutes les
16 lèvres c'est que ce chantier-là était acheté. Il y
17 avait une paix syndicale hors du commun puis...
18 tout le monde s'entend à dire que : « Ça a roulé.
19 On a réussi. On a rentré dans les temps. On a fini
20 avant là-dedans, trois mois », puis qu'il y a
21 beaucoup d'argent qui a été sauvé...

22 (10:09:12)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[113]** Qu'est-ce que ça veut dire quand vous dites
25 que : « Le mot sur les lèvres de tous c'est que le

1 chantier a été acheté »?

2 R. Les entrepreneurs nous disaient que c'était un
3 chantier qui allait anormalement bien. On l'a
4 retenu de deux entrepreneurs différents, où ce que,
5 même, qu'il y en a un qui nous dit : « J'avais une
6 équipe étoile, ça s'est jamais fait sur les autres
7 chantiers. » Les problèmes syndicaux, il y en avait
8 pas, ça roulait puis certains nous expliquent les
9 raisons, je vais vous en faire part.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[114]** On peut peut-être y aller, justement. Vous
12 rencontrez onze (11) personnes, vous avez dit que
13 vous avez rencontré des gens... des représentants
14 d'entreprises, des travailleurs également?

15 R. Oui.

16 Q. **[115]** Quel autre type de personnes vous avez
17 rencontré, Monsieur Comeau?

18 R. On a rencontré des entrepreneurs, des représentants
19 de... on a rencontré des délégués de chantier, un
20 ex-directeur syndical, qui est à la retraite
21 aujourd'hui, des ingénieurs de Hatch... en gros,
22 c'est pas mal ça.

23 Q. **[116]** Juste avant qu'on...

24 R. Chargé de projet puis délégué de chantier.

25 Q. **[117]** Avant qu'on aille de façon plus approfondie

1 avec ce qu'ils vous ont dit, pour que vous nous le
2 rapportiez, qui dirige Aluminerie Alouette au temps
3 pertinent de la phase 2?

4 R. Celui qui est en charge?

5 Q. **[118]** Oui.

6 R. C'est un monsieur Joe Lombard qui était en charge.

7 Q. **[119]** Si on revient aux constatations que vous avez
8 pu faire dans le cadre de vos différentes
9 rencontres. Peut-être y aller avec le premier
10 témoin que vous avez eu l'occasion de rencontrer
11 avec vos collègues?

12 R. Le premier témoin est un entrepreneur en
13 excavation. Lui nous dit qu'il a obtenu un contrat
14 sur le chantier Alouette 2d'une valeur de trois
15 point cinq millions (3,5 M) puis c'est suite à un
16 appel de Simard-Beaudry sur un appel d'offres.
17 Simard-Beaudry avait eu le contrat de la part de
18 SNC-Hatch, de la générale, le contrat de
19 construction général. Il a reçu un appel d'offres
20 puis il a été très surpris parce que sa soumission
21 qu'il avait faite était plus haute que trois
22 compagnies, trois grosses compagnies qui étaient
23 EBC-Neilson puis Pomerleau.

24 Simard-Beaudry avait comme contrat le
25 général, ce que ça comprend comme contrat le

1 général, c'est, ça comprenait l'excavation, la
2 fabrication de ciment, la pose des dalles de ciment
3 afin de recevoir des cuves et le montage des
4 structures d'acier. Simard-Beaudry avait le contrat
5 pour ces quatre grandes familles-là de travail.

6 Les soumissions suite aux appels d'offres
7 pour cet entrepreneur-là étaient envoyées à SNC et
8 le lendemain il a reçu un appel de Simard-Beaudry
9 qui a demandé de renvoyer les soumissions que lui
10 il aurait le contrat. Ça fait qu'il avait été très
11 surpris de ça, mais bien content.

12 Q. **[120]** Est-ce que vous avez cherché à savoir
13 pourquoi, je n'oserais pas qualifier ça de volte-
14 face, mais pourquoi ce... alors qu'on a trois
15 autres soumissionnaires qui ont des prix plus bas,
16 est-ce que la personne en question pourquoi c'est
17 lui finalement qui a eu le contrat malgré cet état
18 de fait-là?

19 R. Il nous explique que c'est lui qui a eu le contrat,
20 puis qu'il était bien content de l'avoir le
21 contrat.

22 Q. **[121]** Mais vous n'avez pas... est-ce que vous avez
23 cherché...

24 R. Non.

25 Q. **[122]** ... s'il avait eu quelque contrepartie que ce

1 soit, s'il y avait une raison particulière pour
2 justifier...

3 R. Non.

4 Q. **[123]** ... le fait qu'il avait le contrat même s'il
5 n'était pas le plus bas soumissionnaire?

6 R. C'était... c'était un entrepreneur de la région,
7 c'est ce que... c'est ce qu'on peut en déduire et
8 en conclure. C'est un entrepreneur de la région.

9 Q. **[124]** Qu'est-ce qu'il vous a dit d'autre cet
10 entrepreneur-là?

11 R. Ils disent, il nous confirme que les travaux ont
12 été anormalement bien. Qu'il y avait une paix
13 sociale, syndicale sur le chantier, puis qu'il y
14 avait, puis que c'était évident qu'il y avait une
15 entente entre la FTQ et Simard-Beaudry.

16 Q. **[125]** Est-ce que vous avez cherché à savoir de
17 quelle nature pouvait être cette entente-là?

18 R. Il nous laisse sous-entendre qu'il y avait une
19 entente entre Simard-Beaudry puis la FTQ, là. Joe
20 Lombard aurait acheté la paix avec une entreprise
21 qui avait le contrat général qui appartient au
22 Fonds de la FTQ. Donc, la FTQ Construction pouvait
23 pas faire perdre de l'argent à Simard-Beaudry.

24 Q. **[126]** Ça c'était une hypothèse de l'entrepreneur en
25 question?

1 R. Exact. C'est ce qui en ressort.

2 Q. **[127]** Est-ce que vous avez pu dans le cadre de
3 votre enquête, est-ce que vous avez pu vérifier si
4 cette hypothèse-là était fondée?

5 R. Bien de tous les entrepreneurs qu'on a rencontrés,
6 effectivement il y avait une proximité entre les
7 délégués syndicaux et les entrepreneurs et Simard-
8 Beaudry là-bas, puis il y avait un mot d'ordre
9 qu'il fallait pas faire de problème syndical puis
10 il fallait que ça se règle. J'ai quelques exemples
11 plus tard.

12 Q. **[128]** O.K. On va poursuivre dans ce cas-là pour
13 voir les exemples.

14 R. Quand on parle, quand on parlait tantôt que le
15 contrat a terminé trois mois d'avance, là, puis que
16 c'était pratiquement un miracle, là. Ce que cet
17 entrepreneur-là qualifie de projet miracle le
18 chantier. Chantier qui a été après ça par Joe
19 Lombard, qui a été remercié pour tout le monde, les
20 intervenants là-dedans, il y a des festivités qui
21 ont été payées par monsieur Lombard, des croisières
22 à Sept-Îles, ensuite de ça, des feux d'artifice,
23 des soirées de reconnaissance.

24 Q. **[129]** Quand vous dites « festivités », là, à Sept-
25 îles même?

1 R. Oui. Après la réalisation du contrat.

2 Q. **[130]** Il y a eu une activité, des événements en
3 particulier, est-ce que vous avez pu vérifier ça?

4 R. C'est ce qu'il nous dit, c'est que Romaine 1 ce
5 n'est pas terminé, mais Romaine 2 s'est terminé
6 comme ça avec des festivités.

7 Q. **[131]** Vous dites Romaine 2, est-ce que vous vous
8 trompez, parce qu'on parle d'Alouette?

9 R. Non, pas, pas Romaine, je veux dire...

10 Q. **[132]** La phase 2 d'Alouette?

11 R. ... la phase 2 d'Alouette, oui, je m'excuse.

12 (10:22:00)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[133]** Quand vous dites des festivités et des
15 croisières à Sept-Îles...

16 R. Oui.

17 Q. **[134]** ... c'est ce que vous avez dit?

18 R. Oui.

19 Q. **[135]** Et est-ce que c'était pour qui ces
20 festivités-là et les croisières?

21 R. Pour les délégués syndicaux, les représentants, les
22 entrepreneurs.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[136]** Et savez-vous si c'est monsieur Lombard qui
25 payait pour ça?

1 R. Oui.

2 Q. **[137]** Est-ce que vous avez pu dans le cadre de
3 votre enquête déterminer?

4 R. C'est l'information que j'ai.

5 Q. **[138]** Par plus qu'une personne?

6 R. Oui, plus qu'une personne, plusieurs entrepreneurs.

7 Q. **[139]** Plusieurs entrepreneurs. Donc, si on poursuit
8 avec les... les rencontres que vous avez faites
9 d'individus ayant été impliqués dans la phase 2 de
10 l'Aluminerie Alouette?

11 R. Sous toutes réserves, je voulais vous en informer.
12 Quand on parlait de trois mois, là, certains ont
13 avancé un chiffre, là, de profit d'un million (1 M)
14 par jour, quand on devance un projet, là, mais
15 c'est sous toute réserve.

16 Q. **[140]** Vous voulez dire, économie, on pourrait
17 plutôt dire? C'est-à-dire que, une journée qu'il
18 n'y a pas de... que le chantier est terminé, on
19 sauvait peut-être un million (1 M\$)?

20 R. Exact.

21 Q. **[141]** Mais ça, vous n'avez pas pu vérifier, c'est
22 le mot qui courait, mais il n'y a pas...
23 évidemment, vous n'avez pas les chiffres à l'appui?

24 R. Non. Quand on parlait d'un chantier acheté ou qu'il
25 y avait une paix syndicale, plusieurs entrepreneurs

1 laissent entendre que lors des libérations, des
2 retenues d'un dix pour cent (10 %) que Simard-
3 Beaudry, au niveau de la facturation, suite au
4 contrat, a gardé, Simard-Beaudry se prélevait une
5 prime de quinze mille dollars (15 000 \$) avec les
6 entrepreneurs. Qu'est-ce qu'ils faisaient avec ça?
7 Je ne le sais pas, mais une chose est sûre et
8 certaine, c'est que les délégués de chantier, les
9 représentants syndicaux s'assuraient à un bon
10 travail sur le chantier. Il fallait que ça soit
11 rapide, puis il ne fallait pas qu'il y ait de
12 problème. Après vérification, lui nous confirme
13 qu'il a été question d'une forme de sollicitation
14 monétaire par le patron de Simard-Beaudry à
15 l'époque sur le chantier, qui était Jimmy Accurso.

16 Q. **[142]** Savez-vous pourquoi on demandait de l'argent
17 et quel était l'objectif ou l'utilisation qu'on
18 voulait faire avec cet argent-là?

19 R. Pour la paix syndicale.

20 Q. **[143]** Est-ce qu'il y a des entrepreneurs qui vous
21 ont effectivement dit avoir remis de l'argent pour
22 acheter la paix syndicale?

23 R. Il y a des entrepreneurs qui nous ont dit qu'ils
24 ont remis des sommes d'argent. Ils nous expliquent
25 la façon dont ils récupéraient puis ils trouvaient

1 cet argent-là, soit par de la fausse facturation,
2 pour être capables de remettre de l'argent « cash »
3 au délégué syndical de chantier.

4 Q. **[144]** Et on parle de combien? Cette personne-là qui
5 vous dit qu'elle remet de l'argent « cash », de
6 l'argent comptant, on parle de combien qui est
7 remis?

8 R. Certains nous parlent de quinze mille (15 000 \$),
9 d'autres nous parlent de cinquante mille
10 (50 000 \$).

11 Q. **[145]** On va y revenir tout à l'heure, (inaudible).

12 R. Oui.

13 Q. **[146]** Donc, si on y va avec la... Ça conclut pour
14 la première personne que vous avez rencontrée?

15 R. Oui. Pour la première personne, oui. Un autre
16 représentant d'une compagnie électrique du
17 Saguenay, qui ne voulait pas trop vraiment nous
18 parler, mais lui nous dit que sur la Côte-Nord
19 c'est différent de partout ailleurs.

20 Q. **[147]** Est-ce que vous avez pu faire ces
21 constatations, Monsieur Comeau, avec votre équipe
22 d'enquêteurs, à savoir si c'est vraiment différent
23 sur la Côte-Nord?

24 R. Oui. Je pense qu'il n'y a pas un contracteur qui
25 vient de l'extérieur de la Côte-Nord ou de la

1 Basse-Côte-Nord et qui nous dit que ce n'est pas
2 différent. C'est différent sur la Côte-Nord. Ils
3 ont comme... Il y en a qui nous disaient : « Il y a
4 un contrat de travail qui existe pour la province,
5 mais sur la Côte-Nord, il est différent. »

6 Q. **[148]** Quels facteurs considérez-vous?

7 R. Je vais vous en reparler aussi sur les autres
8 contrats, là, mais c'est sur toutes les demandes de
9 nature syndicale, sur le placement syndical, sur
10 l'intimidation, les menaces qui se font sur le
11 chantiers, c'est différent.

12 Q. **[149]** On va y revenir, j'ai l'impression, quand on
13 va parler de La Romaine, on va y revenir?

14 R. Exact, exact.

15 Q. **[150]** Si on revient, donc, au chantier qui nous
16 occupe pour l'instant, l'Aluminerie Alouette...

17 R. Parce que des gros problèmes syndicaux, de nature
18 syndicale sur le chantier d'Alouette, on n'en a pas
19 vraiment eu, puisqu'on dit que ça a été
20 anormalement bien. Ça fait qu'on n'a pas connu de
21 ralentissement, on n'a pas connu de bris ou
22 d'intimidation vraiment, parce que ça a roulé
23 extrêmement bien sur ce chantier-là.

24 Q. **[151]** Contrairement à ce qu'on... on le verra tout
25 à l'heure, ce qu'on a pu constater au chantier de

1 La Romaine, où il y a peut-être eu plus d'accrocs
2 un peu?

3 R. Contrairement à ce qui se passe sur la Côte-Nord en
4 général.

5 Q. **[152]** Donc, la troisième personne que vous avez
6 rencontrée dans le cadre du projet Alouette,
7 qu'est-ce qu'elle vous a dit?

8 R. Oui. C'est un ex-dirigeant d'une compagnie
9 électrique de la Côte-Nord. Puis lui, il nous parle
10 de Romaine-1 un petit peu, puis de Romaine-2 aussi.
11 Concernant Romaine-1, il dit qu'il avait
12 soumissionné, puis qu'il y avait aussi une
13 compagnie de plomberie...

14 Q. **[153]** Vous dites Romaine, c'est Alouette?

15 R. Oui...

16 Q. **[154]** Pas de problème.

17 R. ... pourtant il est marqué en gros, là. Alouette,
18 il y avait une compagnie d'électricité puis une
19 compagnie de plomberie, mais il s'est fait barrer
20 par un représentant syndical qui venait de Port-
21 Cartier. Ça fait qu'il ne voulait pas faire de
22 guerre, sa compagnie électrique était déjà sur le
23 contrat, ça fait qu'il a laissé sa place à un
24 entrepreneur de Port-Cartier sur le chantier
25 d'Alouette. Et c'était assez clair qu'il ne fallait

1 qu'il embarque avec ses deux compagnies sur le
2 chantier, qu'il soit le plus bas soumissionnaire ou
3 pas, il ne fallait même pas qu'il se présente.

4 Q. **[155]** Mais pour quelle raison exactement?

5 R. Pour donner la chance peut-être à deux
6 entrepreneurs de la Côte-Nord.

7 Q. **[156]** O.K. Vous n'avez pas pu savoir ça, c'est une
8 hypothèse que vous posez, vous n'avez pas...

9 R. Bien, ce n'est pas une hypothèse, c'est quelque
10 chose qu'il me raconte, mais on n'a pas fouillé
11 plus loin.

12 Q. **[157]** O.K. C'est l'hypothèse de l'entrepreneur?

13 R. C'est ça. Il nous parlait de Romaine-1. Il raconte
14 que...

15 Q. **[158]** Alouette-1?

16 R. Alouette-1.

17 Q. **[159]** Oui.

18 R. Il raconte que, effectivement, il a connu comme
19 entrepreneur beaucoup de problèmes avec les
20 délégués syndicaux. Puis il qualifie certains
21 délégués syndicaux de malhonnêtes. Il dit qu'au
22 niveau de Alouette... la Phase II d'Alouette - je
23 l'ai eu, là - ...

24 Q. **[160]** Oui, vous l'avez eu.

25 R. Oui. Il dit qu'effectivement il y a eu quelques

1 problèmes à se faire payer par les dirigeants de
2 Simard-Beaudry qui était monsieur Jimmy Accurso à
3 ce moment-là, mais vu qu'il est bien implanté au
4 niveau de l'Alouette puis que ça fait trente (30)
5 ans qu'il est dans le métier là-bas, il est allé
6 rencontrer un membre influent du chantier qui était
7 Normand Gauthier à l'époque, sur le chantier, un
8 chef... un chef sur le chantier et il a réussi à se
9 faire payer.

10 Q. **[161]** Est-ce qu'il vous a expliqué les raisons pour
11 lesquelles il n'était pas payé dans les délais?

12 R. Des retards.

13 Q. **[162]** Pour rien...

14 R. Il y avait...

15 Q. **[163]** ... il n'y avait aucune raison particulière.

16 R. Non, absolument pas. Mais, c'est parce que il nous
17 dit qu'il était difficilement approchable, Jimmy
18 Accurso, puis c'était difficile de rentrer en
19 contact avec, surtout quand qu'il y avait de
20 l'argent qui était pas payé, là, sur... pour des
21 frais de contrat. Ça fait qu'il a été obligé de
22 passer par le chef du chantier qu'il connaissait
23 pour se faire payer.

24 Q. **[164]** D'accord. Qu'est-ce qu'il vous a dit d'autres
25 cette personne-là?

1 R. Il dit que, sur tous les chantiers, il y avait du
2 chantage syndical. Entre autres, comme les
3 maçons... C'est plus au niveau de Alouette-1, la
4 Phase I, il y avait des délais extrêmement longs et
5 voulus par les hommes dirigés par les représentants
6 syndicaux. Il dit : « Entre autres, sur le chantier
7 d'Alouette Phase I... » il nous parle parce qu'il
8 était là à toutes les... les deux phases, il dit :
9 « Les... les hommes quittaient à quatre heures...
10 quatorze heures trente (14 h 30) et étaient payés
11 pour toute la journée. » L'entrepreneur avait pas
12 le choix, pour que le contrat avance, il devait
13 accepter ce que les... les syndicats demandaient.

14 Q. [165] Ça, c'était dans la Phase I.

15 R. La Phase I.

16 Q. [166] O.K. La Phase II, est-ce qu'il y a eu la même
17 problématique?

18 R. Non. La Phase II, ça a bien été. Il nous parle
19 qu'il y avait un entrepreneur sur le chantier qui
20 avait une compagnie, cette compagnie-là, on va en
21 parler quelques fois, elle s'appelait Conex. Elle
22 appartenait à deux personnes, un associé et un
23 représentant syndical de la Côte-Nord.

24 Q. [167] Et un représentant... c'est quelqu'un qui
25 était impliqué au niveau du Local 711, hein?

1 R. Oui, c'est ça. Oui.

2 Q. **[168]** O.K. Qui sont, corrigez-moi si je me trompe,
3 mais des monteurs d'acier.

4 R. Exact. Exact. Il était représentant syndical pour
5 le chantier d'Alouette Phase II. Puis il y avait
6 une compagnie aussi sur le chantier, une compagnie
7 qui a fait un bon bout, sauf qu'à un moment donné
8 il y a eu des plaintes des entrepreneurs parce
9 qu'ils se sont aperçus qu'il avait pas sa licence
10 pour travailler sur le chantier, question
11 d'assurance, ce que j'ai su, là.

12 Q. **[169]** De quelle... vous parlez de la compagnie
13 Conex ou de quel...

14 R. Conex.

15 Q. **[170]** ... de quel... dans quel champ d'activités
16 oeuvre cette entreprise-là, Monsieur Comeau?

17 R. Cette compagnie-là oeuvrait dans deux... deux,
18 trois champs d'activités. C'est que, un, elle
19 faisait la location de roulottes de chantier, le
20 ménage et l'entretien de ces roulottes-là, et aussi
21 une compagnie de transport - on va... on va en
22 parler plus tard, là - transport juste sur le
23 chantier, là, parce qu'il y avait de la marchandise
24 qui rentrait, qui arrivait de Montréal, qui
25 arrivait de... de l'extérieur, de l'équipement,

1 autant de la réfrigération, de la ventilation, de
2 l'électricité ou du bois, des matériaux, des
3 tuyaux, du ciment. Puis quand qu'on arrivait sur le
4 chantier, bien, vu que le transport était pas
5 étiquetté comme « construction », bien, il y avait
6 une entreprise qui... le transportait dépinait,
7 puis cette entreprise... cette entreprise-là,
8 Conex, devait pincer le chargement puis le
9 transporter sur le chantier.

10 Q. **[171]** Pour le déplacer dans... donc sur le chantier
11 de la Phase II.

12 R. C'est ça.

13 Q. **[172]** Est-ce que l'entreprise Conex était là depuis
14 le début ou elle avait remplacé une autre
15 entreprise?

16 R. Elle a pris naissance sur le chantier de Romaine-2,
17 sur le chantier d'Alouette II.

18 Q. **[173]** Puis c'est... elle est demeurée combien de
19 temps sur ce chantier-là avant d'être... d'être
20 exclue par... pour les raisons que vous nous avez
21 fait état, là, v'là quelques instants?

22 R. J'ai pas le temps, ça a duré plusieurs mois, mais
23 j'ai pas le temps, là. Quand qu'on me dit qu'il a
24 été obligé comme d'arrêter, là... Moi, je sais que
25 le représentant syndical qui était comme

1 copropriétaire de cette compagnie-là m'a dit que :
2 « il a fallu que je me... » parce qu'on l'a
3 rencontré, il dit : « Il a fallu que je me débarque
4 de cette compagnie-là parce qu'on m'a dit que
5 j'étais en conflit d'intérêt. » Mais, il a fait
6 plusieurs mois, là, parce qu'il oeuvrait auprès de
7 Conex, ils étaient deux associés dans cette
8 compagnie-là.

9 Q. [174] Savez-vous si le corps de métier de monteur
10 d'acier était présent... était beaucoup présent sur
11 le chantier de la Phase II?

12 R. Oui.

13 Q. [175] Est-ce que vous avez un pourcentage ou un
14 ratio? Vous êtes en mesure d'aller jusque-là?

15 R. J'ai pas de ratio. J'ai pas de ratio. C'est sûr et
16 certain que plus le chantier avance, il y a des
17 corps de métier qui se déplacent ou qui sont moins.
18 Si on parle excavation, au début, si on parle du
19 ciment, c'est chacun leurs étapes, là. Les monteurs
20 d'acier, bien, peut-être plus présents vers la fin,
21 là.

22 Q. [176] Puis c'est quoi le nom de ce délégué de
23 chantier-là pour le local 711, les monteurs
24 d'acier?

25 R. Qu'on a rencontré?

1 Q. [177] Oui.

2 R. C'était Jules Bernier. Alias, Matou, tout le monde
3 l'appelle Matou. Il y a bien du monde qui sait même
4 pas que c'est Jules Bernier, mais Matou connu à
5 Sept-Îles.

6 Q. [178] Cette personne-là, corrigez-moi si je me
7 trompe, mais faisait également des tirages sur le
8 chantier de la phase 2 de l'Aluminerie Alouette,
9 n'est-ce pas?

10 R. Oui. Oui.

11 Q. [179] Est-ce qu'il vous a expliqué comment
12 exactement il agissait ou il opérait?

13 R. Bien...

14 Q. [180] Quelle était la dynamique, bref, derrière ces
15 tirages-là?

16 R. Les tirages, ça peut moitié-moitié, tirage, « pool
17 check », on a entendu des pots, pots d'argent. On
18 l'a entendu, c'est présent sur la plupart des
19 chantiers au Québec. Sur chaque chantier il y a une
20 centrale syndicale qu'eux autres, ils ont le droit
21 de vendre des... des moitié-moitié puis les autres,
22 non. C'est... c'est préservé à une centrale puis
23 c'est décidé. En fin de compte, c'est des
24 billets... c'est des tirages qui sont faits, pour
25 la plupart des chantiers, à une fois par semaine

1 mais on leur... on a répertorié des chantiers où
2 c'était deux par semaines, des gros, gros
3 chantiers. Ce qu'ils font c'est que délégués de
4 chantier vendent des billets dans la journée à tous
5 les travailleurs, ça peut être des billets à cinq
6 dollars ou à dix dollars (10 \$), puis tu peux en
7 acheter un ou deux. Puis ensuite de ça, à la fin de
8 la semaine, il y a un tirage qui est fait et c'est
9 pour ça qu'on appelle ça moitié-moitié, c'est qu'il
10 y a un travailleur qui est pigé qui gagne la moitié
11 du montant qui a été récolté.

12 Q. **[181]** Il arrive quoi avec l'autre moitié ou, du
13 moins, le reliquat qui est pas gagné?

14 R. Ça dépend d'un chantier à l'autre, on a... comme je
15 vous ai dit tantôt, on a fait le tour, on est allés
16 dans les raffineries, on est allés dans différents
17 chantiers. Si je vous parle de ce chantier-là comme
18 tel, ce qu'on nous a dit c'est qu'il y a dix pour
19 cent (10 %) qui était... des recettes, qui était
20 pour le ou les vendeurs, qui étaient des délégués
21 de chantier. Ce sont des travailleurs qui sont des
22 représentants syndicaux, des délégués, qui se
23 promènent sur les chantiers, qui, en temps normal,
24 selon leur convention puis selon le... le décret de
25 travail, ils sont libérés trois heures par jour

1 pour faire du syndicat, qui sont payés par les
2 entrepreneurs...

3 Q. **[182]** Compte tenu de leur fonction ils ont le droit
4 à trois heures par jour, c'est ça que vous dites?

5 R. Exact. Exact. C'est ça. Sauf que ces personnes-là
6 travaillent pas énormément, ils se font assigner
7 les... les demandes qu'ils font au niveau des
8 entrepreneurs puis ils ont comme pas le choix, ils
9 demandent un véhicule, un pick-up sur le chantier
10 puis ils se font assigner aux commissions, ce qui
11 peut leur donner plus de « loose » pour faire
12 n'importe quoi. Puis ils en font pas souvent des
13 commissions. Puis ils se promènent sur les
14 chantiers puis ils vendent des billets.

15 Q. **[183]** Quand vous dites « assignés aux
16 commissions », est-ce que c'est...

17 R. Bien, c'est le terme...

18 Q. **[184]** ... messenger, si on veut?

19 R. Oui, c'est ça. Un peu. Ils se promènent sur les
20 chantiers. Leur rôle, ils sont supposés de vérifier
21 ce qui se passe, si... la bonne marche des
22 chantiers au niveau de leur loi syndicale puis au
23 niveau du travail, les normes de travail. Mais la
24 plupart... je vous dis pas qu'ils en font pas, là,
25 au contraire, là, mais la plupart se promène puis

1 ils vendent des billets. C'est des délégués de
2 chantier, on en a rencontré, c'est eux autres qui
3 vendaient les billets. Sur certains chantiers,
4 Madame la Présidente, ils sont obligés d'acheter
5 des billets.

6 Q. **[185]** Quand vous dites « ils sont obligés », là...

7 R. Tu as comme pas le choix d'acheter des billets,
8 c'est comme obligatoire, là, tu sais. Parce qu'il y
9 a une partie de ces recettes-là qui s'en vont soit
10 au fonds des travailleurs, une partie de ces
11 recettes-là qui servent à acheter les... les
12 effigies du... du local, des chandails, des
13 calottes, des collants représentant le groupe
14 syndical.

15 Q. **[186]** Aux couleurs de différents locaux, tout
16 dépendant...

17 R. Exact.

18 Q. **[187]** ... évidemment, de l'affiliation d'un
19 travailleur?

20 R. Sauf que tous les travailleurs et entrepreneurs
21 qu'on rencontrait nous dit (sic) que ce qui est
22 difficile c'est que c'est pas inscrit en nulle part
23 le pourcentage, le nombre de billets vendus. Puis
24 c'est des montants importants, là, on peut parler,
25 des fois, de... entre... tout dépendant de la

1 grosseur des chantiers, entre cinq mille (5000) et
2 sept mille piastres (7000 \$), et dix (10) puis
3 douze mille piastres (12 000 \$) de récolté sur un
4 chantier. Puis qu'est-ce qui est tiré puis c'est
5 quoi le pourcentage, c'est-tu soixante-dix - trente
6 (70-30), c'est-tu soixante-quarante (60-40), c'est-
7 tu cinquante-cinquante (50-50)? On le sait pas
8 parce que c'était pas répertorié à nulle part.

9 Q. **[188]** Donc la Régie des alcools, des courses et des
10 jeux semble pas très très impliquée pour s'assurer
11 qu'il y ait pas de perte, là?

12 R. Je pense pas qu'elle soit... je pense pas qu'elle
13 soit très présente.

14 Q. **[189]** Quand vous...
15 (10:38:05)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[190]** Et ces sommes-là sont-elles ramassées par
18 semaine?

19 R. Par semaine. Il y a certains chantiers, Madame la
20 Présidente, que c'est... des gros chantiers quand
21 on va dans les raffineries, sur les « shutdown » où
22 est-e que c'est très présent dans un court laps de
23 temps puis qu'il y a beaucoup, beaucoup de
24 travailleurs, il peut en avoir deux par semaine.

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. **[191]** Il y a quelques instants vous nous disiez que
3 c'est un peu obligatoire, est-ce qu'il y a certains
4 travailleurs ou d'autres personnes que vous avez
5 rencontrés qui vous ont expliqué c'est quoi les
6 conséquences de façon pragmatique, là, qui se passe
7 si un travailleur rentre sur un chantier, il dit :
8 « Moi je n'achète pas de billet, je veux rien
9 savoir de ça. »?

10 R. Ils vont se faire... ils vont se faire harceler,
11 puis ils vont se faire achaler, ils vont se faire
12 traiter de « cheap », ils vont se faire tasser, ils
13 ne font pas partie de la clique ou de la gang.

14 Q. **[192]** Est-ce que vous avez de cas que ça va aller
15 jusqu'à, par exemple, que la personne perd son
16 emploi?

17 R. Non. C'est surtout on n'a pas de cas là-dedans,
18 c'est plus ils vont se faire achaler puis...

19 Q. **[193]** C'est plus une pression sociale...

20 R. Exact...

21 Q. **[194]** ... si on veut qu'une pression légale...

22 R. ... c'est plus une pression sociale.

23 Q. **[195]** ... ou un risque de perdre son emploi...

24 R. C'est ça.

25 Q. **[196]** ... si on n'adhère pas à la pratique?

1 R. C'est bien vu, c'est bien vu d'acheter des moitié-
2 moitié.

3 Q. [197] L'autre personne que vous avez rencontrée à
4 moins que vous ayez...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Juste avant pour peut-être clore un peu sur ce
7 chapitre-là.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Oui, allez-y.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [198] Est-ce que vous avez des indications sur les
12 personne qui vendent ces billets-là?

13 R. Oui, on a rencontré un, un représentant qui dit que
14 lui il vendait les billets, mais il s'est
15 rapidement... il nous a rapidement dit qu'à un
16 moment donné il s'est fait aviser qu'à partir d'un
17 certain moment donné puis il n'a pas été capable de
18 me donner de date il était avare de commentaire, il
19 s'était fait dire que le local 711 eux autres, ils
20 ont été avisés puis toujours sur le chantier à cet
21 endroit-là et que c'était fini qu'il ne vendait
22 plus, qu'on laissait ça à d'autres locaux. Mais on
23 a pas fouillé plus, je n'ai pas eu de précisions
24 là-dessus, mais lui il m'a expliqué comment ça
25 fonctionnait. C'est qu'effectivement avec un

1 véhicule, il se promenait puis il allait voir tous
2 les travailleurs, puis il vendait des billets de
3 moitié-moitié.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Q. **[199]** Et ça c'est la personne qui vend les billets
6 qui vous dit...

7 R. Oui.

8 Q. **[200]** ... « À un moment donné on m'a dit bien toi
9 tu n'en vends plus »...

10 R. Oui

11 Q. **[201]** ... est-ce qu'il était en mesure de vous dire
12 si c'est un autre travailleur du même syndicat qui
13 continuait la tâche ou c'était un autre syndicat ou
14 un autre local du même syndicat?

15 R. Il me dit que ça avait arrêté, mais l'information
16 qu'on a c'est que ça avait continué.

17 Q. **[202]** Par le 711 ou par un autre local?

18 R. Par le 711.

19 Q. **[203]** Quand vous dites l'information que vous avez,
20 c'est évidemment des rencontres d'autres
21 travailleurs...

22 R. Oui, de d'autres travailleurs.

23 Q. **[204]** ... qui étaient présents...

24 R. C'est ça.

25 Q. **[205]** ... qui vous disent que ça n'a jamais arrêté?

1 R. Possible que lui ait arrêté d'en vendre des
2 billets.

3 Q. **[206]** Donc, qu'est-ce que vous a dit l'autre
4 personne que vous avez rencontrée? Nous indiquer
5 avant tout quel était son rôle sur le chantier?

6 R. Bien si je reprends tantôt avec le... le président
7 de la compagnie électrique qui nous parlait, là,
8 des aberrations au niveau des chantiers comme tel.

9 Q. **[207]** Oui?

10 R. Il me disait que sur le chantier la CCQ avait de la
11 difficulté à faire leur travail comme tel au niveau
12 du chantier d'Alouette, qu'il y avait comme à peu
13 près pas d'autorité. L'autorité sur le chantier,
14 là, c'était le syndicat, c'est eux autres qui
15 « devaient » le syndicat, puis c'est eux autres
16 qui étaient, entre autres, monsieur Jules Bernier,
17 puis Bernard Gauthier, c'est eux autres qui
18 « devaient » le chantier là-bas, la CCQ avait pas
19 vraiment d'autorité. Quand ils se présentaient sur
20 le chantier il fallait qu'ils donnent la raison
21 pour laquelle ils se présentaient sur le chantier.

22 Q. **[208]** Pour être certain que tout le monde suive,
23 donc le 711 c'est les monteurs d'acier...

24 R. Oui.

25 Q. **[209]** ... un local affilié avec l'International?

1 R. Exact.

2 Q. **[210]** Et avec Jules alias Matou Bernier qui du
3 moins qui est en autorité à l'intérieur du syndicat
4 ou du moins qui laisse présager que, laisse croire
5 plutôt que, et vous avez parlé de Bernard Gauthier,
6 son rôle exactement sur la Côte-Nord, est-ce que
7 vous le savez?

8 R. Il est représentant syndical.

9 Q. **[211]** Pour quel local?

10 R. Aussi pour le local le 7... le 791.

11 Q. **[212]** Donc, c'est les opérateurs de machinerie
12 lourde?

13 R. Oui, c'est ça.

14 Q. **[213]** Pour la FTQ Construction?

15 R. Oui, c'est bien ça.

16 Q. **[214]** O.K. Donc, il est impliqué également au
17 chantier Alouette?

18 R. Deux centrales syndicales qui étaient importantes
19 sur le chantier d'Alouette.

20 Q. **[215]** Parfait. Donc, vous nous disiez à l'instant,
21 on peut poursuivre avec ça, donc la CCQ il fallait
22 un peu qu'elle aille vérifier auprès de monsieur
23 Bernier ou monsieur Gauthier, là, les raisons de sa
24 présence compte tenu de l'autorité morale, est-ce
25 que je pourrais dire ça, compte tenu de l'autorité

1 morale...

2 R. Oui.

3 Q. **[216]** ... qu'avait monsieur Gauthier puis monsieur
4 Bernier sur le chantier?

5 R. Exact. Exact. C'est eux autres, tout le monde, la
6 plupart des entrepreneurs nous disent que c'est les
7 centrales syndicales qui mènent, qui menaient sur
8 ce chantier-là. L'entrepreneur nous parle que sur
9 les chantiers, il nous donnait des exemples que sur
10 les chantiers, là, c'est les syndicats qui mènent
11 puis tout ça. Il nous disait que juste pour
12 déplacer un « lift » sur un chantier, il fallait
13 qu'il aille voir quatre gars. Puis ça, c'était à
14 cause des syndicats. C'est chacun son métier, puis
15 on ne peut pas faire quelque chose que nous autres
16 on ne peut pas faire, même si tu as les compétences
17 pour le faire, ça prend le corps de métier
18 nécessaire pour ça. Si on veut déplacer un
19 « lift », ça prend un opérateur de « lift ». Même
20 si toi tu as les classes pour le faire, ça prend un
21 opérateur de « lift ». Si ton travail c'est d'être
22 contremaître, tu ne vas pas chercher une pelle
23 ronde, tu ne déplaces pas un « lift », tu ne vas
24 pas chercher un boyau. Ça prend un manoeuvre pour
25 le faire. Puis il dit : « Souvent, les délégués de

1 chantier vont courir après toi avec des caméras
2 pour te poser, pour être capables de faire une
3 plainte puis faire un grief. »

4 Q. **[217]** Comme de quoi que tu as fait quelque chose
5 que tu ne devais pas faire?

6 R. Exact.

7 Q. **[218]** En d'autres termes, on pourrait dire que les
8 syndicats sur la Côte-Nord applique les conventions
9 collectives à la lettre? Dans le fond, c'est un
10 corps de métier qui doit faire ça, même si
11 théoriquement une personne pourrait, ça doit être
12 quelqu'un du corps de métier qui vient faire la
13 tâche en question?

14 R. C'est ça. C'est lui d'ailleurs qui nous parlait des
15 rentrées de livraisons en camion. Quand il y avait
16 une livraison de matériaux dans une remorque sur le
17 chantier, bien les syndicats demandaient à ce qu'il
18 y ait cinq corps de métiers qui étaient présents à
19 l'arrivée du camion, parce qu'on ne savait pas ce
20 qui était dans le camion. C'était-tu de
21 l'électricité, c'était-tu de la plomberie, c'était-tu
22 des tuyaux, c'était-tu de la ventilation? Ça
23 fait que les cinq plus le chauffeur étaient là,
24 payés, comme à ne rien faire en attendant le
25 « truck ». Il nous parle, il dit : « Cette

1 absurdité est venue au monde ici sur la Côte-Nord,
2 puis si on chiale, bien... parce qu'on attend après
3 nos matériaux, le chargement ne rentrera pas sur le
4 chantier. »

5 Q. **[219]** Je veux juste qu'on se comprenne bien,
6 Monsieur Comeau, parce qu'on cherche à faire la
7 lumière. Quand ils disent « cette absurdité-là »,
8 corrigez-moi si je me trompe, mais ce n'est pas
9 nécessairement illégal? C'est juste, c'est une
10 application, on pourrait qualifier, comme je vous
11 disais, à la lettre de la convention collective,
12 mais ce n'est pas... On insiste de l'appliquer à la
13 lettre, puis sinon, bien la façon qu'on peut
14 répondre à ça c'est faire des moyens de pression
15 par des ralentissements de chantier, mais en tant
16 que telle, l'application à la lettre d'une
17 convention collective, ce n'est pas illégal en soi?

18 R. Bien, on me dit que ça n'existe pas sur les autres
19 chantiers. C'est venu au monde là, puis c'est comme
20 ça, ça prend absolument les différents corps de
21 métiers.

22 Q. **[220]** Donc, je dois comprendre que dans les autres
23 régions du Québec on est plus flexible, si c'est
24 par exemple déposer, déplacer un tuyau, on ne fera
25 pas venir un tuyauteur pour déplacer un tuyau,

1 alors que sur la Côte-Nord, s'il faut déplacer un
2 tuyau on fait venir un tuyauteur?

3 R. Exact.

4 Q. **[221]** Donc, si on... est-ce qu'il y a d'autres
5 choses que cette personne-là vous a dites?

6 R. Oui, bien, il nous parlait du transport qui était
7 donné à une compagnie de transport que je vous
8 parlais...

9 Q. **[222]** De Conex?

10 R. De Conex, tantôt, sur le chantier, qui appartenait
11 à un dirigeant syndical. On l'a questionné cet
12 entrepreneur-là, à savoir s'il a eu à payer pour
13 acheter la paix syndicale sur le chantier. Lui,
14 personnellement, il nous dit que non. Il dit que
15 c'est possible, mais il dit que ça serait plus au
16 niveau des entrepreneurs et des contracteurs de
17 l'extérieur de la région de Sept-Îles. Parce que
18 ceux qui sont là, bien, ils sont présents avec les
19 dirigeants syndicaux de l'endroit.

20 Q. **[223]** Si on passe à la prochaine personne que vous
21 avez rencontrée, toujours dans la phase 2 de
22 l'Aluminerie Alouette?

23 R. O.K. On a rencontré effectivement, comme je vous ai
24 dit tantôt, monsieur Jules Bernier, on l'a nommé,
25 qui est un représentant syndical, il a toujours

1 oeuvré dans le domaine syndical. Lui il nous parle
2 des tirages, que celui qui était responsable de
3 ramasser l'argent gardait dix pour cent (10 %). Il
4 nous donne comme exemple que sur un chantier comme
5 Alouette, la moyenne des tirages était entre cinq
6 mille (5000 \$) et sept mille (7000 \$). Donc, il y
7 avait cinq cents (500 \$) à sept cents dollars
8 (700 \$) qui étaient à celui ou ceux qui
9 collectaient.

10 Q. **[224]** Qui vendaient les billets?

11 R. C'est ça. Il y avait un tirage par semaine, puis
12 lui nous dit que des tirages, il y en a encore sur
13 les chantiers du Québec, un peu partout. On lui a
14 demandé si son temps fait sur le chantier Alouette,
15 s'il avait reçu des contreparties ou des cadeaux.
16 Et effectivement, il nous a dit que oui, il en
17 avait eu des cadeaux.

18 Q. **[225]** De quel genre de cadeaux on parle?

19 R. Lui nous parle strictement de voyages de pêche en
20 avion au nord de Sept-Îles, sur la Basse-Côte-Nord,
21 avec d'autres délégués du 711. Puis il y avait
22 également des gens de SNC-Hatch et d'autres
23 représentants syndicaux.

24 Q. **[226]** Dans ces voyages-là?

25 R. Exact.

1 Q. **[227]** Est-ce que vous savez qui payait pour ces
2 voyages-là?

3 R. SNC-Hatch.

4 Q. **[228]** O.K. Toujours le consortium?

5 R. C'est ça. Il y a eu, il nous parle de soupers payés
6 par monsieur Lombard chez Omer à Sept-Îles, pour le
7 bon déroulement des travaux. Ensuite de ça, il nous
8 dit qu'il a rencontré à plusieurs reprises puis
9 qu'il soupaient souvent avec monsieur Jimmy Accurso,
10 puis qu'il a réussi à avoir l'obtention de son
11 contrat de roulottes de chantier, là, Alouette, là,
12 et que c'est lui qui s'est fait dire qu'il était en
13 conflit d'intérêt par un supérieur qui lui a
14 demandé de se retirer.

15 Q. **[229]** Est-ce que vous avez pu explorer avec lui les
16 façons ou les raisons pour lesquelles il a
17 obtenu... alors que c'est un monteur d'acier, mais
18 il a eu un contrat pour une compagnie qui a des
19 roulottes puis qui fait du transport?

20 R. Non. Monsieur Bernier est encore très implanté
21 dans... dans ses idées syndicales, puis c'est à peu
22 près le maximum qu'on a réussi à parler avec lui.

23 Q. **[230]** Après ça, je crois que vous avez rencontré un
24 ingénieur de chez Hatch?

25 R. Oui.

1 Q. **[231]** Qu'est-ce qu'il vous a dit cet ingénieur-là?

2 R. En gros, il était la proximité puis le copinage
3 qu'il y avait au niveau de représentants... au
4 niveau des dirigeants de Simard-Beaudry puis des
5 délégués syndicaux. Il dit que, lui, il a été
6 témoin et souvent invité, souvent à des soupers, à
7 des dîners. Entre autres, un souper de Noël où est-
8 ce que Jimmy Accurso était présent avec, voisin à
9 sa table, Jules Matou Bernier, le représentant du
10 Local 711; que monsieur Bernier avait une compagnie
11 Conex qui obtenait des contrats de ménage,
12 location, roulotte, transport de marchandises sur
13 le chantier.

14 Il donne comme exemple du ciment qui était
15 préfabriqué à l'extérieur dans la région de
16 Montréal pour se rendre au chantier d'Alouette
17 Phase II par camion; que rendu devant le chantier,
18 la remorque avec le chargement, il pouvait pas
19 entrer sur le chantier car le transport n'était pas
20 étiqueté « construction ». Ça fait que la compagnie
21 Conex était celle qui avait le contrat avec ses
22 camionneurs de faire entrer des remorques sur les
23 chantiers pour les faire décharger.

24 Q. **[232]** Je crois, il est onze heures moins cinq
25 (10 h 55). Avant de prendre la pause, j'aimerais ça

1 que vous nous expliquiez, là... vous nous parlez
2 ici de méton... de béton fabriqué et de ciment
3 préfabriqué. Je crois qu'il y a une histoire avec
4 l'entreprise Montacier...

5 R. Oui.

6 Q. **[233]** ... qui implique un nom qu'on a déjà entendu
7 à la Commission. Peut-être nous expliquer un peu
8 cet événement-là que vous avez pu constater dans le
9 cadre de votre enquête et, après ça, on prendra la
10 pause.

11 R. O.K. Bien, peut-être pour là, peut-être que
12 j'aimerais mieux - parce que ça va peut-être
13 prendre plus de temps - peut-être rentrer après la
14 pause dans celle-là puis...

15 Q. **[234]** O.K. Bien, pas de problème.

16 R. ... peut-être finir - si ça vous dérange pas -
17 finir juste avec l'entreprise qui était affectée
18 pour le... au niveau de la... qu'on a rencontrée,
19 là, pour la pause, une entreprise qui était
20 affectée à la pause des cuves. Un...

21 (10:50:34)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[235]** À la pause de?

24 R. Des cuves, au niveau... je peux pas vous expliquer
25 comment ça fonctionne au niveau de Alouette pour

1 les cuves, là, mais c'était le... tout était centré
2 alentour de cette pause-là, là, de cuves.

3 Q. **[236]** Parfait.

4 R. Il nous parle qu'il y a un des syndiqués qui était
5 influent sur place qui était un maçon originaire du
6 Saguenay qui a dit à notre entrepreneur qu'il peut
7 obtenir la paix syndicale puis que son contrat
8 était pour aller bien, que c'était pour avancer,
9 moyennant une... rétrobu... une rétribution. Le
10 délégué syndical, qui était le représentant, a
11 demandé cinquante mille (50 000 \$) en « cash » à
12 cette personne-là, à l'entrepreneur pour la paix
13 syndicale, puis il a pas eu le choix, il a
14 effectivement payé en « cash » - puis il nous le
15 montre - il...

16 Q. **[237]** Et ça, on parle d'un entrepreneur en
17 maçonnerie, là.

18 R. Oui, c'est ça.

19 Q. **[238]** Donc, juste pour les contrats de
20 maçonnerie...

21 R. Par rapport aux cuves.

22 Q. **[239]** ... il s'est fait demander cinquante mille
23 dollars (50 000 \$).

24 R. C'est ça.

25 Q. **[240]** Est-ce que vous avez pu savoir, quand on

1 parle de paix syndicale, c'était pour que les
2 travaux aillent plus rapidement ou aillent juste
3 normalement? Est-ce que vous avez pu le savoir?

4 R. Qu'ils allaient tout... bien, que le travail aille
5 normalement, qu'on subisse pas de ralentissement,
6 que les travailleurs soient assidus, personne
7 arrive en retard, puis que tout le monde roule
8 rapidement là-dedans pour que ça roule normalement
9 puis que ça avance bien, les travaux.

10 Q. **[241]** Est-ce que...

11 R. C'est ce qui a permis que tout le monde a fini
12 trois mois avant.

13 Q. **[242]** Est-ce que vous avez pu savoir, ce cinquante
14 mille dollars (50 000 \$), je comprends qu'il a été
15 donné au représentant syndical?

16 R. Oui.

17 Q. **[243]** Est-ce que vous savez... vous avez pu savoir,
18 pardon, à qui ultimement allait revenir cet argent-
19 là?

20 R. Oui. Il tombait au niveau des... des poches des
21 représentants syndicaux sur le chantier.

22 Q. **[244]** O.K. Ils se partageaient ça entre eux.

23 R. C'est ça. Puis de la façon... lui, il nous a
24 expliqué la façon dont il avait réussi à faire... à
25 avoir cet argent « cash »-là, c'est en faisant des

1 faux comptes de dépenses pour payer le délégué
2 syndical.

3 Q. **[245]** Donc, on va prendre la pause, à moins que
4 vous...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[246]** Alors, je comprends que les travailleurs,
7 eux, ne retireraient jamais de cet argent-là.

8 R. Non.

9 Q. **[247]** Donc, c'est au délégué syndical que revenait
10 l'argent à un ou à plusieurs délégués syndicaux?

11 R. Ça pouvait être séparé, cette partie-là, il a pas
12 un délégué syndical ou un représentant qui...

13 Q. **[248]** Et c'est le délégué syndical qui dit à ses
14 hommes « vous fonctionnez bien - ou - vous
15 ralentissez. »

16 R. Exact.

17 Q. **[249]** Puis les gens, les travailleurs, se
18 rendaient-ils compte que le délégué syndical
19 empochait de l'argent?

20 R. Je le sais pas si... ça s'est parlé au niveau des
21 travailleurs. Par contre, c'est les entrepreneurs
22 qui nous parlent de ça, qui nous dénoncent ça.

23 Q. **[250]** O.K. Merci.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. **[251]** On va prendre la pause avant de débiter sur

1 l'histoire de Montastier. Merci.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4

5 LA GREFFIÈRE :

6 Monsieur Michel Comeau, vous êtes sous le même
7 serment.

8 R. Merci.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[252]** Alors, Monsieur Comeau, avant de prendre la
11 pause, on allait aborder la situation, là, du béton
12 préfabriqué...

13 R. Oui.

14 Q. **[253]** ... toujours pour le chantier, là, de
15 l'Aluminerie Alouette et l'implication de
16 l'entreprise Montacier et d'un acteur dont on a
17 déjà entendu le nom, là, dans le cadre de nos
18 travaux. Donc, peut-être nous expliquer, là, le
19 fruit de vos enquêtes, là. Qu'est-ce qu'elles vous
20 ont apporté comme précisions concernant le rôle de
21 Montacier, là, dans l'Aluminerie Alouette.

22 R. Exact. C'est un entrepreneur qu'on a rencontré, un
23 entrepreneur en structure d'acier, puis il avait
24 une situation financière difficile à l'époque, il y
25 avait moins de contrats. Ça fait que le témoin et

1 son associé veulent soumissionner avec sa compagnie
2 sur le chantier d'Alouette Phase II. À cette
3 époque-là, Raynald Fortin qui est de l'Inter
4 connaissait très bien l'associé du témoin qu'on a
5 rencontré. Ça fait que Raynald Fortin lui a
6 présenté un individu du nom de Denis Vincent, il
7 l'a présenté comme un bailleur de fonds. Denis
8 Vincent est rentré comme partenaire dans la
9 compagnie, ce qu'il est... ce qui leur a permis
10 d'aller faire le projet sur le chantier de Sept-
11 îles.

12 Q. **[254]** Quand vous dites « ça leur a permis » sans
13 quoi ils n'auraient pas pu avoir le contrat?

14 R. Bien, avec lui, c'était plus facile.

15 Q. **[255]** Avec monsieur Vincent.

16 R. Exact.

17 Q. **[256]** Est-ce que vos enquêtes...

18 R. C'est ce que...

19 Q. **[257]** Est-ce que vos enquêtes vous ont permis de
20 savoir pourquoi avec monsieur Vincent c'est plus
21 facile de rentrer?

22 R. Bien, il était ami... monsieur Vincent était ami
23 avec Raynald Fortin.

24 Q. **[258]** O.K. Notamment, notamment parce qu'on a vu
25 qu'il avait d'autres amitiés aussi, là.

1 R. Oui, plus tard, je vais vous en parler qu'il avait
2 d'autres amis. Monsieur Vincent avait d'autres
3 amitiés sur la Côte-Nord, sur le chantier
4 d'Alouette.

5 Denis Vincent est rentré comme partenaire
6 dans la compagnie, ce qui leur a permis d'aller
7 faire le projet sur le chantier de Sept-Îles. Le
8 but de s'associer avec Denis Vincent était qu'avec
9 les profits, c'est mon témoin qui nous dit ça, en
10 fait, le chantier, il était pour racheter les parts
11 de Denis Vincent car, à cette époque-là,
12 l'entreprise n'allait pas très bien, là. Il savait
13 qu'il était... que c'était pour être un bon contrat
14 et un gros contrat et... Ça fait qu'ils se sont
15 faits comme un genre de subdivision de compagnie
16 parallèle à celle de la leur, puis ils ont sous-
17 contracté pour Choc Béton sur... sur Alouette.

18 Q. **[259]** Donc, vous voulez dire les... les morceaux de
19 béton préfabriqués, il se les procurait à
20 l'entreprise formée avec monsieur Vincent et les
21 témoins que vous avez rencontrés, donc se
22 procuraient les morceaux de béton préfabriqués
23 auprès de Choc Béton.

24 R. Exact.

25 Q. **[260]** O.K. Poursuivez.

1 R. Ça fait que... donc Denis Vincent allait être dans
2 la compagnie à cinquante pour cent (50 %). Il
3 fournit le fonds de roulement qui est d'environ
4 deux cent mille (200 000 \$). Questionné à quel
5 endroit qu'il avait pris ça au témoin, le témoin
6 nous dit qu'il le sait pas d'où provient le deux
7 cent mille (200 000 \$). L'argent comptant était
8 pour rouler le « cashflow », d'après son
9 expression.

10 Q. **[261]** Le deux cent mille dollars (200 000 \$),
11 c'était de l'argent comptant ou...

12 R. Oui.

13 Q. **[262]** Ça, vous avez pu déterminer ça dans le cadre
14 de votre enquête.

15 R. Oui. Exact. L'associé avait trente-cinq pour cent
16 (35 %) et le témoin, quinze pour cent (15 %) et
17 Denis Vincent avait cinquante pour cent (50 %).
18 Denis Vincent, d'après ce que le témoin me dit,
19 Denis Vincent ne connaît absolument rien en
20 construction et il n'est monté que seulement deux
21 fois sur le chantier en hélicoptère, puis il allait
22 voir Jules Matou Bernier. Ce que le témoin en
23 comprend, c'est que sa relation avec Matou, c'est
24 qu'il était représentant du Local 711, les monteurs
25 d'acier à Sept-Îles.

1 Q. **[263]** C'est la même personne que vous nous avez
2 parlé tout à l'heure qui avait l'entreprise
3 Conex...

4 R. Oui.

5 Q. **[264]** ... avec qui il est impliqué également dans
6 les tirages ou les...

7 R. Exact.

8 Q. **[265]** ... les pots, là, peu importe comment on
9 l'appelle.

10 R. C'est ça. Puis les rencontres qu'il a faites, c'est
11 que Denis Vincent voulait s'assurer que... que
12 Matou Bernier protégeait les billes de Denis
13 Vincent, l'argent de Denis Vincent qu'il avait mis
14 dans cette compagnie-là.

15 Q. **[266]** Quand vous dites « les billes », vous voulez
16 dire qu'il veillait aux intérêts de monsieur
17 Vincent.

18 R. Exact. C'est l'expression que le témoin m'avait
19 donnée.

20 Q. **[267]** O.K.

21 R. Le témoin me dit qu'il y avait une clique là-bas,
22 que Jules Bernier se tenait beaucoup avec Jimmy
23 Accurso. Il dit que sa compagnie, quand il est
24 arrivé là, il est arrivé pour monter une roulotte
25 de chantier, mais les roulottes de chantier là-bas,

1 c'est... ça rentrait pas. Toutes les raisons
2 étaient bonnes pour pas rouler une... monter une
3 roulotte de chantier à un entrepreneur là-bas. Elle
4 était pas conforme, elle était trop petite, trop
5 grande... Bon. Il y avait une compagnie qui louait
6 des roulottes de chantier là-bas qui était Conex et
7 il fallait prendre les roulottes de Conex. Ça fait
8 qu'il...

9 Q. **[268]** Ça fait que votre témoin a ultimement dû
10 prendre les roulottes de Conex.

11 R. Oui. Oui. Il s'est fait imposer, Conex, sur la job.
12 Cette compagnie-là faisait... avait des roulottes,
13 de location de roulottes puis de ménage. Puis, le
14 ménage, c'était pas commandé, le ménage c'est... il
15 y avait une madame qui rentrait dans la roulotte
16 deux fois par jour, c'est cinquante piastres (50 \$)
17 de la « shot » puis... Il y avait du monde pour
18 faire le ménage, mais cette madame-là, ça venait
19 avec le contrat, la roulotte, puis il y a une
20 madame qui vient faire le ménage.

21 Q. **[269]** Les roulottes de chantier, évidemment?

22 R. Oui, les roulottes de chantier, là.

23 Q. **[270]** Tantôt vous avez fait du part du fait que
24 Conex, en plus de s'occuper des roulottes, le
25 nettoyage et tout, faisait également le transport

1 sur le chantier?

2 R. Oui.

3 Q. **[271]** Est-ce que vous savez si ces... ces morceaux
4 de béton préfabriqués-là étaient également
5 transportés par Conex ou pouvaient être transportés
6 par l'entreprise en question ou le transporteur
7 qu'il avait retenu?

8 R. À l'époque, c'était transporté par une compagnie
9 qui s'appelle Alco-Tek, cette compagnie-là n'existe
10 plus aujourd'hui, mais en arrivant sur le chantier,
11 à la porte, c'était Conex qui prenait le chargement
12 pour l'amener sur le chantier puis débarquer les...

13 Q. **[272]** À l'endroit où c'était prévu.

14 R. Exact.

15 Q. **[273]** Est-ce que ce témoin-là vous a raconté
16 d'autres choses pertinentes pour nos travaux?

17 R. Non, c'est pas mal tout.

18 Q. **[274]** Le prochain témoin que vous allez rencontrer,
19 toujours dans l'Aluminerie Alouette, phase II,
20 qu'est-ce qu'il vous a dit de pertinent pour nos
21 travaux?

22 R. Un autre propriétaire, entrepreneur général, il
23 disait qu'il avait été approché par Jimmy Accurso
24 pour lui offrir du travail. Il dit : « Je vais
25 avoir de quoi pour toi », ça fait que le temps

1 passe puis monsieur Accurso est toujours pas prêt à
2 l'engager tout de suite. Il a développé... il a eu
3 une autre offre d'emploi, où ce qu'il est allé. Il
4 pensait bien obtenir des mandats de Simard-Beaudry
5 parce qu'ils connaissaient très bien Jimmy Accurso
6 mais ce fut pas le cas, là. Le témoin nous parle
7 que monsieur Accurso était plutôt fâché, qu'il
8 avait pas attendu l'offre d'une job, mais il
9 pouvait pas attendre plus après ça... après un
10 mandat.

11 Un autre témoin, un chargé de projets pour
12 un entrepreneur en excavation, mais spécialisé pour
13 la pose des dalles sur le chantier.

14 Q. **[275]** C'est un entrepreneur de la Côte-Nord, hein?

15 R. Et... Oui.

16 Q. **[276]** La personne que vous avez rencontrée, c'est
17 pas un entrepreneur de l'extérieur de la Côte-Nord?

18 R. C'est un entrepreneur de la Côte-Nord. Il reçoit un
19 appelle de la compagnie de Simard-Beaudry qui
20 voulait qu'il envoie les soumissions qu'il avait
21 faites pour les autres entrepreneurs pour la job
22 d'excavation. Simard-Beaudry lui mentionne que
23 c'est eux qui ont le contrat. Ensuite de ça le
24 témoin nous dit qu'à Sept-Îles, ils ont trouvé ça
25 bizarre de voir arriver Simard-Beaudry comme

1 contracteur général...

2 Q. [277] Pour quelle raison?

3 R. Il était absolument... il s'était pas présenté pour
4 la soumission de l'Aluminerie Alouette.

5 Q. [278] Il avait pas soumissionné?

6 R. Non, il avait pas soumissionné.

7 Q. [279] Ça c'est l'entrepreneur qui vous dit ça?

8 R. L'entrepreneur qui me dit ça.

9 Q. [280] Est-ce que vous avez eu l'occasion de
10 vérifier si, effectivement, il avait ou non...

11 R. Non.

12 Q. [281] Vous avez pas eu cette occasion-là?

13 R. Non.

14 Q. [282] Donc, il vous dit qu'il a pas soumissionné.

15 Et dans quel contexte... et pourquoi il vous dit
16 ça?

17 R. Bien, c'est qu'il trouvait ça bizarre que ça soit
18 Simard-Beaudry qui soit là comme entrepreneur
19 général parce qu'au début, il s'était même pas
20 présenté aux... aux soumissions à SNC.

21 Q. [283] Est-ce que ce témoin-là vous a donné d'autres
22 informations pertinentes?

23 R. Non.

24 Q. [284] Je crois qu'un dernier... une dernière
25 personne que vous avez rencontrée pour conclure...

1 R. Non, c'est pas mal tous les témoins qu'on a
2 rencontrés.

3 Q. **[285]** Ça fait le tour. Le prochain chantier... Ça
4 conclut pour Alouette, oui?

5 R. Oui, Madame.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 À moins que vous ayez pas de question, Madame la
8 Présidente, Monsieur le Commissaire, on va
9 poursuivre avec le chantier suivant.

10 Q. **[286]** Donc, c'est la Romaine-1, 2, 3, 4 parce qu'il
11 y a quatre phases. Donc, c'est un projet sur la
12 Côte-Nord. Peut-être nous décrire un peu les
13 tenants et aboutissants de ce projet-là avant qu'on
14 en parle davantage?

15 R. Encore là, c'est un énorme complexe, un énorme
16 contrat qui était donnée sur la Romaine, qui est en
17 quatre phases, 1, 2, 3 et 4. Présentement, la phase
18 1 et 2 sont complétées, ils sont à 3 et, plus tard,
19 4. C'est un... la nature, c'est un complexe
20 hydroélectrique qui est construit par Hydro-Québec.
21 Le projet comprend quatre centrales situées le long
22 de la rivière Romaine, au nom de la municipalité du
23 Havre-Saint-Pierre.

24 Pour se rendre à ces chantiers-là, il y a
25 une route qui a été construite, de cent cinquante

1 kilomètres (150 km), qui relie la route 138 aux
2 différents chantiers. Le début des travaux s'est
3 fait en deux mille neuf (2009) puis la fin des
4 travaux est prévue pour deux mille vingt (2020).

5 Q. **[287]** Est-ce que vous avez une idée,
6 approximativement, du budget qui est prévu pour ces
7 quatre phases là de cette centrale électrique là?

8 R. On parle autour de cinq milliards (5 G).

9 Q. **[288]** Environ, plus ou moins, là?

10 R. Oui.

11 Q. **[289]** O.K. Donc, quelle information...

12 R. Depuis le début des travaux, la moyenne cumulative
13 des travailleurs de la Côte-Nord est de quarante-
14 neuf pour cent (49 %) puis la masse salariale
15 s'élève à soixante-cinq point cinq millions
16 (65,5 M) pour les travailleurs de la région.

17 Q. **[290]** Donc, dans le cadre de vos enquêtes portant
18 davantage sur la centrale la Romaine, combien de
19 personnes avez-vous rencontrées, votre équipe et
20 vous?

21 R. Près d'une vingtaine de personnes qui ont été
22 rencontrées et deux autres personnes qui sont en
23 lien avec la Côte-Nord.

24 Q. **[291]** Et ce sont... est-ce que ce sont seulement
25 des travailleurs, est-ce qu'il y a des

1 entrepreneurs, des gens d'Hydro-Québec?

2 R. Non. On a rencontré des entrepreneurs, des chefs
3 d'équipe de chantier pour des entrepreneurs, on a
4 rencontré des présidents de compagnies qui ont
5 travaillé sur le chantier, des contremaîtres qui
6 travaillaient sur les chantiers, des surintendants,
7 des surintendants qui s'occupent de la machinerie
8 qui ont travaillé sur ce chantier-là, du personnel
9 qui travaillait à la Romaine, des travailleurs, des
10 conseillers à Hydro-Québec, des directeurs de
11 projets de contracteurs.

12 Q. **[292]** Bref, vous vous êtes pas contenté de regarder
13 seulement des travailleurs ou des entrepreneurs,
14 vous avez pris un échantillon qui est quand même,
15 qui couvre un peu toutes les fonctions du moins les
16 rôles que les différentes personnes peuvent avoir
17 sur un chantier comme celui de la Romaine, est-ce
18 que je me trompe?

19 R. Exact.

20 Q. **[293]** Peut-être avant d'y aller avec les
21 constatations que vous avez pu faire votre équipe
22 et vous dans le cadre de vos enquêtes, nous
23 expliquer, on en a effleuré avant la pause, on
24 devait y revenir plus tard, je sais qu'on va
25 évidemment en traiter dans le cadre de votre

1 rapport. Mais peut-être nous expliquer cette fois-
2 ci, là, certaines particularités qu'il y a sur la
3 Côte-Nord, on en a effleuré quelques-unes avant la
4 pause, mais peut-être nous faire un portrait, là,
5 qui sera complété, comme je le disais, par les
6 différentes... les différentes personnes que vous
7 avez rencontrées, mais dans l'ensemble pour bien
8 comprendre, si je peux utiliser cette expression-
9 là, la dynamique qu'il y a lorsqu'on sort du
10 traversier à Tadoussac?

11 R. Oui. Effectivement tous les contracteurs nous
12 disent que les travailleurs ont deux contrats de
13 travail, il y en a un pour la province de Québec,
14 puis il y en a un qui est différent pour la Côte-
15 Nord. Les demandes sont toujours exagérées, les
16 normes du travail sont appliquées pas à la lettre,
17 mais plus qu'à la lettre. Si on est capable sur
18 tous les chantiers de ralentir que le chantier ait
19 le plus longtemps possible, les travailleurs ont
20 l'impression qu'ils vont travailler plus longtemps
21 puis que ça va préserver l'ouvrage des travailleurs
22 de la Côte-Nord.

23 Ensuite de ça, il y a toujours eu une
24 guerre ouverte entre les travailleurs de la Côte-
25 Nord et de la Basse-Côte-Nord où est-ce qu'ils ont

1 une difficulté à accepter les travailleurs de
2 l'extérieur en prétextant qu'ils viennent voler
3 leurs jobs.

4 Q. **[294]** C'est toujours le contexte, dans le fond,
5 c'est la question un peu de patriotisme de la Côte-
6 Nord, c'est-à-dire...

7 R. Exact.

8 Q. **[295]** ... que vous venez chez nous travailler,
9 exploiter nos ressources, on veut, nous on veut
10 travailler en échange. C'est un peu... est-ce que
11 je me trompe en disant que c'est un peu la trame de
12 fond qu'il y a, les raisons qui portent ou qui font
13 en sorte que la Côte-Nord est particulière par
14 rapport au reste du Québec?

15 R. On va pouvoir, je vais pouvoir vous démontrer avec
16 les témoins qu'on a rencontrés que c'est très
17 particulier, puis j'ai plusieurs cas à vous donner
18 qui vont démontrer ça.

19 Q. **[296]** On va y aller justement avec ces différents
20 cas-là. Donc, ces personnes rencontrées-là, donc,
21 première personne peut-être nous expliquer un peu
22 quel est son statut, quel est son rôle et nous dire
23 ce qu'elle vous a ensuite rapporté?

24 R. O.K. On a rencontré un des premiers témoins
25 rencontrés est un consultant pour FGL. FLG, c'est

1 un compagnie du Saguenay qui est à Fernand Gilbert
2 qui font beaucoup d'excavation, qui ont eu des gros
3 contrats, qui ont été très présents sur la Côte-
4 Nord depuis plusieurs années. On a rencontré
5 plusieurs personnes qui travaillaient à différents
6 niveaux dans cette compagnie-là.

7 On a rencontré pas juste des entrepreneurs
8 de FGL, mais entre autres on a rencontré plusieurs
9 autant des travailleurs que des contremaîtres que
10 des surveillants de chantier que des ingénieurs ou
11 des consultants. Il y a eu, à un moment donné, une
12 grosse manifestation que je vais... que je vais
13 décrire plus loin, lui il me dit qu'il était
14 témoin, qu'il était présent sur le chantier.

15 C'est ce qui l'a marqué le chantier de la
16 route Romaine 1 alors que cent cinquante (150)
17 personnes sont arrivées en autobus pour manifester
18 parce qu'il n'y avait pas assez de travailleurs de
19 la Côte-Nord.

20 Q. [297] Je prends une petite pause ici, Monsieur
21 Comeau, on voit à l'écran la carte de la Côte-Nord,
22 parce qu'il y a deux événements que vous allez
23 parler puis c'est important qu'on se comprenne,
24 qu'on soit tous sur la même longueur d'onde, et
25 corrigez-moi si je me trompe, mais la première

1 chose qui a dû être faite pour avoir accès à la
2 Romaine-1, aux réservoirs de la Romaine-1, vous
3 avez parlé tout à l'heure, c'est une route qui
4 partait de la route 138 et qui évidemment qui va
5 mener ultimement jusqu'à la Romaine-4, mais le
6 premier bout c'est de la 138 à la Romaine?

7 R. Oui.

8 Q. **[298]** Et ce premier bout-là a été fait par Fernard,
9 par FGL, Fernand Gilbert?

10 R. Oui, exactement.

11 Q. **[299]** Puis, là, après ça je crois, corrigez-moi
12 encore une fois si je me trompe, mais il y a un
13 deuxième bout de route qui va être faite de la
14 Romaine-1 à la Romaine-2 et cette fois c'est...
15 quelle entreprise a fait ça? Polaris est-ce que ça
16 se peut?

17 R. Oui, c'est Polaris qui a fait ça.

18 Q. **[300]** Parfait. Donc, on va y référer dans le cadre
19 des prochaines minutes, parce qu'il y a eu
20 différents événements en lien avec la première
21 toute et la deuxième route, surtout la première.
22 Donc, je vous redonne la parole. Donc, vous nous
23 parlez de FGL et de l'autobus. Donc, je vous laisse
24 continuer.

25 R. Quand on parle de la route, ce n'est pas juste la

1 route, c'est ce qui va avec. Ça veut dire les
2 campements, les roulottes, les dortoirs, toute
3 l'installation au niveau des roulottes. Et il y a
4 de l'excavation qui doit se faire là, il y a des
5 tuyaux qui doivent se poser, de l'alimentation en
6 eau qui doit se poser, des égouts qui doivent se
7 poser. Ça fait que souvent FGL emploie des sous-
8 contractants pour être capable de faire ces choses-
9 là, ou les font eux-autres-mêmes s'ils sont en
10 mesure de les faire. Ça fait que, juste la route
11 c'est déjà tout un contrat, pour être capable de se
12 rendre aux centrales.

13 Le prochain témoin, on a rencontré un chef
14 d'équipe qui travaille sur les chantiers, qui a
15 fait Romaine-1 et Romaine-2. Il travaille pour FGL,
16 Fernand Gilbert. Lui il travaille, il dit que le
17 travail était très difficile, parce qu'il était
18 constamment surveillé par les syndicats sur les
19 chantiers.

20 Q. **[301]** Qu'est-ce qu'il voulait dire ce témoin-là,
21 quand il vous dit qu'il est constamment surveillé?

22 R. Les délégués syndicaux se promènent beaucoup, puis
23 je vais vous le définir par certains exemples qu'il
24 nous donne, que ce n'est pas facile travailler,
25 puis que c'est différent sur les autres chantiers.

1 Souvent, il devait être doublé par un
2 travailleur de la Côte-Nord qui était mis en place
3 par les agents d'affaires. Et même que ceux-ci
4 laissaient... ils ne faisaient pas grand-chose, là,
5 qui sortait de leur travail. C'est que, comme je
6 vous l'ai dit tantôt, il y a une problématique,
7 c'est que les gens de la Côte-Nord s'interposent
8 quand les entrepreneurs arrivent avec leurs
9 travailleurs à eux. Puis souvent les délégués
10 syndicaux, ce qu'ils vont faire, ou les
11 représentants syndicaux, ils disent : « Bien,
12 regarde, tu veux avoir un de tes gars, bien nous
13 autres, tu prends une de nos jobs, ça fait qu'on va
14 doubler un travailleur. » Ça fait que souvent, la
15 compagnie FGL va être obligée de mettre un deuxième
16 travailleur derrière son travailleur à lui, puis
17 payer puis ils n'avaient pas le choix, sinon le
18 chantier arrêtait.

19 (11:50:12)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[302]** Encore une fois, qui paie en bout de ligne?

22 Est-ce que c'est Hydro-Québec?

23 R. C'est Hydro-Québec. En fin de compte, c'est FGL qui
24 paie leurs employés, mais il charge à Hydro-Québec.

25 Ce chef d'équipe-là a dit qu'il a travaillé et

1 qu'il est reparti à la base. Il a travaillé comme
2 opérateur de machinerie. Sauf que là, il était
3 rendu chef d'équipe. Puis il dit, s'il voulait
4 juste déplacer un « loader », ce n'est pas le
5 travail du chef d'équipe, ça fait que c'est aussi
6 comme aller chercher une pelle ronde, un boyau, ça
7 prenait absolument un manoeuvre. Puis ça avait
8 beau... s'il n'y avait pas de manoeuvre sur le
9 chantier proche, ça avait beau prendre une heure,
10 non, la pelle qui est là, ce n'est pas à toi à
11 aller la chercher, on va faire venir un manoeuvre
12 pour déplacer la pelle. Là, quand on parle de
13 pelle, ce n'est pas une machinerie lourde, tu as
14 une pelle, là.

15 Ça fait que, il y avait beaucoup
16 d'aberrations par rapport à ça. Puis il dit que les
17 délégués syndicaux se promenaient sur les chantiers
18 puis ils se faisaient photographier puis menacer
19 d'avoir des griefs s'ils continuaient.

20 Q. **[303]** Quand vous dites photographier, en train de,
21 par exemple, de déplacer une pelle alors que ça
22 aurait dû être un manoeuvre?

23 R. De déplacer un boyau ou une pelle, ou quelque chose
24 comme ça. Il dit, juste pour un petit travail d'une
25 heure, d'après eux, il fallait engager un de leurs

1 hommes pour le faire, alors que toutes les
2 personnes qui étaient là, les chefs d'équipe
3 étaient formés pour le faire. Ils ont la formation.
4 Ça fait que, il dit, les coûts ne sont pas
5 importants pour les travailleurs de la Côte-Nord.
6 Ce n'est pas important. C'est le travail. Puis plus
7 longtemps que ça va prendre, plus on va travailler,
8 plus nos travailleurs vont travailler, mais en fin
9 de compte, au bout de la ligne, c'est tout nous
10 autres qui paient pour ça.

11 Les contraintes deviennent de plus en plus
12 lourdes au fur et à mesure que le travail avance.
13 Lui et d'autres entrepreneurs nous on parlé qu'au
14 début, là, les syndicats nous donnent la lune, là.
15 Mais quand on est rendu sur le chantier, là c'est
16 différent, là. Là c'est les mesures, les normes de
17 sécurité, les mesures, les contrats de travail
18 appliqués à la lettre, puis tout est plus long. La
19 plupart de nos entrepreneurs, puis je vais le
20 décrire dans ceux qu'on a rencontrés, ils disent
21 que quand ils soumissionnent sur la Côte-Nord,
22 c'est entre vingt (20 %) et trente pour cent (30 %)
23 de plus que s'ils faisaient un contrat ailleurs.

24 Q. [304] Quand vous dites, excusez-moi, je vous
25 interromps une seconde. Quand vous dites au début

1 les syndicats... Vous rapportez, pardon, les
2 propos, là, de l'entrepreneur en question, on
3 s'entend.

4 R. Oui.

5 Q. **[305]** Quand vous dites « au début les syndicats
6 nous donnent la lune », qu'est-ce que vous voulez
7 dire exactement?

8 R. Bien, c'est qu'ils acceptent les compagnies puis
9 ils disent : « Regarde, viens, viens faire des
10 contrats sur notre territoire, viens faire des
11 contrats sur la Basse-Côte-Nord, puis regarde, ça
12 va bien aller, puis on va te fournir des
13 travailleurs, puis on va te trouver du bon monde
14 puis tout ça. » Ils leur fournissent la lune, c'est
15 ce qu'il nous disentme dit : « Ils nous acceptent.
16 Il dit, la seule affaire, il dit, c'est plus
17 difficile un coup que le contrat est commencé,
18 là. »

19 Q. **[306]** Et quand ils leur offrent la lune ou, du
20 moins, qu'il y a ces conversations-là, à l'effet
21 que : « Il y a pas de problème, on va venir, on va
22 venir », ça c'est avant que l'entreprise
23 soumissionne?

24 R. Oui. C'est avant que l'entreprise soumissionne ou
25 pendant la soumission.

1 Q. **[307]** Que cette personne-là... Donc, ce deuxième
2 témoin là, est-ce qu'il vous a dit autre chose par
3 rapport à...

4 R. Oui. Il nous parle... bon, c'est ça, que les
5 contraintes deviennent de plus en plus lourdes au
6 fur et à mesure que le travail avance. Il nous
7 qu'il faut que les compagnies soient solides
8 financièrement pour supporter les augmentations des
9 coûts qui sont reliées à ça, autant les bris
10 mécaniques, la nonchalance, les ralentissements. Je
11 vais le décrire plus loin, que...

12 Q. **[308]** O.K.

13 R. Il y en a, effectivement...

14 Q. **[309]** Des exemples plus concrets, là...

15 R. Exact.

16 Q. **[310]** ... de ce que vous me dites? D'accord.

17 R. Il dit, ceux qui viennent finalement travailler
18 pour eux autres, là, qu'ils sont imposés parce que
19 les entrepreneurs se font imposer des travailleurs
20 de la Côte-Nord pas nécessairement qualifiés. Ne
21 font pas attention à la machinerie. En plus, ils
22 sont protégés par... les entrepreneurs peuvent pas
23 rien leur dire, rien reprocher puis encore moins
24 les remercier de leurs services. On a connu... je
25 vais vous en parler plus tard, on a connu des

1 manifestations pour des congédiements de syndiqués
2 FTQ sur la Côte-Nord parce qu'ils étaient
3 incompétents, d'après les entrepreneurs, puis ça
4 pas fait l'affaire des travailleurs, ça a donné des
5 manifestations d'envergures et des arrêts de
6 travail. Je vais avoir d'autres cas qui vont
7 pouvoir...

8 Q. **[311]** D'accord.

9 R. ... déterminer cela. Ce chef d'équipe là a reçu des
10 menaces de retourner chez eux à coup de pied dans
11 le derrière quand il voulait donner des conseils
12 sur un travailleur... un travail particulier à un
13 travailleur de la Côte-Nord.

14 Q. **[312]** Vous voulez dire une façon de faire?

15 R. Oui, c'est ça. Il pouvait pas leur dire comment
16 travailler, c'était comme ça. Puis, s'il avait de
17 quoi à dire, il fallait qu'il passe par le délégué.
18 Il dit que c'était difficile de vivre sur les
19 chantiers de la Côte-Nord parce que, même le soir,
20 au repas, ils sont tous ensemble dans les roulottes
21 de chantier, puis ils sont toujours méprisés par
22 des sous-entendus, des jokes puis du harcèlement ou
23 de la discrimination. Comme je l'ai dit tantôt, il
24 y a une guerre entre les travailleurs de
25 l'extérieur et ceux de la Côte-Nord. Il compare la

1 vie sur les chantiers de la Côte-Nord comme la vie
2 en prison. Il dit : « Une roulotte c'est pas grand,
3 il y a juste une porte puis, il dit, il y a des
4 fois il faut que tu en sortes puis, il dit, c'est
5 pas facile parce que, il dit, ça peut être très
6 harcelant. » Il dit : « Les gars de la FTQ sont les
7 pires. »

8 Je vais parler de Bernard Gauthier puis
9 souvent, Madame la Présidente, Monsieur le
10 Commissaire, je vais parler de Rambo, là. C'est le
11 surnom que Bernard Gauthier a sur la Côte-Nord.
12 Puis autant médiatiquement qu'autant ce qu'on sait
13 dans les rapports, les travailleurs, tout le monde
14 nous dit sur... le surnom de Rambo, mais c'est
15 monsieur Bernard Gauthier.

16 Q. **[313]** D'accord. Qu'est-ce que cet entrepreneur-là
17 vous dit sur monsieur Gauthier?

18 R. C'est ça, il dit : « Rambo, Jean-Yves Noël et un
19 certain Capé - Capé c'est un autre surnom, c'est
20 Marc Bérubé - il dit, ils sont pas mal les pires,
21 c'est eux autres qui contrôlent qui la Côte-Nord
22 là-bas. »

23 Q. **[314]** Juste le rôle de chacun. Donc, monsieur
24 Gauthier, on l'a déterminé avant la pause. Monsieur
25 Noël, savez-vous c'est quoi son rôle exactement?

1 R. C'est des représentants syndicaux pour la FTQ.

2 Q. **[315]** Monsieur... monsieur Bérubé, Capé, alias
3 Capé, lui ça...

4 R. C'est plus un...

5 Q. **[316]** ... lui serait un délégué?

6 R. Oui, un délégué puis un bras droit de... de Rambo.
7 C'est... Il y a des enquêteurs qui l'ont...

8 (11:56:42)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[317]** Donc, est-ce que je comprends que monsieur
11 Gauthier et monsieur Marc Bérubé sont des
12 représentants syndicaux?

13 R. Oui.

14 Q. **[318]** Les deux?

15 R. Oui.

16 Q. **[319]** O.K.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[320]** Monsieur Bérubé serait pas plutôt un délégué
19 syndical?

20 R. Un délégué.

21 Q. **[321]** Qui serait proche de monsieur Gauthier...

22 R. C'est ça. C'est un...

23 Q. **[322]** ... qui lui est représentant syndical.

24 R. C'est un de ses bras droits, effectivement. Il y a
25 des enquêteurs chez nous, de la Commission, qui ont

1 rencontré Capé, Marc Bérubé, puis l'enquêteur qui
2 l'a rencontré mesure six pieds deux puis il pèse
3 deux cent cinquante (250) livres, il avait l'air
4 d'un enfant à côté, là.

5 Q. **[323]** C'est quelqu'un qui peut en imposer par son
6 physique?

7 R. Oui... oui. Particulièrement.

8 Q. **[324]** Donc, vous nous disiez, avant mes questions,
9 qu'il (inaudible) certaines précisions que ces
10 trois personnes-là avaient un ascendant assez
11 important sur le chantier?

12 R. Oui. Oui, puis tous les travailleurs écoutent ces
13 personnes-là. Là-bas c'est... Rambo est vu comme un
14 Dieu quasiment, là, tu sais. C'est une personne
15 importante, a beaucoup d'influence sur les
16 chantiers. Puis c'est le bras droit aussi, tu sais,
17 tout est...

18 Q. **[325]** Comment vous expliquez cette influence-là de
19 monsieur Gauthier, êtes-vous en mesure de... de
20 poser un diagnostic ou ça serait trop vous demander
21 ce matin?

22 R. Monsieur Gauthier a... donne de l'emploi aux
23 travailleurs de la Côte-Nord. Il y a peut-être cinq
24 cents (500) travailleurs sur la Côte-Nord, puis sur
25 la Basse-Côte-Nord. Il y en a des très bons, des

1 entrepreneurs nous disent qu'il y en a des très
2 bons, mais il y en a d'autres qui sont soit inaptes
3 au travail, qui sont pas formés, et je me suis fait
4 raconter par des travailleurs que... qui vénèrent
5 Rambo en disant moi je suis cuisinier, mon chômage
6 arrive, est à la veille de prendre sur le bord,
7 bien c'est un gars qui est capable de me placer sur
8 un chantier, même si c'est pas ma job, bien au
9 moins je vais avoir de l'argent pour nourrir ma
10 famille.

11 Q. **[326]** Quand vous dites : « Arrive sur le bord »,
12 vous voulez dire, dans le fond, que le travailleur
13 est sur le point de cumuler suffisamment d'heures
14 pour pouvoir toucher ses primes d'assurance emploi?

15 R. Exact ou son chômage achève, il y a plus d'argent
16 qui va rentrer à la maison, bien il est capable de
17 le placer sur une machine en quelque part sur un
18 chantier ou comme manoeuvre sur un chantier même si
19 le gars est cuisinier. Il ne connaît pas ça, mais
20 il va aller travailler. Ça fait que ce qui fait
21 qu'il a fait beaucoup pour la région, il donne du
22 travail. Par contre, les entrepreneurs paient au
23 bout de la ligne, parce qu'ils ont pas le
24 travailleur qualifié en avant d'eux autres.

25 Q. **[327]** Corrigez-moi si je me trompe...

1 R. Ils sont obligés de le payer.

2 Q. **[328]** ... corrigez-moi si je me trompe, mais je
3 pense pas qu'il y ait d'indication à l'effet que
4 monsieur Gauthier ait pu toucher de l'argent
5 dans... mettre de l'argent dans ses poches ou avoir
6 quelque avantage, je parle de quelque chose de
7 palpable, je vous dis qu'il a pas eu une bouteille
8 de vin un jour, mais davantage palpable pour agir
9 comme ça, ça serait plutôt, ce qui le motiverait ça
10 serait plutôt un patriotisme de la Côte-Nord, si je
11 peux l'appeler ainsi, c'est-à-dire ça serait que
12 les gens de la Côte-Nord travaillent et que ce ne
13 soit pas nécessairement des gens de l'extérieur qui
14 viennent, et je prends l'expression que vous avez
15 utilisé tout à l'heure, voler les jobs des gens de
16 la Côte-Nord?

17 R. On n'a pas d'indication, mais ce qui a été entendu
18 sur les chantiers par des entrepreneurs c'est
19 qu'effectivement il y aurait peut-être une cote à
20 payer à Rambo ou au délégué syndical ou au
21 représentant syndical pour conserver leur travail.
22 Par contre, ça a pas été vérifié puis ça a pas été
23 établi, c'est des allégations.

24 Q. **[329]** C'est des rumeurs que les entrepreneurs vous
25 ont dit?

1 R. Exact. Exact.

2 Q. **[330]** Mais il y a aucune preuve?

3 R. On l'a pas entendu juste une fois.

4 Q. **[331]** O.K. Mais vous avez pas vous pu vérifier
5 ça...

6 R. Non.

7 Q. **[332]** ... auprès de travailleurs ou auprès de
8 représentants quelconques?

9 R. Non, pas du tout. Si on continue avec ce témoin-
10 là...

11 Q. **[333]** Oui?

12 R. ... toujours. Les entrepreneurs qui travaillent sur
13 la Côte-Nord sont accueillis par les syndicats puis
14 les syndicats en arrivant ils ont des listes de
15 noms de main-d'oeuvre disponibles puis c'est
16 souvent, lui ce qu'il nous dit, c'est souvent des
17 bons travailleurs, mais la FTQ place les hommes qui
18 les imposent aux entrepreneurs, même s'ils ont pas
19 les qualifications requises, puis c'est pas les
20 meilleurs, les entrepreneurs n'ont absolument rien
21 à dire, c'est déjà placé d'avance puis c'est les
22 syndicats qui imposent les travailleurs.

23 Il nous donne l'exemple que sur un contrat
24 à Labrieville en mil neuf cent quatre-vingt-dix-
25 neuf (1999), il dit : « Ils se sont faits brasser,

1 puis il dit, même que les policiers ont dû
2 intervenir, ils se sont faits brasser leur
3 « panel », là, leur petite van, puis ils ont eu
4 bien peur de se faire virer à l'envers. »
5 Exactement parce qu'ils avaient refusé des
6 travailleurs de la Côte-Nord, puis qu'ils étaient
7 arrivés avec leurs travailleurs à eux autres.

8 Il y a... lui nous raconte qu'il y a un
9 contremaître qui travaillait avec lui de chez FGL
10 qui lui se tenait debout un petit peu plus, mais
11 que les menaces sont allées jusque chez lui en lui
12 disant par téléphone : « On sait où est-ce que tu
13 restes, on sait où est ta maison. » Puis depuis ce
14 temps-là ce gars-là ne veut plus aller...

15 Q. **[334]** Sur la Côte-Nord?

16 R. Ce contremaître-là veut plus aller sur la Côte-Nord
17 parce qu'il disait que les travailleurs FTQ qui
18 l'avaient menacé étaient allés trop loin puis que
19 ça avait sorti du cadre de son travail. Il dit :
20 « Quand tu es un contremaître ou un chef d'équipe
21 là-bas, il dit, l'ambiance est encore pire », parce
22 qu'il a déjà même connu pendant une certaine
23 période qu'il était obligé de dîner dans son
24 « pick-up » le midi, il pouvait pas aller dans les
25 roulottes, dans les cafétérias tellement il se

1 faisait écoeurer à cause qu'il avait un casque
2 blanc.

3 Q. **[335]** Un casque blanc voulant dire qu'il était
4 contremaître?

5 R. Qu'il était contremaître, c'est ça. Il nous
6 raconte, il dit : « On ne peut absolument pas
7 négocier avec eux autres sur du travail que cela
8 avance plus vite ou coûte moins cher. »

9 Lors des réunions de sécurité, soit une
10 fois par semaine, les délégués de chantier sont
11 présents puis les ramènent devant trente (30) ou
12 quarante (40) personnes puis leur ordonnent de plus
13 faire telle chose ou plus faire telle chose ou plus
14 faire ça de telle façon sinon qu'ils étaient pour
15 avoir des griefs ou des ralentissements, qu'ils
16 étaient pour...

17 Q. **[336]** On peut dire qu'il a un bon ascendant sur les
18 travailleurs?

19 R. Exact. C'est ça. Puis les travailleurs écoutent. Ça
20 en est un qui nous parle que les soumissions sur la
21 Côte-Nord sont toutes plus chères qu'ailleurs. Puis
22 il nous parle, lui, c'est vingt pour cent (20 %)
23 plus cher qu'il va faire ses soumissions pour être
24 capable d'absorber ces frais-là.

25 Q. **[337]** Est-ce que ça veut dire, c'est vingt pour

1 cent (20 %) du contrat ou vingt pour cent (20 %)
2 plus cher au niveau des coûts de la main-d'oeuvre?

3 R. Non, il soumissionne vingt pour cent (20 %), entre
4 vingt (20 %) et trente pour cent (30 %) tout de
5 suite en partant plus cher, à cause des
6 problématiques qu'ils vont connaître sur la Côte-
7 Nord.

8 Q. **[338]** Qui vont amener des coûts supplémentaires au
9 niveau de la main-d'oeuvre?

10 R. C'est ça. Des bris puis des ralentissements,
11 puis...

12 Q. **[339]** D'accord.

13 R. Il nous raconte qu'il y a un entrepreneur, on ne
14 l'a pas vérifié, un certain Couillard, qui vient de
15 soumissionner sur la... sur un contrat de route. Il
16 a soumissionné vingt millions (20 M\$) moins cher,
17 c'est la première fois que ce gars-là va aller sur
18 la Côte-Nord. Puis lors d'une assemblée, Rambo leur
19 a dit dans une réunion, puis ça c'est v'là pas
20 longtemps, là, il leur a dit ouvertement à la
21 réunion, il dit : « Ce "no-name-là", en voulant
22 dire ce pas connu-là, il va faire le saut s'il
23 pense qu'il va venir faire de l'argent sur la tête
24 des gars de la Côte-Nord, il n'a pas fini. » On
25 voulait aller rencontrer cette personne-là, mais on

1 a comme manqué de temps.

2 Il dit que concernant Rambo, il l'a déjà vu
3 passer, c'est un gars qui a du front, puis il l'a
4 déjà vu passer devant plein de monde sur un
5 chantier, d'un bout à l'autre, pour aller crier
6 après un gars qui venait de changer de syndicat,
7 qui était parti de la FTQ pour tomber à la CSN.

8 C'est ça. Puis il nous parle de cet
9 événement-là. Il nous parle que... le témoin nous
10 parle que c'est comme un mot d'ordre qu'ils ont.
11 Quand que la compagnie, ils disent : « Bon, bien,
12 O.K., parfait, sur notre deuxième contrat, on ne
13 fera pas les erreurs qu'on a faites la première
14 fois, on va appeler Bernard Gauthier puis on va lui
15 dire, regarde, on a un contrat pour l'installation
16 de... pour faire l'excavation, mettons, sur un
17 chantier, as-tu des noms à nous soumettre? » Il
18 nous dit : « Quand on les appelle d'avance de même,
19 ça ne répond pas, il dit, on n'a pas personne. Ça
20 fait que là, on monte nos travailleurs avec nous
21 autres, mais on arrive là-bas, on se le fait
22 reprocher. » Ça fait qu'il dit : « On dirait que
23 c'est comme un mot d'ordre. On a besoin de gars, on
24 n'en a pas, on arrive là-bas puis il faut qu'on
25 nous en impose. »

1 Q. **[340]** Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire
2 si ces rencontres-là, lorsque les personnes
3 rencontrées, je ne veux pas les appeler les
4 témoins, mais les personnes rencontrées vous disent
5 ça, savez-vous si c'est avant ou après les
6 changements en matière de placement syndical?

7 R. C'est avant.

8 Q. **[341]** C'était avant, donc vous n'avez pas pu faire
9 de constat pour savoir maintenant comment ça
10 fonctionne, maintenant quelle est la dynamique?

11 R. Justement, ce chef de... surveillant de chantier-là
12 nous dit que depuis un an c'est beaucoup moins pire
13 sur la Côte-Nord. Puis en farce, il nous a dit, il
14 attribue ça peut-être avec la venue de la
15 Commission, la Commission d'enquête, ou de notre
16 visite sur les chantiers, parce que ça a fait une
17 grosse vague quand les enquêteurs ont débarqué sur
18 le chantier de la Romaine.

19 Q. **[342]** C'était à l'automne passé, pas celui-ci, mais
20 voilà un an et quart?

21 R. Exact. Exact. Il nous dit que c'est beaucoup moins
22 pire sur la Côte-Nord depuis un an, un an et demi.

23 Q. **[343]** Parfait. Donc, est-ce que cette personne-là
24 vous a dit d'autre chose...

25 R. Non.

1 Q. **[344]** ... ou ça fait le tour de ce qu'elle vous a
2 rapporté?

3 R. Concernant ce témoin-là, ça fait pas mal le tour.
4 Ensuite de ça, on a rencontré un dirigeant de
5 Construction JR Savard, un autre entrepreneur du
6 Saguenay. Il a reçu... Lui raconte qu'il a reçu un
7 appel du deuxième soumissionnaire sur un travail
8 d'excavation, O.K., pour le projet Mista par Hydro-
9 Québec. Puis ce contracteur-là lui a offert un
10 (1 M\$) à deux millions (2 M\$) pour récupérer son
11 contrat à lui. Il avait soumissionné à neuf point
12 cinq (9,5 M\$) et que les compagnies voulaient
13 l'avoir à neuf point cinq millions (9,5 M\$), puis
14 les compagnies voulaient l'avoir à quinze millions
15 (15 M\$). Ça fait qu'en fin de compte, il a fait le
16 contrat à douze millions (12 M\$), au final. C'est
17 juste pour démontrer qu'il y a des compagnies qui
18 passent par Hydro puis qui vont racheter des
19 contrats, quitte à payer un (1 M\$) à deux millions
20 (2 M\$).

21 Q. **[345]** Quand vous dites Mista, ça c'est l'endroit où
22 logent les travailleurs après leur journée de
23 travail, c'est un camp?

24 R. C'est ça.

25 Q. **[346]** Cet entrepreneur-là va venir, parce qu'il y a

1 quand même eu... je crois qu'il y a deux
2 entrepreneurs qui ont accepté de venir témoigner,
3 qu'on va entendre plus tard cette semaine, ou peut-
4 être plus la semaine prochaine, celui-ci en est un
5 d'eux. Je sais qu'il vous a dit plusieurs choses.
6 Heureusement, il a accepté de venir témoigner, donc
7 on n'ira dans plus amples détails dans ce qu'il a
8 pu vous dire, pour ne pas être trop redondants
9 lorsqu'il viendra témoigner.

10 R. Ces contracteurs-là qui vont venir, qui ont accepté
11 et qui vont venir témoigner, vont venir corroborer
12 puis vont venir confirmer ce que la plupart des...
13 des témoins qu'on a rencontrés vont venir dire.

14 Q. **[347]** Ce sera des exemples ça plus détaillées puis
15 des exemples...

16 R. Oui.

17 Q. **[348]** ... plus illustrés de ce que vous nous dites
18 depuis ce matin et que vous allez continuer à nous
19 dire au courant de la journée.

20 R. Exact.

21 Q. **[349]** Je crois qu'après, vous avez rencontré
22 également, là, en plus de ces personnes-là, une
23 autre personne chez Fernand Gilbert.

24 R. Oui, un contremaître qui travaillait sur les
25 chantiers.

1 Q. **[350]** Qu'est-ce qu'il vous a dit?

2 R. Que lui, suite au congédiement de cinq travailleurs
3 de la Côte-Nord, là, qui passait son... qui
4 était... qui passait son temps à écoeurer les
5 travailleurs du Saguenay puis qui passait son temps
6 à les... à faire de la discrimination puis à
7 écoeurer tout le monde, puis qu'il travaillait
8 moins que tout le monde, là, qu'il avait... il
9 était plus incompetent que d'autre chose. Il
10 explique l'intimidation qu'il a vécu. Il s'est fait
11 ramasser dans une petite école à Labrieville sur un
12 chantier. C'était l'endroit où est-ce que les
13 rassemblements se produisaient... se faisaient à
14 chaque jour, là, dans une grande cuisine, puis il
15 explique qu'il s'est fait ramasser à cinq heures
16 (5 h 00) du matin, puis les gars de la FTQ Côte-
17 Nord l'ont amené dans un bureau, puis il dit qu'il
18 s'est fait brasser dans le bureau. Il y avait une
19 quarantaine de gars présents à ce moment-là.

20 Il s'est fait maintenir dans un coin par
21 deux colosses, puis il y en avait un plus petit qui
22 l'a frappé à coup de poing dans... dans le ventre,
23 là.

24 Q. **[351]** C'est quoi le contexte de cette... de cette
25 altercation-là, si je peux la qualifier ainsi?

1 R. C'est suite à un congédiement de cinq travailleurs
2 de la Côte-Nord.

3 Q. **[352]** De cinq travailleurs.

4 R. Exact.

5 Q. **[353]** Est-ce que vous savez les raisons pour
6 lesquelles il y avait eu ce congédiement-là? De
7 l'incompétence ou le surcroît de travail?

8 R. L'incompétence puis le... l'écoeurement concernant
9 les gars puis qui faisait qu'il y avait pas un bon
10 climat de travail puis que ça avançait pas, puis ça
11 causait énormément de problèmes, du ralentissement
12 puis... Ça fait que suite à des avis de
13 congédiement qui n'avaient pas été respectés, ils
14 ont décidé de les congédier et ça a reviré en... en
15 voie de fait, là, en menaces.

16 Q. **[354]** Puis qu'est-ce qu'on lui dit à cette
17 personne-là, là, quand on la menace puis qu'on la
18 tabasse carrément, là? Ce qui...

19 R. Bien, c'est ça. Ils le menaçaient, puis ils
20 disaient : « Tu slaqueras pas nos gars », puis ils
21 ont fait des menaces « on va te casser les deux
22 jambes puis il va falloir que nos travailleurs
23 rentrent travailler », là.

24 Q. **[355]** Puis est-ce qu'il y a des discussions qui
25 s'en ont suivi ou c'était pas mal la fin du

1 message?

2 R. C'était pas mal la fin du message, là. Souvent les
3 entrepreneurs n'ont pas eu le choix de se plier aux
4 exigences des... des syndicats.

5 Q. **[356]** Dans ce cas-là, est-ce que vous savez si
6 effectivement...

7 R. Non.

8 Q. **[357]** ... les cinq personnes, si elles ont été
9 réengagées ou non?

10 R. Non.

11 Q. **[358]** Vous le savez pas. Est-ce que cette personne-
12 là vous a expliqué d'autres phénomènes qu'il...

13 R. Oui. Il a même reçu des menaces à sa résidence lors
14 de ce contrat-là. Il dit que, suite à ce conflit-
15 là, les syndiqués de la FTQ allaient même jusqu'à
16 arracher des ponceaux qui venaient d'être installés
17 lorsque le surveillant avait traversé. De sorte que
18 quand qu'il arrivait pour revenir, il était plus
19 capable de revenir. Il fallait effectuer des
20 travaux pour réparer le chemin pour être capable...
21 ils ont coupé la route, en fin de compte, là.

22 Il dit que même étant surintendant et sur
23 un chantier, il y a un ordre qu'il est obligé de
24 vouvoyer les employés syndiqués de la FTQ de la
25 Côte-Nord. Jamais...

1 Q. **[359]** Un ordre qui vient de qui?

2 R. Des syndicats, des délégués syndicaux et des
3 représentants syndicaux.

4 Q. **[360]** Qui insistent d'être vouvoyé.

5 R. Il a pas d'affaire à donner d'ordre à un
6 travailleur de la Côte-Nord.

7 Q. **[361]** Il fait comment pour lui dire « fais ci, fais
8 ça » sur le chantier?

9 R. Il faut que tu passes par le délégué de chantier.

10 Q. **[362]** Qui se trouve à... qui devient le foreman, le
11 contremaître?

12 R. Oui, qui devient comme le foreman ou le
13 contremaître ou...

14 Q. **[363]** Est-ce que, ça, c'est pour tous les corps de
15 métier ou un type de corps de métier en
16 particulier?

17 R. Je vous parle des syndiqués de la FTQ sur la Côte-
18 Nord.

19 Q. **[364]** O.K. De façon générale.

20 R. Oui.

21 Q. **[365]** Est-ce que cette personne-là vous a dit
22 d'autres choses?

23 R. Oui, qu'il désire...

24 Q. **[366]** Qu'est-ce qu'il vous a dit?

25 R. ... depuis quelques mois, il désire plus travailler

1 sur la Côte-Nord puis son patron est au courant,
2 puis il fait plus de contrat à cet endroit-là. Il
3 trouve ça trop stressant, trop difficile.

4 Q. **[367]** Au niveau des pensions, est-ce qu'il vous a
5 expliqué...

6 R. Oui.

7 Q. **[368]** ... quelle était la dynamique?

8 R. Bien, sur un contrat, il avait pas payé la pension
9 durant une semaine aux employés de la FTQ de la
10 Côte-Nord, puis il dit... quand on parle de
11 pension, c'est que les travailleurs de l'extérieur
12 ont le droit à une pension.

13 Q. **[369]** Les travailleurs qui... dont leur résidence
14 principale est à plus que tant de kilomètres du
15 chantier...

16 R. Exact.

17 Q. **[370]** ... à ce moment-là, ils vont avoir le droit à
18 une pension pour se loger.

19 R. Ils ont une pension, là, pour se loger.

20 Q. **[371]** Pour se nourrir.

21 R. Qui est autour de sept cents dollars (700 \$) par
22 semaine, à l'époque puis les travailleurs de la
23 Côte-Nord veulent avoir cette équité-là. Ça fait
24 que même s'ils restent eux autres à trente (30)
25 kilomètres du chantier ou à quarante (40)

1 kilomètres, eux autres, ils disent « nous autres
2 aussi on veut avoir la pension. »

3 Q. **[372]** Ça fait qu'ils font quoi dans ce temps-là?

4 R. Ça fait que...

5 Q. **[373]** Ils font un changement d'adresse puis ils
6 vont s'enregistrer après ou...

7 R. Bien, quand qu'à un moment donné ça en vient à une
8 négociation où est-ce que « regarde, c'est parce
9 que t'as pas l'adresse requise pour le
10 kilométrage », ces personnes-là se présentaient à
11 la CCQ, ils disaient : « Regarde, voici ma nouvelle
12 adresse, elle est au-dessus de cent vingt et un
13 kilomètres (121 km). » Ça fait qu'il revenait avec
14 le papier puis ils disaient : « Tu vas me payer la
15 pension. »

16 Q. **[374]** Donc, ça, est-ce qu'il y a plusieurs des
17 témoins que vous avez rencontrés qui vous ont...

18 R. Oui.

19 Q. **[375]** ... expliqué que c'était une façon de faire,
20 dans le fond, de changer d'adresse pour pouvoir
21 respecter le kilométrage minimum et, à ce moment-
22 là, être... pouvoir bénéficier de la pension, donc
23 une allocation supplémentaire?

24 R. Plusieurs contracteurs, plusieurs entrepreneurs
25 nous en ont parlé.

1 Q. [376] Et, vous, est-ce que vous avez pissé...
2 poussé, pardon, votre enquête pour savoir si ces
3 entrepreneurs... ces travailleurs-là, pardon, se
4 louaient effectivement une chambre et allaient au
5 restaurant ou... et/ou plutôt s'ils retournaient
6 tous simplement chez eux?

7 R. Ils retournaient coucher chez eux mais ils avaient
8 la pension pareil.

9 Q. [377] Est-ce que cet entrepreneur-là vous a... pas
10 cet entrepreneur-là, pardon, cette personne-là,
11 est-ce qu'elle vous a mentionné d'autre chose qui
12 pourrait être d'intérêt pour la Commission?

13 R. Oui.

14 Q. [378] Quelle autre chose?

15 R. C'est ça, je... Suite à ça, le fait qu'il avait
16 refusé de payer la pension des travailleurs pendant
17 une semaine de temps, il dit que ça pas été long
18 que, le lendemain matin, l'ensemble de machinerie
19 qui était sur son contrat fonctionnait plus, les
20 tuyaux à gaz qui étaient brisés volontairement. Ça
21 fait qu'il me dit qu'au moment où ils ont commencé
22 à payer, suite à négociation avec les syndicats,
23 ils ont recommencé à repayer la pension, bien, là
24 toutes les machines se sont remises à... ont été
25 réparées puis là, bien, ça fonctionnait. Ça fait

1 que... il nous parle des distances, là, que le
2 chantier était à trente kilomètres (30 km) alors
3 qu'ils sont censés de payer la pension à partir de
4 plus de cent vingt et un kilomètres (121 km).

5 Q. **[379]** Ce dont on discutait tout à l'heure.

6 R. C'est ça. Ils disent que... oui.

7 Q. **[380]** Donc, vous avez rencontré également un
8 surintendant de FGL, je crois?

9 R. Oui.

10 Q. **[381]** Qu'est-ce que ce surintendant-là vous a
11 expliqué concernant les phénomènes qui se passent,
12 notamment sur la Côte-Nord et, plus précisément,
13 pardon, sur le chantier de la Romaine?

14 R. Il y a des surintendants qui ont peut-être plus de
15 caractère puis qui décidaient que... avec
16 l'expérience qu'ils ont, que c'était pour
17 fonctionner de la bonne façon. Qu'ils avaient des
18 bonnes intentions sauf que, lui, ce surintendant-
19 là, très mauvaise expérience, il dit : « À partir
20 de la première journée où je suis arrivé là, la
21 plupart des travailleurs de la Côte-Nord, il me
22 dit, ils voulaient me mettre dehors. »

23 Q. **[382]** Il a-tu expliqué pourquoi?

24 R. Bien, parce que, lui, il disait que c'est de telle
25 façon qu'il fallait que ça se fasse, les travaux,

1 puis les travailleurs syndiqués de la Côte-Nord
2 disaient que : « C'est pas comme ça, on va attendre
3 d'avoir nos ordres de nos représentants, nos
4 délégués syndicals. »

5 Q. **[383]** FGL, c'est une entreprise du Saguenay - Lac-
6 St-Jean?

7 R. Oui.

8 Q. **[384]** Donc, la personne en question provenait... ne
9 provenait pas de la Côte-Nord?

10 R. Non, c'est ça. Ça fait qu'il a eu beaucoup de
11 menaces, il a eu beaucoup de harcèlement. Il nous
12 raconte qu'il se promenait... il circulait au
13 Havre-Saint-Pierre, il dit... puis les gens le
14 suivaient en « pick-up », il était avec son
15 véhicule, puis ils voulaient le faire sortir de la
16 route. Il dit que c'est arrivé à quelques
17 occasions. Il raconte que lorsqu'il a voulu en
18 parler au... à des patrouilleurs de la SQ, que
19 c'était Bernard Rambo puis sa gang qui
20 l'intimidaient, il nous dit que les policiers
21 craignaient même ces représentants-là. Souvent, sur
22 les chantiers, un délégué est voté, est passé au
23 vote pour que ça soit un délégué sur le chantier.
24 Mais, sur la Côte-Nord, ils sont déjà attribués.
25 C'est lui puis il y a pas personne d'autre

1 (inaudible).

2 Q. **[385]** Donc, le syndicat, il dit : « Mon Xième
3 travailleur qui va être délégué c'est celui-là »
4 puis il y a pas de... peu importe qui il est,
5 l'entrepreneur peut pas dire, « Non, lui je trouve
6 qu'il travaille mal » ou « J'ai pas besoin d'un
7 autre », c'est ça que vous voulez nous dire?

8 R. Exact. Sur le chantier en particulier dont je vous
9 parle, c'est Marc Bérubé, Marc Capé Bérubé, qui
10 était... qui avait été placé au poste de délégué
11 syndical. Il est pas allé là au vote, là.

12 Q. **[386]** Est-ce qu'il est resté là longtemps ou il a
13 plutôt été déplacé de... au fur et à mesure que la
14 route ouvrait?

15 R. C'était au fur et à mesure...

16 Q. **[387]** La construction de la route dont on a parlé
17 tout à l'heure...

18 R. Oui.

19 Q. **[388]** ... qui partait de la route 138 qui va
20 ultimement monter jusqu'à la Romaine-4.

21 R. Les travaux se déplacent. Par contre, il y a comme
22 plusieurs minichantiers sur un chantier, la route
23 avance mais il reste qu'il y a une construction de
24 campement qui se fait là.

25 Q. **[389]** Est-ce que je me trompe en disant que

1 monsieur Bérubé, là, communément appelé Capé, il
2 avait la particularité suivante, c'est qu'à chaque
3 fois qu'on ouvrait un nouveau chantier pour
4 continuer la route...

5 R. Oui.

6 Q. [390] ... bien, il était souvent le premier délégué
7 sur place...

8 R. Exact.

9 Q. [391] ... il était déplacé pour être la première
10 personne sur place?

11 R. Il était nommé d'office délégué par les syndicats.

12 Q. [392] Et il se déplaçait au fur et à mesure que la
13 route évoluait, c'est bien ça?

14 R. Oui. C'est bien ça.

15 Q. [393] Si on revient à notre individu de FGL,
16 qu'est-ce qui... donc, il vous explique la présence
17 de délégués qui sont imposés par les syndicats.

18 R. Il dit que suite à un avis où il était pour
19 congédir un travailleur de la Côte-Nord
20 incompétent, il y a un travailleur qui est sorti de
21 la route avec son gros camion, il est rentré dans
22 les arbres puis il s'est mis à frotter un petit peu
23 partout. C'est un camion qui appartenait à la
24 compagnie FGL...

25 Q. [394] Est-ce qu'il y a une raison particulière

1 pourquoi il agissait comme ça?

2 R. Bien, c'était suite à l'avis qu'il était pour
3 congédier un travailleur du Côte-Nord, ça fait
4 qu'il a rentré avec son gros « truck » dans le
5 bois, puis à se frotter sur les arbres, puis à
6 aller se prendre un petit peu partout, puis à un
7 moment donné bien ce surintendant-là est allé le
8 voir puis il lui a demandé : « Qu'est-ce que tu
9 fais là? » Tu sais, puis tout ça. Puis il lui a
10 dit : « T'essaieras moi de me sortir du chantier. »

11 Q. **[395]** Suite à ce comportement-là?

12 R. Suite à ça, c'est ça. C'est les comportements...

13 Q. **[396]** Est-ce que votre enquête vous a permis
14 d'établir si ce travailleur-là qui avait... qui est
15 allé jouer dans le bois, si vous me permettez
16 l'expression, avec le camion, s'il a effectivement
17 été remercié?

18 R. Non. Ce n'était pas ce camionneur... ce camionneur-
19 là, c'était juste pour démontrer le patriotisme,
20 puis appuyer les autres travailleurs puis le
21 travailleur qu'il était pour mettre dehors.

22 Q. **[397]** O.K. Qu'il était pour mettre à la porte?

23 R. C'était même pas celui qui était visé, là.

24 Q. **[398]** Et lui qui était visé...

25 R. C'est ça.

1 Q. **[399]** ... est-ce qu'il a gardé son emploi, le
2 savez-vous?

3 R. Aucune idée.

4 Q. **[400]** Vous ne savez pas?

5 R. Aucune idée. Des travailleurs font exprès pour
6 briser les GPS qui sont sur les bulldozers, puis
7 les pelles, ça ralentit le travail, puis les
8 dommages peuvent aller jusqu'à vingt-cinq mille
9 (25 000) par machine.

10 Q. **[401]** Quand vous dites que les travailleurs
11 agissent de telle ou telle façon, là, est-ce que je
12 dois comprendre que c'est dans un contexte où bien
13 l'employeur, pas l'employeur, mais le donneur
14 d'ouvrage ou l'entrepreneur plutôt va dire :
15 « Faites ci, faites telle affaire » ou va décider,
16 va prendre une décision si on veut sans discuter
17 les différents représentants syndicaux?

18 R. C'est ça.

19 Q. **[402]** Que si on veut les répercussions sont briser
20 les GPS, se promener avec un camion dans le bois,
21 bref, endommager la machinerie?

22 R. C'est tout le temps dans des situations qui sont
23 conflictuelles.

24 Q. **[403]** Ça fait que si moi, si l'entrepreneur
25 travaille main dans la main avec le syndicat, puis

1 respecte les volontés du syndicat sur les chantiers
2 dans ce contexte de la Romaine, à ce moment-là, ses
3 machineries ne risquent pas d'être trop, trop
4 brisées, là?

5 R. Non. Par contre, c'est de rallonger le chantier le
6 plus longtemps possible pour être capable d'avoir
7 de l'ouvrage le plus longtemps possible. Ce qui ne
8 fait pas l'affaire des entrepreneurs, parce qu'ils
9 sont obligés de charger plus cher, puis même qu'il
10 y a des entrepreneurs qui ont de la difficulté avec
11 ça, parce qu'ils arrivent trop serré, à un moment
12 donné, le profit...

13 Q. **[404]** J'imagine que ça arrive souvent, ça peut
14 arriver davantage pour l'entreprise qui en est à
15 une première expérience puis qui ne sait pas, qui
16 ne connaît peut-être pas les réalités, si on veut
17 de la Côte-Nord?

18 R. Sinon quand je vous parle de FGL ce qu'ils font,
19 c'est qu'eux autres soumissionnent trente (30),
20 vingt à trente pour cent (30 %) plus cher.

21 (12:20:17)

22 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

23 Q. **[405]** Est-ce que certains de ces entrepreneurs-là
24 ont parlé à des représentants d'Hydro-Québec pour
25 leur expliquer les difficultés précises dans leur

1 chantier pour voir si Hydro-Québec va réagir par
2 rapport à ça?

3 R. Oui.

4 Q. **[406]** Puis est-ce qu'ils ont eu des réactions de la
5 part d'Hydro-Québec?

6 R. Je vais y revenir parce qu'on a rencontré des
7 personnes, soit qui sont proches d'Hydro-Québec,
8 soit des surveillants d'Hydro-Québec ou encore des
9 entrepreneurs qui ont rencontré ces personnes-là.

10 Q. **[407]** Puis le grand message c'est quoi environ?

11 R. Bien le message c'est qu'au bout de la ligne il
12 faut qu'ils réussissent à s'entendre, mais Hydro-
13 Québec ferme les yeux sur ce qui se passe là-bas
14 puis il faut que le contrat avance.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[408]** Si on revient à l'individu?

17 R. On parle de ralentissement en situation
18 conflictuelle ou être capable de causer des
19 problèmes aux entrepreneurs. Il dit qu'à un moment
20 donné, il est allé faire la gaffe de dire à un
21 opérateur de faire attention en creusant avec les
22 pépines près des crans de roche pour ne pas abîmer
23 les cylindres sur les pelles. Ça fait qu'une
24 journée durant... quand... cette journée-là ce qui
25 est arrivé c'est qu'il y a cinq pelles qui sont

1 revenues au niveau des mécaniciens que tous les
2 cylindres avaient été accrochés sur des roches. En
3 temps normal, ça serait jamais arrivé, mais, là, à
4 cause que le surintendant était allé dire à un
5 travailleur de la Côte-Nord : « Regarde, fais
6 attention, ça coûte cher les cylindres, tout ça,
7 puis faites attention pour ne pas accrocher les
8 crans de roche. » Bien à la fin de la journée il y
9 a cinq pelles qui sont revenues avec tous les
10 cylindres qui étaient graffignés.

11 Q. **[409]** Les problématiques que vous nous exposez qui
12 impliquent Fernand Gilbert, est-ce que je me trompe
13 en disant qu'en la quasi-totalité ou à tout le
14 moins principalement dans la construction du
15 premier tronçon de route...

16 R. Oui.

17 Q. **[410]** ... qui part de la 138 jusqu'à la Romaine-1?

18 R. Oui, c'est tous des exemples qui parlent d'une...
19 qui est arrivé avec une situation que ça chauffait
20 entre les syndicats puis Fernand Gilbert sur le
21 contrat de la Romaine.

22 Quand on parle de ralentissement puis de
23 moyens que les travailleurs prenaient, il dit :
24 « Si en allant sur le chantier - les gars montaient
25 en autobus, tout un groupe de travailleurs - ça

1 fait qu'il dit, s'il y en avait un, il dit, qui
2 avait envie de débarquer pour uriner, bien les
3 quarante (40) descendaient de l'autobus, ils
4 attendaient le gars en fumant une cigarette, puis
5 après ça les quarante (40) remontaient dans
6 l'autobus. » Ça fait que c'est des frais, ça coûte
7 plus cher. Le temps que ça leur prend pour monter
8 n'est pas le même. On parle qu'il y a des fois ça
9 prenait vingt minutes pour monter, mais pour
10 revenir le soir ça leur prenait une heure et quart.

11 Q. **[411]** On pourrait dire que les moyens de pression
12 s'expriment de différentes façons.

13 R. Oui.

14 Q. **[412]** Ça peut être assez sournois parce qu'ici si
15 quelqu'un arrête faire des besoins puis la
16 personne, bien les gens peuvent sortir fumer, puis
17 là, le temps que tout le monde rentre, bien, c'est
18 assez sournois, mais ça a l'effet que ça prend
19 beaucoup plus de temps, puis au fil, au bout du
20 compte, plutôt, bien, il y a des coûts associés à
21 ça.

22 R. Pendant cette situation conflictuelle-là, un des
23 moyens qu'ils prenaient, encore là avec le
24 transport d'autobus, il y avait une lumière à un
25 moment donné qui faisait alterner la circulation...

1 Q. **[413]** Parce qu'il y avait seulement une voie
2 d'ouverte, on passait chacun son tour?

3 R. Oui, probablement pour un ponceau ou quelque chose
4 de même. Ça fait que là, l'autobus ralentissait
5 dans la pente, pour être capable, faire sûr et
6 certain que la lumière était pour être rouge en
7 bas. Ça fait que là, il y en a un qui sortait pour
8 aller fumer ou pour aller uriner. Puis là, bien la
9 lumière retombait au vert, mais là les travailleurs
10 ne rembarquaient pas tout de suite. Ils remontaient
11 tranquillement pour être sûrs et certains que la
12 lumière retombe rouge. Puis ils pouvaient faire ça
13 une ou deux fois, là. Là, il y en a un autre qui
14 avait envie d'uriner, il ressortait, la lumière
15 retombait au rouge. Ça fait que c'était tout pour
16 être capable de... tous les moyens étaient bons
17 pour faire ralentir (inaudible).

18 Q. **[414]** Et encore, parce que c'est important que ça
19 soit bien clair tout ça, ce genre de manifestation-
20 là, si on peut utiliser cette expression-là,
21 arrivait toujours suite à une décision ou une prise
22 de position de la part de l'entrepreneur qui ne
23 plaisait pas au syndicat, ou un congédiement,
24 encore une fois, parce que c'est assez important
25 qu'on clarifie ça?

1 R. Toujours en situation conflictuelle.

2 Q. **[415]** Toujours comme une réponse à?

3 R. C'est en plein ça.

4 Q. **[416]** Ce n'est pas juste pour faire du mal, là, je
5 veux dire...

6 R. Dicté par les syndicats.

7 Q. **[417]** C'est ça, mais c'est toujours... ce n'est pas
8 pour inopinément faire du mal, c'est toujours en
9 réponse, c'est-à-dire lorsqu'on n'est pas satisfait
10 d'une décision, d'une façon de faire, c'est comme
11 ça qu'on va répondre. Ça ne sera jamais
12 gratuitement, juste pour faire du mal ou du pur
13 vandalisme gratuit qu'on va agir de cette façon-là?

14 R. Non, non, non.

15 (12:24:36)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[418]** Et est-ce que c'est toujours lorsqu'on fait,
18 lorsque l'entrepreneur est quelqu'un qui n'est pas
19 de la Côte-Nord?

20 R. Oui. Oui. On parle de vandalisme. Des papiers
21 essuie-tout bleus qui ont été mis dans des
22 réservoirs à essence. Il fallait que les
23 mécaniciens démontent toutes les lignes de gaz puis
24 le réservoir pour trouver c'était quoi le problème.
25 C'est des frais, les machineries ne marchent pas,

1 puis les travailleurs sont là sur les chantiers
2 pareil. Ils sont payés, mais l'ouvrage avance pas.

3 Il y a eu une manifestation à un moment
4 donné où est-ce qu'il y avait un événement suite à
5 de l'intimidation. Il y a cent cinquante (150) gars
6 qui étaient montés là-bas. On va... J'en ai parlé
7 tantôt, une manifestation où est-ce qu'il y avait
8 cent cinquante (150) travailleurs qui étaient allés
9 manifester concernant des demandes qui avaient été
10 faites, puis du travail, puis une situation
11 conflictuelle avec l'entreprise FGL. Puis Pierre
12 Laprise était un des propriétaires de ça. Puis il y
13 a une grosse génératrice, ça a coûté énormément
14 cher, qui avait été brisée sur le chantier, à ça.
15 Ils avaient mis du sable dans l'huile, puis ça
16 avait été découvert après analyse, puis lors de la
17 manifestation.

18 Je vais y revenir à cette manifestation-là,
19 parce qu'on va en parler plus tard. Ce
20 surintendant-là nous dit que c'est surtout la gang
21 de Sept-Îles qui donne de la misère. Les gars de
22 Gauthier sont Marc Capé, Bérubé, Steve Barriault et
23 un dénommé Cormier. C'est tout du monde qui sont
24 des bras droits de Bernard Gauthier ou des
25 représentants, ou des délégués syndicaux. Jean-Yves

1 Noël, qui est un représentant FTQ sur la Côte-Nord,
2 que j'ai nommé tantôt, c'est lui qui
3 « dispatchait » les gars sur le chantier de
4 Romaine-2, et qui était... où est-ce que Polaris,
5 la compagnie Polaris avait le contrat. C'est lui
6 qui disait : « Untel va aller sur la pelle, Untel
7 va aller sur le "bull", Untel va aller sur la
8 pépène. » C'est lui qui « dispatchait », mais
9 c'était un délégué de chantier.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[419]** Alors, habituellement ou normalement, ça
12 devrait être au contremaître à désigner telle
13 personne va travailler sur... va faire telle tâche?

14 R. Exact. Au chef d'équipe, au contremaître, au
15 contracteur.

16 Q. **[420]** Ça fait partie, on pourrait dire que ça fait
17 partie du droit de gérance de l'entrepreneur?

18 R. C'est bien ça. Et non celui du syndicat. S'il y a
19 un cadre, la compagnie voulait changer un gars de
20 pelle, il fallait absolument qu'il passe par le
21 délégué. C'est lui qui décidait quand que le gars
22 était pour changer, t'sais, l'opérateur.

23 Q. **[421]** Je crois que ça fait le tour pour cette
24 personne-là, à moins que je me trompe? Peut-être,
25 avant de prendre la pause pour le lunch, il reste

1 une dernière personne, un autre représentant de
2 FGL, juste pour clore ce chapitre-là qui est en
3 lien avec le premier tronçon de la route qui part
4 de la 138 pour aller jusqu'à la Romaine-1.

5 R. Exact.

6 Q. **[422]** Cette personne-là vous a dit quoi,
7 exactement?

8 R. Au niveau des... c'est parce que j'étais en train
9 de lire pendant que vous me parliez.

10 Q. **[423]** Pardon, je parle, le dernier surintendant, au
11 niveau de FGL.

12 R. Oui, c'est ça. Lui, le surintendant qu'on a
13 rencontré était plus... on est allés le rencontrer
14 comme deuxième témoin, c'est celui qui... le
15 premier témoin nous avait dit : « Allez voir mon
16 surintendant qui s'occupe de la machinerie, il va
17 vous en parler, lui, des dommages qui ont été
18 causés à notre compagnie sur la machinerie. » C'est
19 un surintendant qui s'occupait de la machinerie
20 pour FGL. Il nous parle des prix multiples de
21 chantiers. Il dit... il nous parle de cylindres, de
22 plusieurs cylindres justement sur les pelles. Il
23 nous parle des marchepieds de pelles mécaniques qui
24 ont été arrachés volontairement; une pelle
25 mécanique flambant neuve qui a été débâtie au bout

1 de deux jours; du diluant à peinture dans six
2 moteurs qui ont été abîmés; des poteaux... des...
3 des poteaux des GPS accrochés sur les bulls qui
4 étaient brisés; les guenilles dans les réservoirs à
5 essence, le genre des guenilles essuie-tout bleues,
6 là, ça bouche les...

7 Q. **[424]** Donc, cette personne-là, en d'autres termes,
8 vous corrobore ce que l'autre vous a dit...

9 R. Oui.

10 Q. **[425]** ... à savoir qu'il y a différents bris que
11 vous venez d'énumérer qui ont eu lieu, toujours,
12 encore une fois, dans le cadre d'une réponse à une
13 prise de position ou une décision...

14 R. Exact.

15 Q. **[426]** ... de la part de l'entrepreneur qui ne plaît
16 pas au syndicat.

17 R. Ce surintendant-là qui s'occupe de la machinerie
18 dit que depuis vingt (20) ans, il a fait plusieurs
19 contrats, plusieurs chantiers et il ne voit pas ça
20 sur les autres chantiers, là. Un accident, ça peut
21 arriver, là, un marchepied accroché, ça peut
22 arriver, là, mais il dit qu'il voit pas ça
23 ailleurs, là, t'sais.

24 Q. **[427]** Je pense que lui également vous a parlé de la
25 manifestation, là, dont vous réferez... référiez,

1 pardon, v'là quelques instants.

2 R. Oui, il était présent, lui, le matin. C'est un
3 événement marquant, là, pour FGL où est-ce qu'il y
4 avait environ deux cents (200) hommes qui sont
5 venus protester contre le grand boss de FGL qui
6 était Pierre Laprise à l'époque, c'étaient Marc
7 Capé Bérubé et Jean-Yves Noël qui... qui géraient
8 ce qui se passait. Il y avait un travailleur qui
9 était très colérique là-bas puis Marc Bérubé se
10 mettait en avant, là, comme pour le calmer, là,
11 mais ça avait... ça avait effectivement chauffé. On
12 a des photos de cette manifestation-là.

13 Q. **[428]** Mais, la cause... les causes de la
14 manifestation, est-ce que je me trompe en disant
15 que c'était le congédiement d'un travailleur...

16 R. Oui.

17 Q. **[429]** ... par FGL...

18 R. Par FGL.

19 Q. **[430]** ... puis ça plaisait pas au syndicat.

20 R. Exact. C'est en plein ça.

21 Q. **[431]** Est-ce que vous avez pu, dans le cadre de vos
22 enquêtes savoir qu'est-ce qui était arrivé
23 finalement? Est-ce que le travailleur congédié
24 avait été réengagé ou...

25 R. Oui, il a été réengagé.

1 Q. **[432]** Suite à ces pressions-là.

2 R. Exact.

3 Q. **[433]** Avant de prendre la pause, est-ce qu'il y a
4 d'autres choses que ce témoin-là vous a dit que
5 vous aimeriez préciser à la Commission?

6 R. Ce surintendant-là, au niveau de la machinerie,
7 s'occupait... il s'occupait des mécaniciens, puis
8 les mécaniciens disaient que tous les camions
9 neufs, usagés, n'importe quoi, étaient tout le
10 temps brisés à l'intérieur. Les mécaniciens avaient
11 remarqué que ça sentait terriblement le pot, la
12 marijuana dans les véhicules quand ils venaient se
13 faire... se faire réparer; que les bancs étaient
14 brûlés puis... mais, ils réparaient ça sur le quart
15 de jour, puis il dit que sur le chantier, là, le
16 problème de la marijuana était important. Puis il
17 nous parle qu'Hydro-Québec fermait les yeux sur le
18 chantier. Ce que je sais, c'est qu'Hydro-Québec
19 fermait pas les yeux, ils ont une sécurité
20 industrielle là-bas qui font leur possible, mais
21 ils peuvent pas être partout là.

22 Q. **[434]** Sur ce, je propose de prendre la pause, à
23 moins que vous ayez des questions, de se revoir à
24 deux heures (14 h 00).

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

3

LA PRÉSIDENTE :

4

Bon après-midi.

5

LA GREFFIÈRE :

6

Monsieur Michel Comeau, vous êtes sous le même
7 serment.

8

R. Merci, Madame.

9

Me SIMON TREMBLAY :

10

Q. **[435]** Alors, Monsieur Comeau, avant de suspendre...

11

bien, on était rendu lorsqu'on a suspendu pour la

12

période du... du dîner, on était rendu donc à

13

parler de la Romaine. En révisant mes notes, il y a

14

une question assez importante, je dois l'admettre,

15

que j'ai oublié de vous poser relativement au

16

projet de la Phase II de l'Aluminerie Alouette.

17

R. Oui.

18

Q. **[436]** Vous nous avez fait état plus tôt ce matin du

19

fait que c'est Simard-Beaudry qui avait obtenu le

20

contrat, malgré que c'était pas nécessairement le

21

plus bas soumissionnaire.

22

R. Exact.

23

Q. **[437]** Et en révisant mes notes, j'ai oublié de vous

24

poser la question : selon vos enquêtes que vous

25

avez faites jusqu'à ce moment-ci, là, est-ce que

1 vous avez une hypothèse de pourquoi Simard-Beaudry
2 a obtenu le contrat pour la Phase II de
3 l'Aluminerie Alouette?

4 R. Un témoin nous raconte que Jocelyn Dupuis s'est
5 présenté avec monsieur Accurso - par contre, je ne
6 sais pas si c'est Jimmy ou Tony Accurso -
7 rencontrer les... les dirigeants d'Alouette et lui
8 ont dit que si eux autres avaient pas le contrat,
9 qu'il était pour avoir aucun travailleur de la FTQ
10 sur le chantier.

11 Q. **[438]** Ce qui expliquerait... ce serait une
12 hypothèse, à tout le moins, qui expliquerait
13 pourquoi finalement c'est Simard-Beaudry qui a eu
14 le contrat pour la Phase II d'Alouette.

15 R. Exact.

16 Q. **[439]** Donc, si on revient à ce dont on discutait,
17 la Romaine. Donc, on a parlé, on a... vous avez
18 fait état de différentes rencontres que vous avez
19 eues avec des... des gens de FGL, Fernand Gilbert
20 limitée qui principalement travaillaient, du moins
21 quant aux faits que vous nous avez fait état,
22 travaillaient dans le premier tronçon de la route
23 qui part de la Route 138 qui longe le Fleuve ou, du
24 moins, le Golf rendu là, là, peu importe, le Bassin
25 du Saint-Laurent et qui va jusqu'à la Phase I. Si

1 on poursuit donc dans cette veine-là, vous avez
2 rencontré d'autres personnes. Peut-être nous
3 raconter ce que cette autre personne vous a
4 expliqué sur ce qu'il avait constaté à la Romaine.

5 R. Concernant les... les autres travailleurs qu'on a
6 rencontrés, on peut faire un résumé parce que ces
7 travailleurs-là nous parlent tous de la grosse
8 manifestation qui est arrivée. On parle de cent
9 cinquante à deux cents (150-200) travailleurs sur
10 le chantier de la Romaine, à l'époque, en deux
11 mille dix... en deux mille neuf (2009).

12 Ce qui est arrivé, c'est que c'est une
13 accumulation de situations conflictuelles puis les
14 personnes qui ont travaillé à cet endroit-là sont
15 unanimes que Hydro-Québec ont parti le chantier
16 trop vite. Je vais donner un exemple de ce qui
17 pouvait être difficile pour les travailleurs.

18 C'est que, au niveau des campements, les
19 campements ont été bâtis beaucoup trop rapidement,
20 c'était pas prêt. Les travailleurs ont commencé à
21 travailler. Comme vous savez, il y avait des shifts
22 de jour, de nuit. Les travailleurs qui étaient de
23 nuit qui dormaient dans les roulottes, bien,
24 pendant ce temps-là, ils faisaient la plomberie en
25 dessous des roulottes, puis ils faisaient le

1 revêtement sur les roulettes. Ça fait que c'étaient
2 des situations où est-ce que les travailleurs en
3 parlaient à leur délégué syndical. Puis ça a été
4 comme une accumulation, à un moment donné, là,
5 probablement.

6 Q. [440] D'irritants, là, dans le fond. De certains
7 irritants qui n'aidaient pas au climat.

8 R. Beaucoup, beaucoup d'irritants, effectivement. Ça
9 fait que ça a dégénéré aussi. Quand on parle d'une
10 multitude, j'ai parlé tantôt, on l'a nommé, Éric
11 Fraser qui était un travailleur là-bas de Havre-
12 Saint-Pierre qui travaillait là-bas, qui était
13 malcommode. FGL ont décidé effectivement lui
14 envoyer des avis et de congédier ce travailleur-là.
15 Ça a pas fait l'affaire des travailleurs syndiqués.
16 Ça a pas fait l'affaire des délégués. Il était chum
17 avec Marc Bérubé, avec Bernard Gauthier. Bernard
18 Gauthier, c'est un gars qui aimait pas Éric Fraser,
19 mais il était chum avec Marc Bérubé, puis ça a
20 dégénéré. Avec tous les facteurs puis les irritants
21 qu'il y avait, ça a dégénéré à un moment donné en
22 manifestation. Ça fait que ce qui est arrivé, c'est
23 qu'à un moment donné il y a eu un mot d'ordre avec
24 un arrêt de travail. Puis sur cette manifestation-
25 là, puis ils ont décidé de partir puis de monter,

1 chahuter au niveau du chantier et des roulottes de
2 chantier de FGL. Par contre, ce que, moi, j'ai su,
3 c'est que FGL était même pas avisée. Hydro-Québec
4 se sont contentés d'envoyer un patrouilleur avec
5 une caméra pour... « va donc voir ce qui va se
6 passer là-bas ». Mais, quand qu'il y a cent
7 cinquante (150) travailleurs qui montent, c'est
8 parce qu'en quelque part ça va peut-être dégénérer,
9 là, t'sais. Puis FGL a déploré de pas avoir été
10 avisée pour ça. Il y a des employés qui ont été
11 malmenés, des travailleurs qui sont rentrés dans
12 les roulottes, qui ont pris leur café, qui ont
13 éparpillé les papiers, qui ont brisé des choses au
14 niveau de la roulotte. Puis les personnes qui
15 étaient là ont eu peur en « tabarouette », là.

16 Q. **[441]** Vous... j'étais à vous amener au prochain...
17 à la prochaine personne rencontrée, qui était
18 quelqu'un qui est présent à la Romaine...

19 R. Oui, effectivement.

20 Q. **[442]** ... depuis déjà plusieurs mois. Qu'est-ce que
21 cette personne-là vous a dit?

22 R. Bien, cette personne-là nous a dit qu'ils ont vécu,
23 là, en parlant des irritants, au moins vingt-huit
24 (28) arrêts de travail des syndiqués. C'était des
25 avant-midi ou des ralentissements ou des journées

1 complètes. Avant de venir à cette grosse
2 manifestation là. Ensuite de ça, ce qu'il nous
3 raconte c'est que Jacques Laprise, qui était
4 surintendant de nuit, en fut partie d'un des
5 irritants. Ce qui est arrivé c'est que, lui aussi,
6 il faisait le travail puis il ordonnait le travail
7 à sa façon. Par contre, Bernard Gauthier puis Marc
8 Bérubé n'acceptaient pas la façon de faire de ce
9 dirigeant-là, qui était un monsieur Jacques
10 Laprise, qui était surintendant de nuit. Puis il a
11 eu assez de menaces puis assez peur pour qu'il y
12 ait un surintendant qui a été obligé de partir avec
13 son pick-up puis de le descendre en ville parce
14 qu'il savait pas s'il y a du monde... il y a des
15 travailleurs qui étaient pour atteindre à sa
16 sécurité, sa santé physique.

17 Q. **[443]** Quand vous dites « de le descendre en
18 ville », est-ce que je dois comprendre que c'est
19 Jacques Laprise, qu'on l'a sen... on l'a sorti,
20 pardon, du chantier de la Romaine...

21 R. Oui.

22 Q. **[444]** ... littéralement?

23 R. Effectivement. Ils l'ont descendu à Havre-Saint-
24 Pierre, la crainte était assez présente puis, en
25 plus, bien, pendant ces manifestations-là, il y

1 avait de l'alcool qui se prenait puis de la drogue
2 sur le chantier. Ça fait que la menace était
3 présente puis il y avait des menaces puis ça
4 gueulait fort.

5 Q. **[445]** Donc, c'est Fernand Gilbert qui a pris la
6 décision de...

7 R. C'est ça. C'est ça.

8 Q. **[446]** ... sortir du chantier monsieur Laprise?

9 R. Oui. Les témoins nous racontent que, ce conflit-là,
10 il remonte à plusieurs semaines, qu'il y avait eu
11 une escalade de problèmes, plusieurs
12 ralentissements, beaucoup de bris de machines,
13 comme je vous ai dit tantôt, du vandalisme sur les
14 roulottes, du vandalisme sur les véhicules. Suite à
15 cette grosse manifestation là, il y a eu comme un
16 trois semaines d'arrêt de travail par rapport à ça.
17 C'est... c'est sûr que ça combinait aussi avec
18 le... les conditions atmosphériques, avec l'hiver
19 puis la neige aussi, là. Mais il y a eu plusieurs
20 rencontres pour tenter de régler le problème. Des
21 rencontres au Havre-Saint-Pierre, à Sept-Îles. Il y
22 a des rencontres qui se sont transportées avec
23 Hydro-Québec à Montréal pour tenter de... de
24 trouver un problème puis comment régler le
25 problème. Il y avait plusieurs intervenants, des

1 intervenants, des conseillers, des intervenants de
2 l'Hydro-Québec, des intervenants de... des
3 responsables de FGL, des représentants syndicaux,
4 monsieur Bernard Girard était là aussi. Ça fait
5 qu'ils ont tenté de... de... Puis ce qu'il en est
6 venu au bout de la ligne c'est qu'ils ont dit :
7 « Peut-être qu'en faisant des rencontres
8 trimestrielles sur la Côte-Nord on pourrait peut-
9 être venir, à un moment donné, qu'à régler les
10 problèmes. »

11 Q. **[447]** Dans un but peut-être de quoi, de cibler
12 certaines problématiques pour éviter que l'irritant
13 augmente, augmente...

14 R. Exact, c'est ça.

15 Q. **[448]** ... puis un jour l'abcès crève?

16 R. C'est ça.

17 Q. **[449]** Qu'est-ce qu'il vous a dit d'autre, cette
18 personne-là?

19 R. Bien, cette personne-là, encore, attribue la grande
20 problématique des conflits au fait que Bernard
21 Gauthier veut préserver le travail des travailleurs
22 de la Côte-Nord puis qu'il y a une guerre ouverte
23 avec les compagnies puis les travailleurs de
24 l'extérieur, dont ceux du Saguenay, parce qu'ils
25 sont comme plus nombreux à travailler sur ce genre

1 de chantier là. Il nous dit que la compagnie
2 Polaris, qui a eu le contrat du deuxième tronçon de
3 la route de la Romaine, a eu beaucoup de difficulté
4 parce qu'eux autres, ils se sont... ils ont tombé
5 sous l'emprise des délégués de la FTQ. Jean-Yves
6 Noël, qui était délégué à ce moment-là, qui était
7 le bras droit de Rambo, c'est lui qui menait le
8 chantier, pareil comme s'il était un surintendant
9 pour Polaris. C'est lui qui engageait les hommes,
10 il faisait la pluie puis le beau temps sur le
11 chantier. Et Polaris aurait eu beaucoup de
12 difficulté financière à cause de cela.

13 Q. **[450]** Est-ce que vous savez pourquoi... parce que
14 vous faites état de plusieurs... plusieurs
15 irritants, plusieurs incidents qui arrivent sur les
16 chantiers. Est-ce que vous avez su... pu
17 comprendre, pardon, dans le cadre de votre enquête
18 les raisons pourquoi les différents entrepreneurs
19 ne se plaignent pas ou, si oui, ils le font au
20 compte-gouttes, là?

21 R. C'était des gros contrats pour les travailleurs
22 puis, au Saguenay, ils ont un nombre de chantiers
23 limité. Depuis plusieurs années qu'il y a des
24 entrepreneurs qui vont sur le... qui vont sur la
25 Côte-Nord, qui font travailler les travailleurs du

1 Saguenay parce que le bassin est plus gros pour le
2 nombre de chantier qu'il y a là-bas, puis ils
3 réussissent à avancer là-dedans mais la façon de
4 s'en sortir c'est de soumissionner un vingt (20),
5 vingt-cinq (25), trente pour cent (30 %) plus cher
6 pour être capable de subsister à ces problèmes-là.

7 Q. **[451]** Mais ma question c'était davantage d'essayer
8 d'expliquer si vous n'avez pas pu faire cette
9 constatation-là, dites-le, mais d'expliquer un peu
10 pourquoi, comment je pourrais dire, expliquer la
11 timidité des entrepreneurs. Parce qu'il y a
12 plusieurs recours qui s'offrent à eux, ils peuvent
13 faire des plaintes à la CCQ, des plaintes pénales
14 s'il y a de l'intimidation, du harcèlement et tout.
15 Est-ce que vous avez pu constater les raisons pour
16 lesquelles les différents entrepreneurs du moins ne
17 se plaignent pas de façon très abondante, on peut
18 comme minimalement affirmer ça?

19 R. Ça leur a été conseillé de porter des plaintes,
20 mais la plupart portent pas de plainte pour
21 justement les prochains contrats, puis la
22 difficulté d'avoir les travailleurs sur certains
23 contrats.

24 Q. **[452]** Est-ce qu'on doit conclure qu'en d'autres
25 termes même si j'ai des mécanismes de plainte je

1 suis comme pas nécessairement protégé si je me
2 plains demain matin?

3 R. Non. Non, absolument pas.

4 Q. **[453]** De sorte que le mécanisme devient un peu
5 illusoire si on veut s'assurer, parce qu'il y a un
6 lendemain à aujourd'hui, de sorte que pour
7 s'assurer de ne pas irriter l'autre partie, mais
8 sinon est-ce qu'on pourrait dire qu'ils ne sont pas
9 les plus efficaces ou les plus... oui, les plus
10 efficaces dans les circonstances?

11 R. Exact. Les travailleurs se plaignent, réussissent,
12 il y en a quelques-uns qui se plaignent au niveau
13 de la CCQ, d'ailleurs il y a une multitude de
14 plaintes au niveau de la CCQ.

15 Q. **[454]** D'accord.

16 R. Mais les entrepreneurs, non.

17 Q. **[455]** D'accord. Est-ce que cette autre personne
18 rencontrée vous a dit autre chose d'intérêt pour la
19 Commission?

20 R. Oui. Encore un autre cas où Rambo a contacté un
21 dirigeant d'Hydro-Québec pour l'informer que ce
22 matin, regarde, il y a personne qui rentrerait au
23 travail puis qu'il s'en allait comme chahuter dans
24 les roulottes de FGL au kilomètre 6. J'en avais
25 parlé tantôt. Jamais Hydro-Québec avait avisé

1 Fernand Gilbert, ils se sont contentés d'envoyer
2 une fille de la sécurité munie d'une caméra. J'en
3 avais glissé un mot tantôt. Plusieurs personnes ont
4 été malmenées par les travailleurs qui étaient
5 choqués, il y en a qui ont eu des claques, qui se
6 sont faits cracher dessus, ils se sont fait brasser
7 puis ça a duré une bonne demi-journée.

8 Q. **[456]** O.K.

9 R. Lors... on me dit que suite aux rencontres qui ont
10 été mises en place trimestrielles pour être capable
11 d'essayer de régler le problème, Bernard Gauthier
12 était pas celui qui était le plus content d'aller à
13 ces réunions-là, il était tout le temps en retard,
14 il se présentait peut-être pas, mais qu'il était
15 toujours en retard, puis il y avait toujours de la
16 chicane à ces réunions-là, puis monsieur Gauthier a
17 investigué plusieurs personnes par rapport à ça. Il
18 avait une emprise sur le syndicat, il avait ses
19 idées arrêtées, puis un changement, lui, il fallait
20 que ça fonctionne à sa façon. Même des personnes
21 alentour de la table ont vécu de l'intimidation
22 lors de ces rencontres-là par Rambo.

23 Q. **[457]** Quelles autres informations avez-vous pu
24 noter avec cette autre personne rencontrée là?

25 R. Ça résume pas mal...

1 Q. **[458]** Oui?

2 R. ... ce qui a amené à sa... à cette rencontre-là.

3 J'ai posé la question, à un moment donné, et ça à
4 plusieurs, si Hydro-Québec négociait avec les
5 entrepreneurs des rajouts de temps, des
6 compensations pour tous ces ralentissements-là puis
7 de la faute attribuée souvent à Hydro-Québec, puis
8 ce qui en ressort c'est que jamais Hydro-Québec a
9 négocié ce genre de chose-là, ils s'en lavent les
10 mains par rapport aux entrepreneurs. Il y a un
11 contrat, ils leur donnent, puis...

12 Q. **[459]** Madame Blanchette, si c'est disponible, là,
13 ce matin monsieur Comeau a fait référence à une
14 photo en parlant d'une manifestation. Si c'était
15 possible pour vous, si la pièce est prête, de
16 l'exhiber à l'écran. Donc, la photo de la
17 manifestation, ça serait l'onglet 9. Donc, on voit
18 une photo ici, est-ce que c'est la photo auquel
19 (sic) vous référiez ce matin lors de la
20 manifestation impliquant monsieur Laprise? Pas
21 monsieur Laprise, monsieur Fraser?

22 R. Exact, c'est la manifestation du vingt-cinq (25)
23 novembre deux mille neuf (2009). C'est un
24 changement de shift pour avoir le plus de monde
25 possible, ceux de nuit finissaient, ceux de jour

1 commençaient, ça fait qu'ils ont rassemblé tous les
2 travailleurs.

3 Q. **[460]** Parfait.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Pièce 1371.

6

7 108P-1371 : Photographie de la manifestation à la
8 Romaine

9

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[461]** S'il vous plaît, Madame la greffière. Une
12 question du commissaire Lachance ce matin, à savoir
13 le rôle d'Hydro-Québec, parce que vous nous avez
14 décrit depuis neuf heures trente (9 h 30) ce matin,
15 du moins une façon de faire qui vous a été décrite
16 par plusieurs personnes à l'effet que c'est - du
17 moins en ce qui concerne la Romaine, là, c'était
18 régulièrement, je vous dis pas que c'était à tous
19 les coups, mais ça arrivait fréquemment que c'est
20 les gens du syndicat, nommément ici la FTQ
21 Construction, qui désignaient ou qui choisissaient
22 quels travailleurs pouvaient venir travailler. Quel
23 était le rôle d'Hydro-Québec lorsqu'un travailleur
24 était imposé par le syndicat?

25 R. En aucun temps on pourrait penser qu'Hydro-Québec

1 s'implique pour être sur le placement des
2 travailleurs, mais effectivement, on a un document
3 qui pourrait démontrer que même les conseillers en
4 relations de travail qui s'occupent des conditions
5 de vie sur les chantiers vont se mêler de placer
6 des travailleurs FTQ à cet endroit-là, des gars de
7 la Côte-Nord.

8 Q. **[462]** On peut peut-être, Madame Blanchette...
9 (14:16:20)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[463]** Ce que vous dites, c'est que c'est Hydro-
12 Québec...

13 R. Oui.

14 Q. **[464]** ... qui place des gens sur les chantiers?

15 R. Ils interfèrent dans le placement.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Q. **[465]** O.K. Ils interfèrent. Donc, on peut peut-être
18 regarder, à ce moment-ci, pour illustrer un peu le
19 propos du témoin, donc l'onglet numéro 10, Madame
20 Blanchette.

21 LA GREFFIÈRE :

22 1372.

23 SIMON TREMBLAY :

24 Merci. On peut peut-être y aller de façon
25 chronologique, en... et cette pièce-là, pour les

1 parties, une copie papier vous est communiquée. Ça
2 a été communiqué que récemment, un peu suite à la
3 question du commissaire ce matin. On peut peut-être
4 descendre en bas du courriel, puis ça c'est comme
5 la dernière réponse. Donc, si on débute en bas du
6 document... En fait, la première page se trouve à
7 être la deuxième, Madame Blanchette, donc on peut
8 revenir à la première page du document, dans ce
9 cas-là. Excusez-moi.

10 Q. **[466]** Donc, on voit ici, ça vient du conseiller en
11 relations de travail d'Hydro-Québec...

12 R. Exact.

13 Q. **[467]** ... monsieur Robert Gingras?

14 R. Oui.

15 Q. **[468]** On voit que c'est un courriel adressé à des
16 gens de Groupe Gilbert, donc ça c'est FGL, le
17 Groupe Gilbert?

18 R. Oui.

19 Q. **[469]** O.K. Et on dit :

20 Bonjour, cet opérateur de machinerie
21 lourde vient d'une région autre que la
22 11.

23 Donc, on comprend que la 11 c'est la région de la
24 Côte-Nord?

25 R. C'est le numéro de la région, 11.

1 Q. [470] Et ce bassin, donc, de la Côte-Nord,
2 n'est pas encore vide. Est-ce qu'il y
3 a une raison exceptionnelle pour
4 laquelle vous souhaiteriez cet
5 opérateur au détriment de ceux de la
6 région de Côte-Nord? Ceci s'applique
7 pour monsieur Untel, opérateur
8 tracteur qui est de la région de la
9 Gaspésie.

10 Et donc, c'est une demande qui est faite. Et si on
11 peut aller à la deuxième page du document, donc
12 deux jours plus tard, on peut supposer qu'il y a eu
13 certaines conversations. Et je vais vous laisser
14 lire la réponse, la décision, si on veut, d'Hydro-
15 Québec, quant à son implication.

16 R. Toujours provenant de monsieur Robert Gingras, qui
17 est conseiller en relations de travail et
18 conditions de vie au chantier, sur le projet de la
19 Romaine-2 :

20 Tel que mentionné le 15 février sur
21 mon message à ce sujet et concernant
22 ce travailleur, monsieur vient d'une
23 région autre que celle de la Côte-Nord
24 et il y a actuellement des opérateurs
25 de machinerie lourde disponibles dans

1 la région 11.

2 Q. **[471]** Qui est la Côte-Nord?

3 R. Oui, qui est la Côte-Nord.

4 À moins d'une raison exceptionnelle
5 qui justifierait son acceptation,
6 l'avis d'affectation est refusé.

7 Q. **[472]** Qu'est-ce que ça veut dire, de façon
8 pragmatique, là, l'avis d'affectation est refusé?
9 Est-ce que ça veut dire que dans le fond, c'est que
10 ça prend une espèce de passe pour rentrer sur le
11 chantier, et je comprends que les gens d'Hydro-
12 Québec des relations de travail refusent cette
13 passe-là à un travailleur, parce qu'il vient de
14 l'extérieur de la Côte-Nord?

15 R. Exact. FGL avait besoin d'un travailleur qui...
16 pour un travail en particulier sur une machinerie,
17 puis ils lui ont dit que non, il vient de la
18 Gaspésie...

19 Q. **[473]** Ça prend quelqu'un de la place?

20 R. Ça va prendre quelqu'un de la place.

21 Q. **[474]** Et à votre connaissance, est-ce qu'il y a des
22 normes à respecter dans les secteurs civils, comme
23 est le cas de la Romaine, donc les conventions
24 collectives du secteur civil? Savez-vous s'il y a
25 des normes minimales, des barèmes de gens locaux

1 par rapport à des gens de l'extérieur qui doivent
2 être engagés, comme ça peut l'être, par exemple,
3 dans le secteur industriel?

4 R. C'est trop lourd pour que je puisse m'embarquer
5 dans ce domaine-là, parce que par rapport à
6 différents corps de métiers ça peut être différent.

7 Q. **[475]** O.K.

8 R. Je ne peux pas vous dire...

9 Q. **[476]** Vous n'êtes pas en mesure de nous le dire?

10 R. Je n'ai pas la documentation en main pour être
11 capable de répondre à cette question-là.

12 Q. **[477]** Donc, on va produire ces deux courriels-là en
13 liasse sous la cote suivante, Madame la greffière,
14 je crois qu'on est rendu à 1372? Donc, 108P-1372.

15
16 108P-1372 : Courriel d'Hydro-Québec du 17 février
17 2010 - RE: Avis d'affectation de
18 Concassage TCG, en liasse

19
20 Q. **[478]** Avant de poursuivre avec d'autres témoins que
21 vous avez rencontrés, toujours dans la même veine,
22 donc, vous avez fait état depuis environ la pause
23 de ce matin de toutes les problématiques que
24 Fernand Gilbert a pu avoir ou a eues avec la
25 construction du premier tronçon de route.

1 On va exhiber maintenant à l'écran deux
2 lettres qui proviennent de Fernand Gilbert et qui
3 sont adressées à Hydro-Québec. J'aimerais ça, vous
4 avez une copie devant vous, que vous en preniez
5 connaissance pendant qu'on la défile à l'écran.
6 J'aurai quelques questions à vous poser
7 relativement à ces deux lettres. On peut peut-être
8 commencer avec celle du premier (1^{er}) décembre et
9 ensuite on regardera celle du trois (3) décembre
10 deux mille neuf (2009). Et, pendant que vous faites
11 ça, on va le coter avec madame la greffière. Donc,
12 1373 pour la lettre du premier (1^{er}) décembre.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Oui.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Qui se trouve à être l'onglet 11. Et l'onglet 12,
17 qui suivra dans quelques instants, pas tout de
18 suite, ça sera la lettre du trois (3) décembre deux
19 mille neuf (2009), toujours de Fernand Gilbert à
20 Hydro-Québec.

21 LA GREFFIÈRE :

22 1374.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Oui.

25

1 108P-1373 : Lettre F. Gilbert du 1^{er} décembre 2009
2 - Côte-Nord la Romaine - Relation de
3 travail intimidation
4

5 108P-1374 : Lettre F. Gilbert du 3 décembre 2009 -
6 Côte-Nord la Romaine - Intimidation
7 historique
8

9 Q. **[479]** Une fois que vous aurez terminé la lecture de
10 la première lettre, celle du premier (1^{er}) décembre
11 deux mille neuf (2009), j'aimerais entendre vos
12 commentaires et nous décrire un peu de quoi il en
13 est et si vous avez des commentaires suite à
14 votre... à l'enquête que vous et vos collègues avez
15 faite, là...

16 R. On est arrivés... FGL sont arrivés à un point où ce
17 que... comme je vous l'ai dit tantôt, il y a au
18 moins deux personnes que j'ai rencontrées, des
19 surintendants ou des chefs d'équipe, qui ne veulent
20 plus mettre les pieds sur le chantier. C'est à
21 cause c'est des bons... c'est des bons
22 surveillants, des bons employés, mais ils ont peur.
23 Puis ils disent qu'ils sont pas obligés de vivre ça
24 par rapport au salaire qu'ils ont, là, c'est pas
25 obligatoire ça, de vivre de la violence sur son

1 milieu de travail.

2 Ça fait que FGL... Puis les entreprises de
3 la région du Saguenay, parce que c'est pas juste
4 eux autres, vivent ce problème-là. Ça fait qu'on
5 est rendus avec une lettre qui a été écrite le
6 premier (1^{er}) décembre deux mille neuf (2009),
7 qu'ils sont après la manifestation du vingt-cinq
8 (25) novembre, où ce que c'est arrêté présentement,
9 que c'est en pause puis ils sont rendus à une étape
10 où ce que, regarde, ils ont pas le choix de...
11 d'accoter Hydro-Québec en disant : « Il y a quelque
12 chose qu'il faut qui se fasse parce qu'on pourra
13 plus continuer à travailler sur les chantiers. »
14 Ils sont rendus à un stade assez préoccupant pour
15 que... il faut que ça arrête, là.

16 Q. **[480]** Et ils demandent... corrigez-moi si je me
17 trompe mais ils demandent à Hydro-Québec d'indiquer
18 les mesures qu'Hydro-Québec a l'intention de
19 prendre pour faire cesser, là, la situation qui ne
20 garantit pas la santé et la sécurité de leurs
21 employés sur le chantier de la Romaine?

22 R. Exact. C'est probablement suite à ça qu'il s'est
23 fait des réunions à Sept-Îles et à Montréal...

24 Q. **[481]** Trimestrielles, dont vous parliez tout à
25 l'heure.

1 R. Pour tenter de régler le problème.

2 Q. **[482]** Parce que, comme vous venez de le dire, ces
3 lettres-là sont datées quelques jours après la
4 manifestation, dont on a exposé la photo tout à
5 l'heure?

6 R. Oui.

7 Q. **[483]** Si on prend maintenant l'autre lettre, celle
8 du trois (3) décembre, toujours adressée... entre
9 les mêmes interlocuteurs. Je vous demanderais de
10 prendre quelques instants pour prendre connaissance
11 de la lettre et surtout de l'annexe qui est jointe.
12 Vous me le direz quand vous serez prêt.

13 R. Oui, ça va.

14 Q. **[484]** Donc, peut-être à... commençons avec la
15 lettre. La lettre, quelle est l'essence de cette
16 lettre-là, qu'est-ce qu'on cherche à communiquer?

17 R. Bien, effectivement, ils informent avec des cas
18 bien précis les problématiques qu'ils ont eues puis
19 les menaces qu'ils ont eues, les bris
20 d'équipements, tout ça.

21 Q. **[485]** On peut comprendre aussi... je pense que
22 cette lettre-là fait suite à la celle deux jours
23 plus tôt, dans laquelle on dit : « Il y a une
24 problématique. » Et, si on se fie au début, vous
25 êtes d'accord avec moi pour dire que c'est un peu

1 en réponse aux différentes conversations ou
2 échanges plutôt qu'il a pu y avoir avec Hydro-
3 Québec. Dans le fond, cette lettre-là sert un peu à
4 identifier ou à énumérer plutôt les incidents qui
5 ont mené à la lettre du premier (1^{er}) décembre?

6 R. Exact.

7 Q. **[486]** O.K. Et dans la liste d'incidents... Est-ce
8 qu'il y a d'autre chose dans cette lettre-là qui
9 attire votre attention, Monsieur Comeau?

10 R. Bien, c'est que... c'est comme je vous ai dit
11 tantôt, là, la situation est rendue intenable puis
12 elle menace la santé puis la sécurité de notre
13 personnel. Et puis quand on parle de coûts
14 additionnels et de retards, FGL, qui nous disait
15 soumissionner de vingt (20) à trente pour cent
16 (30 %) plus cher, d'après moi, là, il était dépassé
17 le trente (30). Ça allait pas bien.

18 Q. **[487]** Puis, en annexe, on a les différents
19 incidents...

20 R. Oui.

21 Q. **[488]** ... est-ce qu'il y a des... vous avez parlé
22 de plusieurs des incidents qu'on y retrouve, est-ce
23 qu'il y a d'autres éléments que vous vouliez
24 mentionner à la lecture de cette annexe-là?

25 R. Bien, il y a des cas qui sont rapatriés là-dedans

1 qu'on a déjà parlé. Quand on parle de l'incident du
2 treize (13) mai, là, avec Pierre Laprise puis...

3 Q. **[489]** On en a parlé, on en a déjà parlé, grosso
4 modo, on rapporte...

5 R. Oui.

6 Q. **[490]** ... les différents incidents dont notamment
7 ceux qu'on a discuté tout à l'heure, en fait plutôt
8 ce matin?

9 R. C'est ça. On en retrouve des nouvelles où est-ce
10 qu'il y a un opérateur de chargeur affecté à
11 l'alimentation du concasseur a reçu des menaces de
12 mort, qu'il était chanceux de respirer.

13 Me ROBERT LAURIN :

14 On a la lettre, on a pas l'annexe, là, j'attendais
15 évidemment puisqu'on y fait référence.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Bon, de toute façon...

18 Me ROBERT LAURIN :

19 Ni à l'écran ni nulle part.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Une petite erreur administrative, d'intendance, on
22 va vous acheminer une copie dans les prochaines
23 secondes, pour ne pas dire prochaines minutes au
24 plus tard. Sensiblement, mon confrère, pour votre
25 bénéfice, ça fait état de différents incidents,

1 dans le fond, qu'on a invité à commenter, mais je
2 n'irais pas plus loin davantage.

3 Me ROBERT LAURIN :

4 Si c'était plus général, j'aurais moins de
5 difficulté, mais, là, c'est...

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Non, c'est assez précis, j'en conviens, là, je
8 pensais que...

9 (14:26:53)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Laurin, O.K., j'allais vous donner la
12 mienne. Écoutez, voulez-vous avoir... ah, les
13 lettres vous les avez, c'est l'annexe.

14 Me ROBERT LAURIN :

15 Les lettres je les ai, c'est l'annexe. Parce que
16 l'annexe détaille des...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Ah, on l'a pas non plus, Maître Laurin. Alors...

19 Me ROBERT LAURIN :

20 Ça me console.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je vous rassure tout de suite.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Le témoin, excusez-nous, pour le petit imbroglio
25 d'intendance, le témoin fait état c'est différents

1 incidents, dans le fond, que Fernand Gilbert
2 rapporte à Hydro-Québec, on va vous faire la
3 correction de maître Lessard qui m'assiste est déjà
4 en train de faire la correction, mais sensiblement
5 la pièce étant déposée, je pense qu'elle parle par
6 elle-même et la pièce fait état de différents
7 incidents que mon confrère pourra.

8 Me ROBERT LAURIN :

9 En autant que la présidente m'appuie, vous savez je
10 deviens très confortable.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 En tout cas, je vous appuie dans votre demande.

13 Me ROBERT LAURIN :

14 Oui.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[491]** Alors, Monsieur Comeau, si on revient à votre
17 témoignage, la pièce étant déposée, mais les
18 parties pourront avoir le bénéfice dans les
19 prochaines...

20 Me ROBERT LAURIN :

21 Laissez-moi penser si j'ai d'autres demandes à
22 formuler.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Laurin, n'abusez pas.

25 Me SIMON TREMBLAY :

1 Q. **[492]** Donc, en plus de la personne dont on vient de
2 faire état des différents faits qu'il vous avait
3 avancés, est-ce qu'il y a d'autres, en lien avec la
4 Romaine, est-ce qu'il y a d'autres personnes que
5 vous avez rencontrées dont il serait opportun que
6 vous fassiez part de ce qu'ils vous ont dit aux
7 commissaires?

8 R. Oui. On a rencontré encore des travailleurs, des
9 ingénieurs de d'autres compagnies, un élu
10 municipal, des directeurs de projets pour des
11 compagnies qui ont travaillé là-bas comme, soit
12 contracteur ou sous-contractant. Entre autres,
13 c'est ces courts résumés de personnes qu'on a faits
14 qui nous racontent plein de choses que je ne
15 répéterai pas, là.

16 Mais ce qui peut sortir de l'ordinaire
17 c'est un témoin qui veut changer d'allégeance
18 syndicale pour passer à la CSN, parce qu'il n'aime
19 pas la façon de travailler de Bernard Gauthier,
20 puis la façon de gérer la FTQ. Lors d'une rencontre
21 syndicale il y a eu une altercation entre le témoin
22 et Bernard Gauthier. Bernard Gauthier l'aurait
23 projeté sur une table, là, devant tout le monde.

24 Q. **[493]** La personne qui voulait changer d'affiliation
25 syndicale?

1 R. Oui.

2 Q. **[494]** D'allégeance syndicale?

3 R. Exact. C'est ça. Cette personne-là aurait des
4 craintes de retourner sur les chantiers après nous
5 avoir expliqué qu'est-ce qui en était. Il a pas
6 aimé ça nous rencontrer. Bien on l'avait rencontré
7 sur un chantier.

8 Un ingénieur de Construction JR Savard, il
9 nous raconte un événement. Lors d'un contrat à
10 Colombier en deux mille six-deux mille sept (2006-
11 2007), sur la route 138, il y a eu la visite de
12 trois hommes qui connaissaient pas de la FTQ, qui
13 se sont identifiés comme étant de la FTQ, qui
14 voulaient dicter l'embauche de la main-d'oeuvre.

15 Q. **[495]** Juste un instant, quand vous dites ce projet-
16 là c'est pour refaire un tronçon de la route 138?

17 R. Oui, c'est ça, à Colombier. Colombier qui est un
18 petit village, là. Sauf que, là, ils s'en sont
19 peut-être pas pris de la bonne façon, c'est que le
20 monde de JR Savard les ont mis dehors en disant :
21 « T'as pas ton casque de construction, puis tu as
22 pas tes bottes de travail, ça fait que vous avez
23 pas d'affaire « icitte ». » Ils ne les ont pas
24 écouté, ça a pris, je pense que ça les a choqué,
25 parce qu'ils sont revenus plus tard avec une

1 centaine de travailleurs et puis le propriétaire de
2 la compagnie s'est fait menacer, intimider, ça fait
3 qu'après discussion avec Bernard Gauthier et Michel
4 Bezeau qui est un autre représentant syndical.

5 Q. **[496]** Les représentants syndicaux de quel local, le
6 savez-vous? L'Ami, ça se pourrait L'Ami Côte-Nord?

7 R. Oui, oui, c'est ça, le (inaudible).

8 Q. **[497]** Du moins, à ce moment-ci, à ce moment-là,
9 plutôt parce qu'aujourd'hui je pense qu'il occupe
10 d'autres fonctions, mais à ce moment-là il était
11 donc un représentant pour le local Ami pour la
12 région de la Côte-Nord?

13 R. Exact. Ça fait qu'en fin de compte ça a fini avec
14 des menaces puis ils ont dit au propriétaire de la
15 compagnie de fermer sa gueule sinon qu'il était
16 pour lui en donner une bonne. Ça fait que
17 finalement le propriétaire a accepté la majeure
18 partie des conditions de travail dictées par les
19 délégués syndicaux.

20 Q. **[498]** Qui se sont traduits comment, là, dans ce
21 dossier-là en particulier? Est-ce que vous êtes en
22 mesure de nous le dire?

23 R. Ah! C'est... Non pas vraiment. C'est tous des
24 petits cas particuliers que je veux pas rentrer
25 ici, là. C'est un résumé que j'avais fait, là, des

1 demandes syndicales, entre autres, pour la main-
2 d'oeuvre, là, d'engager tant de personnes puis le
3 propriétaire avait été obligé de retourner des
4 travailleurs du Saguenay chez eux pour prendre des
5 gars de la Côte-Nord.

6 Q. **[499]** Pour pouvoir assurer la paix sur le chantier,
7 pour pouvoir terminer...

8 R. Exact.

9 Q. **[500]** ... dans les délais, mais surtout dans les
10 coûts.

11 R. C'est ça. Juste pour vous démontrer que Bernard
12 Gauthier avait mainmise puis que, sur tout le monde
13 puis sur les travailleurs, lors d'une assemblée de
14 la MRC à Minganie, les maires répondaient aux
15 questions des citoyens puis Bernard Gauthier
16 semblait vouloir perturber la rencontre puis la
17 réunion. Bernard Gauthier a ordonné aux
18 travailleurs de quitter l'assemblée et tout le
19 monde était sorti, tu sais. Il y a un travailleur,
20 il y a un élu qui a voulu expliquer certaines
21 choses à Bernard Gauthier puis Bernard Gauthier a
22 dit aux travailleurs qui étaient présents, une
23 quinzaine de présents, de sortir et tout ça. Ça
24 fait que...

25 Q. **[501]** Et les travailleurs sont effectivement sortis

1 suite...

2 R. Oui.

3 Q. **[502]** ... aux indications du...

4 R. Ça démontre l'influence que Bernard Gauthier a sur
5 les travailleurs.

6 Q. **[503]** Parlant de son influence justement...

7 R. De son influence, oOui.

8 Q. **[504]** ... quelles constatations vous avez pu faire?

9 Je comprends qu'ici on, quand ils disent, quand il
10 dit à certaines personnes « sort » tout le monde
11 sort, est-ce qu'il y a d'autres éléments factuels
12 que vous avez pu constater dans le cadre de votre
13 enquête à vous et votre équipe au niveau de
14 l'influence? Comment il peut s'assurer si on veut,
15 je veux pas être péjoratif dans mes propos, mais
16 s'assurer d'avoir, je dirai pas mainmise, mais du
17 moins d'avoir l'oreille attentive de ses
18 travailleurs?

19 R. Bien on peut, si je comprends bien votre question,
20 là, ça peut être démontré par le pouvoir qu'il a
21 par rapport à d'arrê... faire faire un arrêt de
22 travail de travailleurs, de demander à des
23 travailleurs d'arrêter des autobus pour pas que les
24 travailleurs se rendent sur les chantiers, ça en
25 est déjà beaucoup, là, avec tous les facteurs qui

1 peuvent... les manifestations qu'il peut
2 encourager.

3 Q. **[505]** Est-ce qu'il y a d'autres choses que vous
4 avez constaté relativement à la région de la Côte-
5 Nord...

6 R. Oui.

7 Q. **[506]** ... dans le cadre de vos enquêtes. Si oui,
8 qu'est-ce que vous avez constaté Monsieur Comeau?

9 R. Bien un directeur de projet pour BC Nielsen était
10 moins que Rambo à encourager des travailleurs à
11 participer à une grève illégale pour accélérer une
12 demande de transport aérien pour les travailleurs.

13 C'était, le transport aérien, c'était un
14 autre des facteurs irritants avant la
15 manifestation. C'est qu'à un moment donné, il
16 disait, ça prend plus d'avions payés pour sortir
17 les travailleurs pour, parce que la route est
18 dangereuse puis mes travailleurs, on attendra pas
19 qu'il y ait un mort sur la route puis ça me prend
20 plus d'avions pour transporter les gars vers Baie
21 Comeau, ceux qui veulent s'en aller chez eux lors
22 de leurs congés puis tout ça puis les avions
23 étaient peut-être pas, il y avait peut-être pas un
24 nombre assez grand puis les horaires de vol étaient
25 peut-être pas à la bonne place puis aux bonnes

1 heures, là. Il y avait eu beaucoup de
2 représentations par rapport à ces vols-là, tracer
3 des transports aériens.

4 Q. **[507]** Est-ce qu'il y a eu des tactiques
5 d'intimidation, d'autres comportements en lien avec
6 cet incident-là du transport des travailleurs?

7 R. Des ralentissements...

8 Q. **[508]** Toujours des ralen...

9 R. ... débrayer, encore des moyens de pression qui
10 étaient faits, des allongements de coûts, de temps-
11 homme comme j'avais expliqué avec les autobus qui
12 étaient retardés, comme ça.

13 Q. **[509]** D'accord.

14 R. On a rencontré aussi un autre témoin, un directeur
15 de projet pour Excavation Chicoutimi qui est une
16 autre compagnie qui a fait plusieurs contrats sur
17 la Côte-Nord. Le témoin nous dit que pour un
18 contrat à Tadoussac en deux mille cinq (2005), je
19 connais pas la nature du contrat, mais c'est un
20 contrat qui était à Tadoussac en excavation en deux
21 mille cinq (2005), le témoin s'est fait opposer des
22 travailleurs par Bernard Gauthier, mais le témoin
23 lui a tenu tête et il a engagé qui il voulait.

24 Au début du chantier, des autobus de la FTQ
25 sont arrivés et ont bloqué le chantier à deux,

1 trois reprises. Les travailleurs ont eu des
2 menaces, des gars de la FTQ, Bernard Gauthier,
3 Michel Bezeau, ont gardé le même discours que
4 l'embauche devait passer par eux autres. Ça a coûté
5 en frais à cette compagnie-là près de cent mille
6 dollars (100 000 \$).

7 Vers février, toujours le même témoin, vers
8 février deux mille six (2006), les problèmes se
9 sont résorbés quand plusieurs gars de la Côte-Nord
10 ont été engagés par le témoin. À l'époque, il avait
11 communiqué avec Bernard Girard de la FTQ afin de
12 lui demander de calmer son représentant, mais il
13 s'est fait dire par Bernard Girard qu'il avait
14 aucun contrôle sur Bernard Gauthier.

15 Q. **[510]** Bernard Girard étant?

16 R. Qui était le boss de la FTQ à Montréal à cette
17 époque-là.

18 Q. **[511]** Quand vous dites « boss de la FTQ », ce
19 serait plutôt...

20 R. Bien...

21 Q. **[512]** ... qu'il était membre de l'exécutif...

22 R. Il était... Oui.

23 Q. **[513]** ... puis qu'il était directeur du Local
24 791...

25 R. Plus précisément, oui.

1 Q. **[514]** ... auquel monsieur Gauthier...

2 R. C'est ça.

3 Q. **[515]** ... communément appelé Rambo...

4 R. Était... était...

5 Q. **[516]** ... est associé, là...

6 R. C'est ça.

7 Q. **[517]** ... sur la Côte-Nord.

8 R. C'était son supérieur comme immédiat.

9 Q. **[518]** O.K. Parce que le 791 étant les opérateurs de
10 machineries lourdes.

11 R. Oui.

12 Q. **[519]** O.K. Donc, monsieur Girard dit à ce témoin-là
13 que lui-même n'a pas de contrôle sur monsieur
14 Gauthier.

15 R. Il a pas de contrôle sur... il a pas de contrôle
16 sur Rambo.

17 Q. **[520]** Donc, il peut pas lui être d'aucune utilité
18 pour essayer de contenir, si on veut, les...

19 R. Ce témoin-là nous dit ça.

20 Q. **[521]** ... monsieur Gauthier. Parfait.

21 R. O.K. Ensuite de ça, on a rencontré un contremaître
22 d'une entreprise. Encore là, ce témoin-là nous dit
23 qu'en deux mille cinq (2005), le témoin est
24 contremaître chantier pour une entreprise sur un
25 contrat à Rivière aux Cochons (sic) à Forestville

1 et a aidé certains employés syndiqués dans une
2 tâche. Il a été menacé par un homme qui est pas
3 identifié qui lui a dit qu'il allait se ramasser en
4 bas du pont s'il faisait la tâche des syndiqués. À
5 cette époque-là, la personne était pas identifiée.
6 Quelques semaines plus tard, il a su que, le gars,
7 c'était qui, c'était Bernard Gauthier Rambo.
8 C'est... il avait reconnu cet individu-là, puis,
9 là, il y avait été présenté, il s'était... il avait
10 été capable de l'identifier.

11 Plus tard, en deux mille neuf (2009), il a
12 parlé avec Bernard Gauthier puis Bernard Gauthier
13 leur a ordonné de mettre à pied un travailleur de
14 la CSN, c'était pas un gars de la FTQ, puis qu'il
15 enverrait un autre travailleur et que s'il le
16 faisait pas, bien, qu'il était pour mettre de la
17 « marde » sur son chantier. Il a été obligé de le
18 faire.

19 Q. **[522]** Est-ce qu'il y a d'autres situations...

20 R. Oui. On a rencontré un autre témoin...

21 Q. **[523]** ... différentes?

22 R. ... qui a changé d'allégeance syndicale de la FTQ à
23 la CSN puis qu'il s'est fait tasser par la
24 compagnie Fernand Gilbert, à la demande de
25 Gauthier, et ça a été fait.

1 Q. **[524]** Savez-vous si c'était sur le premier tronçon
2 de la Route de la Romaine ou c'est...

3 R. Non.

4 Q. **[525]** Vous le savez pas.

5 R. Non.

6 Q. **[526]** Avant qu'on passe sur un autre chantier, est-
7 ce qu'il y a d'autres éléments relativement à la
8 Romaine que vous voulez nous faire état?

9 R. Oui, j'en ai quelques-uns. On a Bernard... encore
10 un entrepreneur qui, lui, a fait faillite. Bernard
11 Gauthier a obligé le témoin à embaucher des
12 travailleurs FTQ venant de l'extérieur, malgré la
13 disponibilité de travailleurs locaux CSN ou autres,
14 ce qui a occasionné beaucoup de retards sur les
15 chantiers et des coûts supplémentaires. Ce qui a
16 amené à la faillite d'une compagnie qui s'appelle
17 J. Laforest incorporée.

18 Ensuite de ça, un autre travailleur - c'est
19 des cas plus courts, là - lors d'une manifestation
20 à la Romaine, Bernard Gauthier s'est dirigé vers
21 le témoin qui était un salarié de la CSN à l'emploi
22 de la compagnie FGL, puis il s'est dirigé nez-à-
23 nez, puis il l'a menacé de s'en prendre à lui ou de
24 faire en sorte que quelqu'un s'en prenne à lui.
25 C'étaient des menaces encore parce que le gars

1 était salarié de la CSN et probablement qu'il
2 donnait son opinion à ce moment-là.

3 Q. **[527]** D'accord.

4 R. Neilson-EBC engage un opérateur... c'est un chargé
5 de projet qui nous dit ça. Neilson-EBC engage un
6 opérateur FTQ de la région du Lac Saint-Jean sans
7 passer par Bernard Gauthier. Celui-ci a contacté le
8 témoin pour le menacer.

9 Q. **[528]** Donc, encore toujours dans le même genre...

10 R. Toujours dans le même genre.

11 Q. **[529]** ... d'illustration.

12 R. Oui, c'est ça.

13 Q. **[530]** Est-ce que vous avez également rencontré dans
14 votre passage sur la Côte-Nord des préposés de la
15 CCQ, de la Commission de la Construction du Québec?

16 R. On a rencontré deux personnes travaillant à la
17 CCQ... à la CCQ qui nous disaient sensiblement la
18 même chose, dont un employé qui est au courant puis
19 qui sait que ça brassait sur les chantiers, mais
20 les dirigeants syndicaux ont... devaient ce qui se
21 passait sur le chantier. Par contre, eux autres, au
22 niveau de la CCQ, cette personne-là nous dit
23 qu'elle a toujours exigé aux représentants
24 syndicaux que ses membres, autant les travailleurs
25 qu'eux autres, quand ils viennent dans les bureaux

1 de la CCQ, qu'il y ait, puis ça a toujours été
2 respecté.

3 Ensuite de ça, cette personne-là nous parle
4 que les pensions... questionnée sur les pensions
5 qui étaient données aux travailleurs à... de
6 l'extérieur et que les travailleurs de la Côte-Nord
7 voulaient avoir comme équité, cette personne-là
8 nous dit que c'était connu de tous à l'époque, que
9 les travailleurs d'ici se présentaient à la CCQ,
10 ils demandaient un changement d'adresse dans la
11 région avec un kilométrage requis pour avoir droit
12 à la pension, même si c'est un travailleur qui
13 restait en dedans des limites du contrat. Puis, à
14 ce moment-là, c'était sans raison et sans pièce
15 justificative que les changements étaient faits.
16 Par contre, ça c'est changé depuis octobre deux
17 mille huit (2008). Ce que l'on a comme information
18 c'est que ça se fait encore, par contre la façon de
19 le faire, c'est-tu en arrivant avec des baux, en
20 arrivant avec des pièces d'identité justificatives,
21 un trois pièces? Je le sais pas. Mais ça se fait
22 encore, pour être capable d'avoir la pension. Puis
23 souvent, présentement, ce qu'on sait c'est que la
24 pension va être réclamée à la fin du contrat puis
25 l'employeur va être obligé de le payer à la fin du

1 contrat.

2 Q. [531] Donc, ça fait le tour pour vos constatations
3 sur la Romaine ou il y a des choses qu'on n'a pas
4 touché, que vous voulez toucher avant qu'on passe
5 à...

6 R. On a posé des questions aussi à la CCQ concernant
7 l'octroi des cartes de compétence puis ils ont dit
8 qu'effectivement, il y a des failles dans le
9 système. C'est que, la façon, c'est qu'ils passent
10 par des corps de métiers où ce que les bassins sont
11 ouverts. Exemple, si demain matin, moi, je veux
12 avoir ma carte de compétence comme opérateur de
13 machinerie lourde, je serai pas capable de l'avoir.
14 Le bassin, il est fermé, t'sais, c'est plein. Par
15 contre, si je vais demander mes cartes de
16 compétence en échafaudage en hauteur pour la région
17 de Rimouski, bien, le bassin est ouvert parce qu'il
18 y en a pas présentement. Ça fait que, souvent, il y
19 a des personnes qui passent par-là pour être
20 capable d'avoir des cartes de compétence comme ça.
21 Puis ensuite de ça, bien, en changeant de district
22 puis en ayant des lettres d'employeurs qui leur
23 fournissent un nombre... tant d'heures de travail,
24 bien, c'est la façon de rentrer dans le système
25 puis être capable d'avoir les cartes de compétence.

1 D'ailleurs, à cet endroit-là, il y avait un
2 représentant syndical qui, avant de quitter son
3 poste, a placé son fils au niveau de l'échafaudage
4 comme manoeuvre. C'est un endroit facile pour avoir
5 une exemption, là, parce qu'il y a une pénurie dans
6 l'échafaudage en hauteur.

7 On a rencontré un opérateur de machinerie
8 lourde qui... qui lui nous dit que la chicane entre
9 les gens du Saguenay - Lac-St-Jean puis les gens de
10 la Côte-Nord origine d'un chantier qui a eu lieu à
11 l'Alcan à Alma il y a plusieurs années. Et il
12 mentionne que c'est pas une guerre de syndicats
13 mais c'est du racisme de régions, là. C'était son
14 opinion par rapport à ça. C'est vrai qu'il y a de
15 la chicane entre les deux mais c'est... c'est deux
16 gros bassins, les travailleurs du Saguenay sont
17 nombreux, ils ont une expertise au niveau des
18 chantiers puis ils se confrontent avec ceux de la
19 Côte-Nord.

20 Q. **[532]** Si on...

21 R. Ce témoin-là était affilié au local FTQ 791 du
22 Saguenay.

23 Q. **[533]** Au Saguenay, oui.

24 R. Oui. Ce travailleur-là nous a dit qu'il a
25 effectivement déjà été menacé lors d'un transport

1 en autobus, il s'était fait écoeurer. Puis les
2 travailleurs de la Côte-Nord... c'était sur la
3 Côte-Nord, c'est un contrat, ils le laissaient pas
4 s'asseoir dans l'autobus. Ça fait qu'un certain
5 matin, en revenant, au changement de quart, les
6 travailleurs de nuit sortent de l'autobus et, ceux
7 de jour attendent pour aller travailler, il avait
8 été mena... il s'était fait menacer de se faire
9 casser les jambes. Il avait eu des menaces de mort.
10 Il en avait fait part, de la situation, à une
11 patrouilleur sur le chantier, qui travaillait pour
12 la sécurité industrielle d'Hydro-Québec. Ce qu'il
13 nous raconte c'est qu'elle a pris en note cette
14 plainte-là, elle l'a référé à son boss. Le
15 travailleur nous dit... puis le travailleur nous
16 dit que son boss est allé le voir puis il dit :
17 « Regarde, il dit, t'as pas d'affaire ici. » Parce
18 que c'était quelqu'un du Saguenay. Je répète ce
19 qu'il nous a dit.

20 Qu'il y a eu plusieurs rencontres qui ont
21 eu lieu entre les dirigeants de FGL puis le
22 syndicat afin de régler la situation. À savoir si
23 le témoin, si lui, devait rester ou bien quitter
24 suite à la plainte qu'il avait faite. Puis, dans la
25 roulotte, au moment présent où ce qu'il savait pas

1 s'il devait rester ou pas, il dit qu'il y avait
2 Pierre Laprise de FGL, qu'on a nommé tantôt, qui
3 est un boss de Fernand Gilbert... Gilbert, puis il
4 y avait le délégué Marc Capé Bérubé, du 791 de la
5 Côte-Nord, et un délégué de chantier puis... qu'ils
6 voulaient rien savoir que ce gars-là reste. Ça fait
7 qu'ils ont... ils ont parlé par téléphone aussi à
8 Bernard Gauthier, à ce moment-là, qui lui disait
9 qu'il pouvait rester, par contre, il dit : « À
10 l'avenir, il faudrait qu'il ferme sa gueule. »
11 Parce qu'il avait trop parlé, parce qu'il était
12 allé dénoncer à Hydro-Québec.

13 Q. **[534]** Finalement, est-ce que ce travailleur-là est
14 resté ou il a quitté, finalement?

15 R. Le patron de FGL, le grand patron de FGL est parti
16 de Chicoutimi pour monter, aller voir la fin de cet
17 épisode-là, ce qui est arrivé à ce travailleur-là,
18 puis il lui a offert que c'était à lui de décider,
19 il lui avait offert un transport pour se voyager
20 tout seul au lieu de prendre l'autobus avec tous
21 les travailleurs, il lui avait offert deux heures
22 de temps supplémentaire par jour pour compenser,
23 pour être capable de prendre le véhicule, mais le
24 témoin a refusé, il a quitté le chantier, puis il a
25 dit, il finit en disant que là-bas c'est la loi de

1 la jungle.

2 Q. **[535]** Là-bas c'est la Côte-Nord?

3 R. Exact. C'est un résumé de toutes les rencontres
4 qu'on a faites pour la Côte-Nord, la Basse-Côte-
5 Nord et tout ce qui est en régions éloignées.

6 Q. **[536]** Maintenant si on s'attarde un peu plus sur...
7 cette fois-ci ça ne sera pas tant le chantier, ça
8 va être un type de chantier. J'appellerais peut-
9 être cette partie-là l'influence du local 144.
10 Local 144 qui est le local des tuyauteurs, des
11 « pipefitters » en anglais.

12 R. Exact.

13 Q. **[537]** Qu'a dirigé, dont le gérant d'affaires était
14 pendant longtemps Gérard Cyr qui a quitté, là, tout
15 récemment. Donc, dans le cadre de vos enquêtes sur
16 le terrain, vous avez eu certains témoins qui vous
17 ont fait état de la façon dont se comporte le 144.
18 On aura l'occasion d'avoir certains témoins pour
19 illustrer les comportements et surtout les
20 conséquences pratiques de ces comportements-là,
21 mais dans le même type de votre témoignage, juste
22 nous donner un avant-goût de ce qui se passe sur
23 les chantiers lorsque le local 144 est impliqué.
24 Évidemment je vous dis pas que c'est ça à toutes
25 les occasions, mais du moins certains témoins que

1 vous avez rencontrés dépeignent des situations qui,
2 je le crois bien humblement, sont d'intérêt pour la
3 Commission. Donc, peut-être débiter avec le
4 premier, combien de personnes avez-vous rencontré
5 en lien avec le local 144?

6 R. De huit à dix personnes par rapport à ça et il y a
7 du monde qui nous parle du 144, mais qui...

8 Q. **[538]** Qui s'entrecoupent évidemment avec les
9 informations qu'ils vous donnent.

10 R. Qui s'entrecoupent de différents problèmes reliés
11 au syndicat.

12 Q. **[539]** Si on commence avec la première personne que
13 vous avez rencontrée qui est un tuyauteur, donc, un
14 travailleur?

15 R. Qui est un travailleur pour le local 144, il dit
16 que lui il raconte qu'il n'aurait pas eu...
17 présentement ce travailleur-là travaille en Alberta
18 sur les gros chantiers. Il dit qu'il aurait pas,
19 puis aller travailler là-bas pour certains
20 travailleurs c'est extrêmement payant, c'est sûr
21 que c'est plus difficile parce qu'ils partent
22 pendant de longues périodes, puis il revient, mais
23 c'est des chantiers que présentement sont bien
24 rémunérés puis c'est extrêmement payant avec les
25 primes pour aller travailler à ces endroits-là.

1 Il dit qu'il aurait pas eu la possibilité
2 d'aller travailler en Alberta s'il était resté avec
3 le local 144.

4 Q. **[540]** Pour quelles raisons il vous dit ça, est-ce
5 que vous savez?

6 R. Parce que le local 144 il décide qui c'est qui va
7 aller travailler à cet endroit-là.

8 Q. **[541]** O.K.

9 R. Si tu fais pas partie de la gang, si tu fais pas
10 partie de la clique, si tu t'impliques pas dans les
11 réunions, si tu t'impliques pas dans les activités
12 du local 144, ton nom va être en bas de la liste du
13 tableau.

14 Q. **[542]** Qu'est-ce qu'il vous a dit d'autre cette
15 personne-là?

16 R. Bien il nous dit la raison effectivement, pourquoi,
17 parce que c'est un gars qui participait pas aux
18 réunions, puis aux activités syndicales. Il dit que
19 lui pour avoir ces jobs-là il faut être proche de
20 la gang du local pour avoir de la job. Il décrit le
21 local 144 comme un peu une mafia, si t'es proche de
22 la gang t'as les plus belles jobs.

23 Quand on parle de plus belles jobs, bien on
24 peut parler souvent dans ce domaine, de ce métier-
25 là, des « shutdown ». Les « shutdown », c'est quand

1 ils arrêtent une raffinerie, quand ils arrêtent un
2 plan opérationnel, qu'ils arrêtent de travailler
3 pour un entretien obligatoire, les gros
4 « shutdown » dans les grosses compagnies peuvent se
5 faire une fois par année, puis il y a des mini
6 « shutdown » ou aux deux ans, puis il y a des mini
7 « shutdown » qui se font puis il y a un paquet de
8 travailleurs qui sont appelés pour travailler en
9 même temps sur une courte période qui peut être
10 vingt-quatre (24), quarante-huit (48) heures ou
11 soixante (60) heures, puis c'est payant aussi,
12 parce que c'est du temps et demi puis du temps
13 double, là. Ça fait qu'ils sont choisis.

14 Q. **[543]** Compte tenu du nombre d'heures ça peut
15 s'avérer payant.

16 R. Compte tenu du nombre d'heures.

17 Q. **[544]** Les dossiers avec les pensions aussi,
18 j'imagine, ça doit être intéressant pour certains
19 travailleurs, dont ceux qui sont plus proches de la
20 clique, comme pour reprendre votre témoignage, ils
21 sont peut-être avantagés aussi...

22 R. Exact.

23 Q. **[545]** ... sur ces contrats-là? Qu'est-ce qu'il vous
24 a dit d'autre cette personne, qu'est-ce qu'elle
25 vous a dit d'autre, pardon?

1 R. Ce qu'il nous dit de particulier c'est qu'au local
2 144 même si tu travailles pas, il faut que tu paies
3 la cotisation syndicale pareille, contrairement aux
4 autres locaux. Puis il dit si tu paies pas, bien
5 ton nom va se retrouver en bas du tableau d'appel.

6 Q. **[546]** Je travaille pas d'heures sur laquelle on va
7 enlever une déduction fisc... une déduction
8 syndicale, il faut quand même que je paie un
9 montant par semaine ou par mois au syndicat quand
10 je travaille pas?

11 R. Exact. Il nous disait qu'à la FTQ c'était pas comme
12 ça. Quand tu travailles pas, tu paies pas ta
13 cotisation syndicale mais au 144, même si tu
14 travailles pas, tu paies pareil.

15 Q. **[547]** Est-ce que vous savez, j'imagine que vous
16 savez pas si c'est pour... la même chose pour
17 d'autres locaux de l'International?

18 R. Non.

19 Q. **[548]** Vous savez juste ça pour...

20 R. Oui.

21 Q. **[549]** ... le 144, les tuyauteurs.

22 R. Et la raison pour laquelle qu'il va pas à ces
23 réunions-là, il dit qu'il est allé une fois à dans
24 une réunion au début puis lorsqu'il a levé la main
25 pour poser une question, il y a un gros bras qui

1 est arrivé en arrière de lui puis qui lui a
2 rabaissé la main en disant, regarde...

3 14:51:23

4 Me ANDRÉ DUMAIS :

5 Madame la Présidente, est-ce que ce sont des
6 questions introductives pour discuter de contrats
7 publics ou on est dans les raffineries ou dans
8 l'administration interne d'une association sans
9 tenir compte du type de travail qui est en cause?

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Bien pour répondre à ce que je vais considérer
12 comme une objection sur la pertinence de mon
13 confrère, là, bien que je suis pas certain qu'il
14 ait le droit d'en faire, peu importe. Sur
15 l'objection de la pertinence, monsieur Pereira est
16 venu témoigner ici que notamment sur le chantier
17 Interquisa qui avait, de mémoire, là, près de cinq
18 cent millions de dollars (500 M\$) en deniers
19 publics, qu'il y avait eu des comportements de la
20 part du 144 pour ralentir les chantiers, là. Je ne
21 sais pas si vous vous rappelez, il nous avait parlé
22 notamment, ce que je qualifierais du club de l'âge
23 d'or, c'est-à-dire qu'on avait envoyé des gens plus
24 âgés qui travaillaient moins vite, une heure, deux
25 heures par jour, et lorsque Ganotec, bref lorsque

1 Delnor a fait faillite, et je crois de mémoire que
2 c'est Ganotec qui a pris la relève, mais à ce
3 moment-là la productivité avait grandement
4 augmenté. Donc je ne veux pas jouer dans les
5 technicalités de définitions mais quand on a un
6 chantier qui a au-delà d'un demi milliard (500 M\$)
7 d'argent public, je pense que c'est éminemment, à
8 ce stade-ci, je vous dis pas pour les fins de votre
9 rapport, mais à ce stade-ci, quand on parle de
10 pertinence raisonnable, je pense ça vaut la peine
11 qu'on passe quelques minutes pour vérifier si...
12 quel genre de comportements qui peuvent être là
13 d'une part et d'autre part, dans le mandat, on
14 parle de stratagèmes possibles. Donc, dans la
15 mesure où ça se passe dans le privé, et si c'était
16 juste des cas privés, ce que je nie, là, ça peut
17 également se passer dans le public. Donc c'est dans
18 cette optique-là que je juge que prendre quelques
19 minutes, parce qu'on ne s'attardera pas
20 aujourd'hui, ça va venir plus tard dans la semaine,
21 je crois que ça rencontre le test de la pertinence
22 raisonnable.

23 Me ANDRÉ DUMAIS :

24 Donc est-ce qu'on doit comprendre que c'était
25 introductif pour des chantiers où il y avait des

1 contrats publics qui sont en cause?

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 C'est pas l'objet de ma réponse. C'est pas ça.

4 C'est-à-dire que je répète la réponse à votre

5 objection confrère, c'est-à-dire que monsieur

6 Pereira a déjà témoigné à l'effet que des

7 tractations du local 144 qui se produisent, qui se

8 sont notamment produites, toujours selon les dires

9 de monsieur Pereira, sur un chantier dans lequel le

10 gouvernement du Québec, donc l'argent des

11 contribuables, a été investi à hauteur d'un demi

12 milliard (500 M\$), donc de cinq cent millions de

13 dollars (500 M\$) d'argent public qui est investi

14 dans un contrat où le 144 agit de façon à ralentir

15 ou augmenter la cadence des travaux. Donc dans

16 cette circonstance-là, puisqu'on a minimalement un

17 exemple dans lequel le 144 a travaillé sur un

18 contrat avec beaucoup d'argent public, je vous

19 soumets, Madame la Présidente, Monsieur le

20 Commissaire, que ça va au niveau du test de la

21 pertinence raisonnable, il faut, je pense qu'on est

22 en droit minimalement de regarder comment le Local

23 144 se comporte sur un chantier parce qu'on a vu

24 dans le passé qu'il y a minimalement un chantier

25 qui impliquait beaucoup, beaucoup d'argent public.

1 Je vous dis pas que les exemples qu'on va donner
2 cet après-midi sont exclusivement dans des contrats
3 qui impliquent de l'argent public mais dans la
4 mesure où le 144 peut être présent sur certains
5 contrats dans lesquels il y a de l'argent public,
6 je pense, et je dis bien à ce stade-ci, on est au
7 stade d'enquête donc on doit avoir l'esprit large,
8 on n'est pas au stade du rapport où il y a des
9 conclusions qui peuvent peut-être être défavorables
10 à cet effet-là. Donc dans ce contexte-là où on doit
11 faire preuve d'ouverture, je juge que je peux poser
12 une série de questions en lien avec comment le 144
13 se comporte sur les chantiers.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Ça va?

16 Me ANDRÉ DUMAIS :

17 Ça va, à ce stade-ci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Parfait.

22 Me ANDRÉ DUMAIS :

23 Merci.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. [550] Vous vous souvenez où on en était?

1 R. Oui.

2 Q. **[551]** Donc poursuivons. On était avec le premier
3 des huit à dix personnes, la première, pardon, des
4 huit à dix personnes que vous avez rencontrées et
5 vous étiez à nous décrire les éléments factuels
6 décrits par le témoin, le premier que vous avez
7 rencontré.

8 R. Ce même tuyauteur nous parle que sur les chantiers,
9 plusieurs chantiers, il connaît des lignes de
10 conduite qui sont imposées par les délégués
11 syndicaux comme entre autres ne pas faire plus que
12 soixante (60)... que tant de pouces de soudure par
13 jour alors qu'il serait capable d'en faire beaucoup
14 plus, là. Exemple, il se fait établir qu'il peut
15 faire une moyenne de soixante (60) à quatre-vingts
16 (80) pouces de soudure par jour mais pas plus. Puis
17 il faut suivre la directive sinon on se fait tasser
18 de sur les jobs. Puis on marche toujours sur des
19 oeufs. C'est que il faut écouter ce que les
20 délégués syndicaux (sic) disent puis les
21 représentants syndicaux (sic) sinon on retourne
22 chez nous. Parce que se faire appeler sur des
23 contrats qui sont payants en « shutdown », en
24 raffinerie ou sur du pipeline, on veut être là puis
25 on veut ramener de l'argent à la maison puis sinon,

1 bien, on s'en va chez nous, puis on travaille pas.

2 Q. [552] Vous avez rencontré une deuxième personne.

3 R. Oui.

4 Q. [553] Est-ce que c'est un travailleur ou...?

5 R. C'est encore un travailleur, c'est un opérateur...

6 Q. [554] D'accord.

7 R. ... qui travaillait, lui, à l'époque, dans une...

8 qui travaillait dans une raffinerie, qui dit que

9 l'endroit où il travaillait a toujours été en

10 situation conflictuelle avec les syndicats. C'est

11 juste pour expliquer la difficulté entre

12 l'entrepreneur puis le syndicat, là. Surtout que le

13 Local 144, ce sont des gars qui, sur les chantiers,

14 en brassaient pas mal puis qui en menaient le plus

15 large. Lors de shutdown ou de mini shutdown, la

16 raffinerie, exemple, demandait cinquante (50)

17 hommes de plus, mais le Local 144 en envoyait le

18 double puis la raffinerie avait aucun mot à dire.

19 Ce qu'il employait comme mot d'ordre là-dedans,

20 c'est que ça leur coûtait moins cher que se battre

21 contre les syndicats. Il voyait souvent, lui,

22 effectivement, que le syndicat - puis il trouvait

23 ça aberrant - il emploie le terme : « Le syndicat

24 nous envoyait... envoyait des saucisses ».

25 Q. [555] Qu'est-ce qu'il voulait dire quand qu'il vous

1 dit ça?

2 R. C'est l'expression, selon le témoin, qu'il voulait
3 dire que c'étaient pas des bons travailleurs,
4 qu'ils étaient inaptes au travail puis que c'est du
5 monde qui faisait rien sur les chantiers. D'autres
6 qu'on a rencontrés nous parlaient de... on les
7 appelait les « marchettes », c'étaient des
8 personnes qui étaient pas nécessairement en
9 marchette, mais trop vieux pour être capable de
10 faire le travail qu'ils demandaient. Puis quand
11 qu'on rencontre la plupart de ces travaux-là...
12 ces travailleurs-là se font dicter par les
13 représentants syndicaux « c'est correct ça, c'est
14 nos vieux, puis ils ont contribué beaucoup pour le
15 local, puis c'est correct qu'ils soient sur un
16 chantier ici à temps double aujourd'hui même s'il
17 est pas capable de travailler. » Il y en avait un
18 certain nombre, puis c'était accepté par les
19 entrepreneurs, ils avaient pas le choix d'accepter.
20 C'était là puis ça faisait partie de... ça faisait
21 partie de ça.

22 Q. [556] Un peu... quand vous dites « il a pas le
23 choix d'accepter », c'est un peu la même situation
24 qu'on a pu voir sur la Côte-Nord, c'est-à-dire
25 s'ils acceptent, bien, les travaux vont bien se

1 dérouler, là, malgré qu'il y a des travailleurs pas
2 nécessairement les plus efficaces, mais, bon, il y
3 a quand même des travailleurs efficaces qui sont là
4 malgré tout, puis le déroulement des travaux va de
5 façon normale, tandis que... Est-ce que ce je dois
6 comprendre comme à la Côte-Nord, c'est-à-dire que
7 si on n'accepte pas les conditions « suggérées »,
8 entre guillemets, par les syndicats, bien, à ce
9 moment-là, il peut y avoir des conséquences
10 négatives sur le déroulement des travaux?

11 R. Exact. On en voit des conséquences, des
12 ralentissements demandés par les délégués syndicaux
13 de chantier pour des raisons aussi absurdes qu'ils
14 se trouvaient des raisons pour le faire que s'il y
15 a quelqu'un qui touchait à un boulon qui était pas
16 bien vissé, bien, lui, il aurait pu le visser, ça
17 fait que, non, on va faire venir un autre corps de
18 métier pour visser le boulon qui était là...

19 Q. **[557]** Un mécanicien, par exemple.

20 R. ... t'sais, qui est un mécanicien.

21 Q. **[558]** Peut-être poursuivre avec ce second témoin-là
22 avant qu'on prenne la pause de l'après-midi.

23 R. Lui, il nous parle que effectivement... qu'il a
24 vécu des tirages moitié-moitié, comme on parlait
25 sur la Côte-Nord, que je vous dis qu'il y a sur

1 presque tous les chantiers il y en a. Personne
2 était obligé d'en prendre, par contre, c'était bien
3 vu si t'en prenais. On parle, lors d'un shutdown,
4 il y avait tellement de travailleurs que ça pouvait
5 monter jusqu'à sept mille dollars (7 000 \$) le
6 vendredi en tout et partout. Par contre, personne
7 sait comment se faisait le tirage, le nombre de
8 billets vendus. Puis ce qu'ils savent, c'est que le
9 profit allait au party des gars du 144, du Local
10 144.

11 Sur ce chantier-là dont le témoin me parle,
12 les collecteurs, c'étaient des gars du Local 144 et
13 puis le témoin nous dit qu'ils se promenaient avec
14 des patchs de motards, c'étaient des membres Rowdy
15 Crew, des sympathisants ou des sympathisants parce
16 que c'étaient deux gars qui étaient reliés
17 directement à monsieur Casper Ouimet.

18 Q. **[559]** Attendez, vous dites quoi, là? Un Rowdy Crew?

19 R. Un Rowdy Crew, c'est un... c'est une bande de...

20 Q. **[560]** Un club école ou c'est...

21 R. C'est un club école des Hells Angels...

22 Q. **[561]** O.K.

23 R. ... qui était situé à Joliette.

24 Q. **[562]** Juste pour bien comprendre, donc vous dites
25 que le témoin, sur les chantiers...

1 R. Nous dit que les vendeurs de tickets, c'étaient des
2 gars affiliés aux motards et qu'ils avaient les
3 patchs des Rowdy Crew.

4 Q. **[563]** Pour ce chantier-là en question.

5 R. Pour ce chantier-là.

6 (14:59:53)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[564]** Moi, j'aimerais simplement savoir, si vous
9 dites qu'il était impossible de savoir combien
10 d'argent était amassé, comment... comment il
11 faisait pour dire que c'était sept mille, dix mille
12 ou quinze mille (7 000 \$-10 000 \$-15 000 \$)?

13 R. Bien, il y avait peut-être jusqu'à mille deux cents
14 (1200) travailleurs, puis ils vendaient des billets
15 à cinq piastres (5 \$), dix piastres (10 \$), puis un
16 travailleur pouvait en acheter quatre. Il donnait
17 vingt piastres (20 \$) puis il avait quatre billets.
18 Puis c'est le montant qui était à peu près parce
19 qu'effectivement il y avait des montants de gagnés
20 le vendredi, puis il pouvait... un travailleur
21 pouvait...

22 Q. **[565]** Donc, le montant que vous avez mentionné,
23 c'est le montant qui était remis à la personne.

24 R. Non, c'est le montant ramassé ça. Le témoin nous
25 parle...

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. **[566]** Un estimé. Un estimé du montant.

3 R. ... un estimé du montant ramassé, sept mille
4 (7 000 \$). Ce qu'il pouvait dire, c'est qu'en fin
5 de compte, il y avait un tirage de trois mille cinq
6 cents (3 500 \$) qui était donné à un travailleur.
7 Par contre, on le sait pas si c'est sept mille
8 (7 000 \$), là. C'était pas comptabilisé à nulle
9 part, rien. C'est deux travailleurs qui étaient
10 payés pour travailler, mais qui se promenaient sur
11 le chantier puis qui... qui ramassaient les
12 billets.

13 Q. **[567]** Les personnes qui... qui vendaient les
14 billets, est-ce que c'étaient des travailleurs?

15 R. Oui, c'étaient des travailleurs.

16 Q. **[568]** Des membres du Rowdy Crew, c'étaient des
17 travailleurs membres du 144...

18 R. Oui, c'étaient des travailleurs.

19 Q. **[569]** ... qui affichaient des couleurs...

20 R. Qui affichaient leurs couleurs.

21 Q. **[570]** ... de Rowdy Crew.

22 R. Exact.

23 Q. **[571]** Donc, avant de prendre la pause, est-ce que
24 cette personne-là vous a dit autre chose en lien
25 avec notre mandat ou qui pourrait relever d'une

1 certaine pertinence?

2 R. Il y avait plusieurs locaux syndicaux sur ces
3 chantiers-là, lors de shutdown... lors des shutdown
4 puis sur les chantiers, mais seul le 144 pouvait
5 vendre des moitié-moitié. Il y a pas un autre corps
6 de métier qui pouvait arriver, puis faire des
7 tirages de moitié-moitié. Lui comme tel, a été
8 témoin d'intimidation d'un travailleur de la
9 raffinerie, qu'un travailleur avait donné un
10 commentaire désobligeant sur le travail des gars du
11 144 qui étaient appelés pour le shutdown. Puis ça a
12 pas été long qu'ils sont arrivés une vingtaine de
13 personnes dans la salle de contrôle puis qu'ils les
14 ont menacés, là.

15 Lui, il calcule qu'il pouvait avoir jusqu'à
16 quatre-vingts pour cent (80 %) de perte de temps
17 dans les shutdown au niveau des raffineries. Il a
18 été témoin d'un jeune... un jeune et bon soudeur
19 qui s'est fait dire de ralentir puis de souder
20 moins vite. Effectivement, on est allé le
21 rencontrer ce jeune et bon travailleur, là.

22 Q. **[572]** Est-ce qu'il est... est-ce que le jeune et
23 bon travailleur - pour reprendre vos termes - est-
24 ce qu'il a confirmé qu'effectivement qu'on lui
25 avait dit de... de pas souder trop vite?

1 R. Exactement, il fallait qu'il soude moins vite.

2 Q. [573] Il est trois heures et cinq (15 h 05), on
3 peut peut-être prendre une courte pause pour être
4 sûr de pouvoir terminer le témoignage de monsieur
5 Comeau aujourd'hui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Certainement.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Merci.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, bonjour. J'aimerais savoir si les parties
15 auront des questions à poser et, si oui, qui voudra
16 en poser.

17 Me ROBERT LAURIN :

18 Est-ce que je dois me lever? Actionner le bouton et
19 vous dire que oui, j'en aurai et j'en aurai
20 beaucoup.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 Me ROBERT LAURIN :

24 Je vais essayer que ça ne soit pas excessif parce
25 que, évidemment, au passage, il s'est dit tellement

1 de choses, mais j'en aurai pour au moins deux,
2 trois heures comme il faut.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Vraiment?

5 Me ROBERT LAURIN :

6 Ah! Oui, oui, puis je me restreins parce que...

7 Prenez juste l'épisode Fernand Gilbert, on y a
8 passé cinq jours d'audience dans un autre dossier.
9 C'est un dossier que je connais fort bien. Ça fait
10 que si on voulait en parler vraiment, il faudrait
11 prendre du temps. Mais, on n'est pas là pour
12 refaire le dossier de Fernand Gilbert, j'en suis
13 bien conscient.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K.

16 Me ROBERT LAURIN :

17 Mais vous comprendrez aussi...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Puis vous devez aussi...

20 Me ROBERT LAURIN :

21 ... autant que j'ai été...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... vous devez aussi comprendre, j'imagine, on y
24 viendra quand on y sera rendu, mais les limites du
25 témoin quant à ce dossier-là aussi.

1 Me ROBERT LAURIN :

2 Oui, mais vous savez, la méthode, ce n'est pas moi
3 qui l'ai choisie.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Non, non. Non, non, non.

6 Me ROBERT LAURIN :

7 Je ne fais aucun reproche.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous prive absolument pas de contre-interroger,
10 Maître Laurin...

11 Me ROBERT LAURIN :

12 Non, mais...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... ce n'est pas... ce n'est pas l'objet de mon
15 propos, là, pas du tout.

16 Me ROBERT LAURIN :

17 Ce n'est pas comme ça que je vous ai interprétée
18 non plus, c'est...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 O.K. Parfait.

21 Me ROBERT LAURIN :

22 Non, mais je vous explique un peu.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 Me ROBERT LAURIN :

2 Mais, tout en... tout en se maintenant dans le
3 raisonnable, je suis conscient aussi, on ne pourra
4 pas...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait.

7 Me ROBERT LAURIN :

8 Mais, évidemment, il faut que je fasse mon travail.
9 Vous le savez, j'essaie de me manifester... j'ai
10 essayé de me manifester à quelques occasions
11 précédemment, mais ici c'est un bloc qui... qui
12 nous concerne, je veux dire.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Pas de problème, Maître Laurin.

15 Me ROBERT LAURIN :

16 Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Hamel.

19 Me PIERRE HAMEL :

20 Si maître Laurin n'a pas posé toutes les questions,
21 j'en aurais quelques-unes seulement et on parle de
22 quelques minutes et non de quelques heures.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 Me ANDRÉ DUMAIS :

2 Je crois que c'est à nous autres.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parce qu'on vous le demande, Maître Dumais. Est-ce
5 que vous allez avoir des... Est-ce que...

6 Me ANDRÉ DUMAIS :

7 Ça, ça va quand vous me le demandez, mais pas
8 l'avocat de l'ACRGTQ.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bon.

11 Me DENIS HOULE :

12 Ça, c'est vous qui le dites.

13 Me ANDRÉ DUMAIS :

14 Non, vous m'interpellez, je m'excuse. Oui, mais
15 c'est en progrès, la preuve qui est faite - et là
16 on est rendu avec les associations internationales
17 - à ce stade-ci, je vous dirais que oui, fort
18 probablement, mais la durée, ça, ça... ça m'est pas
19 possible à ce moment...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bien...

22 Me ANDRÉ DUMAIS :

23 ... à ce stade-ci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 D'accord. Mais, vous êtes capable de dire entre

1 cinq minutes puis deux heures?

2 Me ANDRÉ DUMAIS :

3 Entre cinq minutes et deux heures. Non, environ...

4 Écoutez, je ne veux pas me le faire reprocher par
5 la suite, là, mais disons...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Non, on ne vous reprochera rien, c'est juste parce
8 qu'on veut...

9 Me ANDRÉ DUMAIS :

10 ... approximativement...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 C'est juste pour avoir une gestion du temps, Maître
13 Dumais.

14 Me ANDRÉ DUMAIS :

15 ... une heure, une heure trente.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K. C'est juste parce qu'on veut avoir une saine
18 gestion du temps...

19 Me ANDRÉ DUMAIS :

20 Oui. Ça va.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... puis parce qu'il y a d'autres témoins qui
23 viennent et qu'on veut pas nécessairement...

24 Me ANDRÉ DUMAIS :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... les faire attendre inutilement, c'est pour ça.

3 Me ANDRÉ DUMAIS :

4 Ça va. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître Houle.

7 Me DENIS HOULE :

8 Madame, j'ai l'impression que tout va être couvert
9 avant que j'arrive. Alors, pour l'instant, j'aurai
10 des questions, mais ça a déjà été abordé. Alors,
11 pour l'instant, je reste tranquille, Madame.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K. Et comme à l'habitude, vous déterminerez
14 l'ordre entre vous de vos interrogatoires. Ça va?

15 O.K. Continuez, Maître Tremblay.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Q. **[574]** Oui. Donc, Monsieur Comeau, avant la
18 suspension de l'après-midi...

19 LA GREFFIÈRE :

20 Monsieur Comeau, vous êtes sous le même serment.

21 R. Oui. Oui, Madame.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Pardon, Madame la Greffière, je vous remercie.

24 Q. **[575]** Donc, j'étais à dire qu'avant la suspension,
25 on était en train d'écouter vos constatations, là,

1 suite aux enquêtes que vous et d'autres enquêteurs
2 de la Commission ont faites. On avait touché les
3 deux premiers témoins qui concernent davantage le
4 Local 144, celui des tuyauteurs qui était, pendant
5 la période pertinente, dirigée par Gérard Cyr, le
6 gérant d'affaires. Donc, si on aborde maintenant le
7 troisième témoin que vous avez rencontré, la
8 troisième personne que vous avez rencontrée. Donc,
9 quelle fonction ou quel était son rôle en lien avec
10 le 144?

11 R. Ce témoin-ci, c'est un ex-directeur de la
12 maintenance d'une raffinerie qui, lui, nous raconte
13 qu'il attribue... le résumé de sa rencontre, c'est
14 il attribue la grande partie des problèmes, entre
15 la raffinerie auquelle (sic) il travaillait et les
16 syndicats, au placement syndical entre quatre-
17 vingt-neuf (89) et deux mille deux (2002).

18 Lors de fermetures temporaires d'usines,
19 shutdown, on parle de shutdown souvent parce que
20 c'est... c'est des fermetures temporaires qui
21 coûtent extrêmement cher, ça fait que c'est...
22 c'est un gros déboursé pour les raffineries puis
23 les compagnies. La compagnie pouvait se
24 retrouver... la raffinerie pouvait se retrouver
25 avec un cinq pour cent (5 %) d'employés placés par

1 le Local 144 qui étaient inaptes au travail. Ça en
2 est un qui nous parle de marchette, là, puis
3 d'ouvriers inaptes au travail.

4 Il pouvait y avoir besoin de mille (1000)
5 gars lors d'un... supplémentaires lors d'un arrêt
6 temporaire, un shutdown. C'est la raffinerie qui
7 payait la facture totale. La raffinerie payait les
8 entrepreneurs et les entrepreneurs payaient ses
9 employés. Ce sont les entrepreneurs qui... il donne
10 le terme « se tapaient les négociations avec les
11 syndicats ». Le contracteur devrait accepter un
12 ratio d'ouvriers fiables et travaillants et aussi
13 un ratio de... d'ouvriers moins bons et inaptes au
14 travail.

15 Il nous parle de Gérard Cyr auquel
16 plusieurs surnomment « le Roi » car c'est Gérard
17 qui décidait tout, si c'était pour bien aller ou si
18 c'était pour mal aller sur un chantier. Dès qu'il
19 devait y avoir un changement sur une... la
20 flexibilité de la main-d'oeuvre et de l'entretien,
21 on devrait automatiquement rencontrer Gérard Cyr.

22 La raffinerie, c'était pas du genre à
23 donner du fil à retordre au syndicat parce qu'ils
24 savaient que s'ils se les mettaient à dos, cela
25 aurait pour effet de causer des ralentissements,

1 des manifestations puis des problématiques sur les
2 chantiers de la part des travailleurs.

3 Q. [576] Monsieur Comeau, j'ai une question pour vous.
4 Est-ce que la situation quasi monopolistique du 144
5 - quand je dis quasi monopolistique, c'est que le
6 144 représente un haut pourcentage de travailleurs
7 dans ce domaine-là - est-ce que ça peut avoir joué
8 un rôle, selon ce que vous avez pu constater, sur
9 le terrain par rapport au pouvoir que ce local-là
10 peut avoir dans les négociations?

11 R. Définitivement, c'est un gros pourcentage de
12 travailleurs qui proviennent du Local 144 au niveau
13 de ce genre de... de travail puis de compagnies-là.

14 Q. [577] O.K. Donc, il y a pas vraiment de
15 concurrence, on pourrait dire...

16 R. Non, pas vraiment.

17 Q. [578] ... quant à ce... pour ce type de travail, de
18 travaux-là, par exemple.

19 R. C'est ça.

20 Q. [579] O.K., je vous invite à poursuivre, donc avec
21 le troisième témoin que vous avez rencontré.

22 R. Il nous parlait de... le discours de ce directeur-
23 là, il dit : « Il fallait suivre l'ordre des
24 choses. » Je l'ai questionné à savoir c'était quoi
25 l'ordre des choses. Ça fait qu'il dit qu'il y avait

1 des acquis syndicaux qui changent pas puis qui
2 deviennent des contraintes pour les compagnies.
3 Puis il donne un exemple vécu, que sur une
4 fermeture temporaire, il nous dit : « On avait-tu
5 vraiment besoin de deux " pipefitters " pour un
6 soudeur? » Il dit : « Ça venait comme ça puis
7 c'était non négociable. » Ça fait que, normalement,
8 c'est un « pipefitter » pour un soudeur mais il y
9 en avait un de trop puis c'était...

10 Q. **[580]** Il avait pas trop le choix de le payer?

11 R. Non, c'est ça. Ça fait que sur un chantier, une
12 fermeture temporaire, bien, il pouvait se retrouver
13 avec trente (30) « pipefitters » de trop sur un
14 shutdown.

15 Q. **[581]** Savez-vous si c'était possible pour cette
16 entreprise-là ou cette personne-là d'engager des...
17 des « pipefitters », de tuyauteurs du 144 puis
18 d'autres tuyauteurs provenant, par exemple, de la
19 FTQ Construction avec Dominique Bérubé?

20 R. Non, sur ce chantier-là il pouvait pas y avoir
21 d'autres tuyauteurs que ceux qui provenaient du
22 Local 144.

23 Q. **[582]** Parce que... savez-vous pour quelle raison?
24 Est-ce que c'est un choix de gérance ou c'est une
25 imposition?

1 R. C'est une imposition. C'est le monopole, c'est une
2 imposition.

3 Q. **[583]** De la part du syndicat?

4 R. De la part du syndicat.

5 Q. **[584]** Du local, plutôt.

6 R. C'est du local, c'est ça, entendu avec... avec la
7 raffinerie. On pouvait pas aller à l'encontre de
8 ça. Il dit que les délégués de chantier, en
9 arrivant, la première affaire, c'est qu'ils
10 demandaient... ils voulaient avoir un véhicule
11 fourni. Ils étaient payés mais ils travaillaient
12 pas, même si c'était seulement que trois heures par
13 jour qu'il y avait d'allouées pour des activités
14 syndicales. C'était souvent les personnes qui
15 s'occupaient des ventes de billets moitié-moitié.
16 Puis, effectivement, il dit que ce sont les
17 syndicats qui géraient l'inefficacité sur les
18 chantiers. Les inefficacités dues au syndicat
19 étaient calculées dans le prix d'une fermeture...
20 d'une fermeture temporaire d'usine puis il établit
21 cet ordre-là à une perte autour de vingt pour cent
22 (20 %).

23 Q. **[585]** Donc, il fallait rajouter un coût... majorer,
24 plutôt, de vingt pour cent (20 %) les coûts qui
25 pouvaient être engendrés par la main-d'oeuvre dans

1 le cas d'un shutdown?

2 R. Exact. Oui. Un autre témoin qu'on a rencontré...

3 tantôt on avait rencontré un ex-directeur de
4 maintenance, maintenant on rencontre un directeur
5 de maintenance. Il dit que sur les shutdowns ou les
6 arrêts temporaires, c'est les jobs les plus
7 payantes pour les travailleurs. Puis il y a un
8 pourcentage de sept à dix (10) personnes inaptes au
9 travail, placées par les syndicats, soit, entre
10 autres, le Local 144, les soudeurs et les
11 « pipefitters », et aussi qui proviennent du Local
12 271, qui sont les chaudronniers. Il dit qu'ils ont
13 pas le choix, c'est imposé par le syndicat puis ce
14 sont les entrepreneurs qui paient pour ça mais la
15 facture est retournée aux raffineries.

16 Il a aussi vu des travailleurs qui venaient
17 de l'extérieur... même s'ils... ces travailleurs-là
18 étaient sur un chantier qui était proche, bien,
19 le... il appelle ça le « traveling », le voyageant
20 était quand même chargé aux compagnies. Exemple, si
21 le travailleur travaillait sur un chantier à... à
22 la même ville, tout à côté, puis qu'il était
23 demandé... c'est un travailleur qui... avec une
24 adresse de la Gaspésie, qui était demandé pour
25 venir travailler sur la fermeture temporaire, le

1 voyagement, il fallait que le voyageement soit payé
2 au travailleur, puis ça ça faisait partie des
3 conditions, même s'il était à côté.

4 (15:46:25)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[586]** Quand vous dites « il fallait qu'il soit
7 payé », vous voulez dire à partir de la Gaspésie?

8 R. Exact. Le nombre d'heures que ça prenait, le temps
9 alloué pour... ils appellent ça le « traveling »,
10 là. Le voyageement du travailleur. Et il me donnait
11 comme exemple : « Exemple, six heures de temps pour
12 l'autobus pour un travailleur de la Gaspésie. »

13 Il a aussi vu des jobs de soudures où la
14 job pouvait être faite par un soudeur mais ils
15 étaient deux ou trois soudeurs pour la faire, puis
16 ça il avait pas le choix. Il dit qu'ils ont déjà
17 essayé de tenter cela mais qu'ils auraient pas eu
18 d'hommes de la part des syndicats s'ils acceptaient
19 pas ça. Le prix à payer pour accepter ces choses
20 sont le retard qui aurait pu survenir lors de
21 discussions avec les syndicats qui auraient
22 occasionné des pertes énormes sur une fermeture
23 temporaire, où le temps compte.

24 Dans tous les corps de métiers, il dit que
25 les plus problématiques pour eux autres, sur une

1 raffinerie, c'était les tuyauteurs puis les
2 chaudronniers. Les contracteurs, eux autres, sont
3 entre la raffinerie puis le syndicat, puis ils se
4 battent pas trop contre le syndicat parce qu'ils
5 refilent juste la facture à la raffinerie, ça fait
6 que...

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. **[587]** Au donneur d'ouvrage?

9 R. Au donneur d'ouvrage.

10 Q. **[588]** Que ce soit une raffinerie ou autre?

11 R. C'est ça.

12 Q. **[589]** Est-ce que cet autre témoin là a dit autre
13 chose ou ça fait le tour?

14 R. C'est tout pour ce témoin-là.

15 Q. **[590]** Si on va avec le prochain?

16 R. Oui, un autre, un soudeur qu'on a rencontré...

17 Q. **[591]** C'est un soudeur.

18 R. ... qui faisait partie du Local 144, qui... qui
19 voulait pas trop nous parler non plus, il fallait
20 quasiment faire une rencontre secrète, dit qu'étant
21 donné qu'il va pas aux réunions du Local 144 puis
22 qu'il fait pas partie de la clic, s'il perd son
23 emploi, il va avoir bien de la difficulté à se
24 faire placer par le Local 144. Ça fait qu'il dit :
25 « Il faut que je m'arrange pour garder mon travail

1 que j'ai présentement. » Il dit qu'il pourrait se
2 trouver un autre emploi lui-même mais il dit que le
3 pouvoir du 144 sur les entrepreneurs pourrait lui
4 nuire s'il n'avise pas le local. C'est un gars qui
5 a subi des menaces de ralentir son travail par un
6 délégué syndical car il travaillait beaucoup trop
7 vite. Il dit qu'il faut être élu pour aller
8 travailler sur les gros chantiers, les shutdowns,
9 les... les arrêts temporaires. Il a vu des gars qui
10 sont appelés sur les shutdowns par le Local 144 qui
11 étaient soit inaptés au travail ou beaucoup trop
12 vieux pour faire le travail. Ils appelaient ça des
13 gars en marchette, c'est un « running gag » sur les
14 chantiers. Sur les chantiers, c'est l'agent
15 d'affaires syndicales qui mène. Il nous parle qu'il
16 y avait des tirages moitié-moitié, puis questionné
17 où est-ce qu'allait l'argent, il pense que l'autre
18 moitié va au Fonds des travailleurs pour payer les
19 chandails, les casquettes, les effigies, puis les
20 collants du local.

21 Q. **[592]** C'est une hypothèse qu'il posait, il n'avait
22 pas de...

23 R. Exact. C'est ce qu'il se fait dire.

24 Q. **[593]** Est-ce que vous lui avez demandé comme membre
25 du syndicat ou du local en question s'il était

1 possible d'avoir une reddition de compte, c'est-à-
2 dire de savoir ce tirage-là combien allait...

3 R. Non.

4 Q. **[594]** ... au Fonds, combien allait...

5 R. C'est des questions qu'on pose pas sur un chantier.

6 Q. **[595]** Puis finalement vous avez rencontré une autre
7 personne qui mérite qu'on souligne ses propos?

8 R. Oui. Un monsieur qui est entrepreneur en soudure.
9 C'est un ancien, c'est intéressant, c'est un ancien
10 délégué syndical pour le Local 144 pendant de
11 longues années. Lui, il a eu des problèmes avec le
12 placement syndical dont avec Gérard Cyr,
13 directement, qui lui disait qui prendre sur les
14 chantiers, ça fait qu'il pouvait pas faire
15 travailler ses hommes à lui.

16 Sur les gros chantiers comme les pipelines,
17 il y avait, eux autres appellent ça des « pool »
18 chèques, c'était des moitié-moitié ou des deux pour
19 un, à toutes les semaines, des fois deux fois par
20 semaine. Le montant donné variait de l'argent qui
21 se gagnait sur les chantiers. Ça pouvait varier
22 entre dix et vingt dollars (10-20 \$) par coupon. Il
23 a vu des sommes de quatorze mille dollars
24 (14 000 \$) par semaine, la moitié allait au délégué
25 syndical du chantier, mais personne savait où cet

1 argent allait, le nombre de billets vendus, et
2 personne savait, c'est ça, le nombre de coupons qui
3 étaient vendus.

4 Sur les chantiers, il dit, tu te faisais
5 imposer un représentant, à partir du moment où il y
6 avait sept travailleurs, ils se faisaient imposer
7 un représentant syndical.

8 Q. **[596]** Mais ça c'est en vertu des... des règles
9 applicables présentement sauf que, comme vous
10 l'avez dit tout à l'heure, et corrigez-moi si je me
11 trompe, ce délégué-là a droit à trois heures
12 rémunérées...

13 R. Oui.

14 Q. **[597]** ... par jour pour faire ses occupations, pour
15 veiller, vaquer, pardon, à ses occupations de
16 délégué et le reste du temps il est censé
17 travailler à proprement dit?

18 R. Exact, mais ce que j'en sais...

19 Q. **[598]** Oui?

20 R. ... c'est qu'ils sont pas obligés d'avoir un
21 représentant par sept hommes. S'ils sont vingt
22 gars, il peut avoir un représentant pour les vingt
23 gars, mais dès que ça arrivait à sept, il y avait
24 un représentant de choisi.

25 Q. **[599]** Mais si je vous dis que c'est en vertu de la

1 loi que c'est prévu comme ça, est-ce que ça serait
2 possible?

3 R. C'est possible, c'est possible.

4 Q. [600] O.K.

5 R. Le délégué de chantier selon la directive est
6 libéré à raison de trois heures par jour pour des
7 activités syndicales, mais c'est... souvent c'est
8 un gars qui faisait pas grand-chose au travail, il
9 demandait un pick-up puis il demandait d'être
10 assigné aux commissions. Encore là, on retrouvait
11 ça sur les chantiers sur la Côte-Nord.

12 Il s'est fait demander si lui puis ses gars
13 étaient certifiés United Association, interne, pour
14 la United Association of Plumbers & Pipefitters. Il
15 a dû payer cinquante dollars (50 \$) et a même vu
16 jusqu'à trois cents (300) qu'ils payaient au
17 délégué syndical. Le prix était déterminé par le
18 délégué de chantier pour permettre à ses gars de
19 travailler sur le chantier.

20 Sur un chantier de Gaz Métro, entre autres,
21 cet entrepreneur-là voulait pré-préparer ses
22 installations de tuyaux en usine dans sa région à
23 lui et monter le tout pour installer à Montréal.
24 Mais les dirigeants de chantier se sont... les
25 dirigeants syndicaux de chantier se sont objectés à

1 ça disant que les tuyaux devaient provenir de
2 Montréal, puis être approuvés Local 144.

3 On lui a aussi imposé des travailleurs
4 qu'il a seulement pu monter avec lui puis un
5 contremaître. Gérard Cyr lui dit qu'il ralentirait
6 l'autre gang s'il pliait pas, parce que c'est sur
7 les réseaux de... sur ces chantiers-là j'ai cru
8 comprendre que c'est des portions de tuyaux qui
9 doivent passer sur le pipeline qui doivent se
10 rejoindre, ça fait que... puis ils ont des délais à
11 respecter. Ça fait que Gérard Cyr lui dit qu'il
12 ralentirait l'autre gang s'il se pliait pas à ses
13 demandes concernant la fourniture de ces matériaux.
14 Et puis Gaz Métro qui était le donneur d'ouvrage,
15 avisé de ça, a demandé au témoin comment ça va
16 coûter de plus le surplus de dépenses pour empêcher
17 ce ralentissement-là et Gaz Métro a payé.

18 Q. **[601]** Est-ce que vous avez été en mesure dans le
19 cadre de votre enquête de chiffrer le montant qu'un
20 tel comportement...

21 R. Non.

22 Q. **[602]** ... peut engendrer de surplus?

23 R. Non.

24 Q. **[603]** Est-ce que cette personne-là vous a dit
25 d'autres choses que vous voudriez souligner aux

1 commissaires?

2 R. Oui. Lorsqu'il y avait un bon soudeur, les
3 compagnies devaient payer, ils appellent ça les
4 « jumping hours » c'est qu'un travailleur sur les
5 gros chantiers comme ça, il met trois heures en
6 banque puis la compagnie met aussi trois heures en
7 banque. O.K. Puis quand un compétiteur, un
8 entrepreneur compétiteur venait chercher le bon
9 soudeur, il devrait racheter les heures complètes,
10 les « jumping hours » pour récupérer le
11 travailleur. Sur chantier, comme le veut la
12 directive, il doit avoir un vote aussi pour élire
13 les délégués de chantier puis souvent la feuille
14 arrive puis c'est déjà... le choix est déjà
15 déterminé sans vote.

16 Une autre fois il s'est fait imposer à un
17 moment donné un chauffeur de pelle mécanique sur
18 une job. Une job qui était particulièrement
19 difficile, puis il s'était battu pour garder son...
20 son opérateur à lui, puis ça lui a coûté des frais
21 parce que la pelle mécanique était tombée dans un
22 trou. C'est une histoire qu'il nous raconte.

23 Q. **[604]** Ça fait le tour?

24 R. C'est pas mal terminé concernant, là...

25 Q. **[605]** Avant de poursuivre avec une autre thématique

1 il y a deux écoutes, deux enregistrements qui
2 concernent un peu, qui viennent corroborer les
3 termes du témoin relativement à la façon de faire
4 du 144 et entre syndicats et ce qui concerne le
5 144. Premièrement, vous vous rappellerez, Madame la
6 Présidente, Monsieur le Commissaire, que monsieur
7 Pereira était venu témoigner et avait déposé de, on
8 pourrait qualifier ça de sous huis clos, auprès des
9 enquêteurs de la Commission, une série d'écoutes
10 qu'il avait enregistrées. Il nous avait expliqué
11 dans quel contexte ces écoutes-là avaient été
12 faites, c'est dans le contexte de son recours en
13 discrimination. Lui, je vous le rappelle, il venait
14 de passer du 2182, local de l'International des
15 Millwright au 1981 qui était le penchant de la FTQ
16 Construction et il avait dit que suite à certains
17 choix stratégiques, il avait été décidé
18 d'enregistrer notamment certains entrepreneurs et
19 certains collègues pour essayer de démontrer les
20 prétentions de monsieur Pereira et de ses
21 syndiqués. On va en faire jouer d'autres plus tard
22 aujourd'hui ou demain matin si on finit pas
23 aujourd'hui mais il y en a deux plus pertinentes,
24 comme je le disais qui touchent le Local 144. La
25 première, c'est l'onglet 2 Madame Blanchette. Le

1 nom de monsieur Guérin est caviardé sauf qu'on peut
2 l'identifier ici compte tenu de son rôle, là.

3 LA GREFFIÈRE :
4 1375.1 et 1375.2.
5 15:56:11

6
7 108P-1375.1 : Écoute électronique 20110410
8 Arnold du 10 avril 2011

9
10 108P-1375.2 : Transcription de l'écoute
11 électronique 20110410 Arnold du
12 10 avril 2011

13
14 Me SIMON TREMBLAY :
15 Oui. Et en-dessous, est-ce qu'on les a caviardés
16 systématiquement? Celle-ci n'aurait pas
17 nécessairement dû être caviardée, là, quant aux
18 interlocuteurs. Donc c'est une conversation entre
19 Arnold Guérin, qui est aujourd'hui le président de
20 la FTQ Construction, et monsieur Gilbert, là, qui
21 est à ce moment-là impliqué auprès du 1981. C'est
22 une longue conversation. Ça dure une heure quarante
23 (1 h 40). On a des conversations, parce qu'il y a
24 monsieur Gilbert, là, qui explique la
25 problématique, il y a plusieurs conversations mais

1 il y a un extrait dans lequel monsieur Guérin parle
2 du Local 144 et comment il se comporte sur les
3 chantiers et je pense qu'on a sorti un extrait de
4 deux, trois minutes, pour le contextualiser, mais
5 je pense que ça éclaire un peu les lanternes, ça
6 éclairera, pardon, vos lanternes afin de démontrer
7 à tout le moins ce que pense et ce que considère le
8 président de la FTQ Construction lorsqu'il parle
9 des agissements du 144 sur le chantier. Donc à
10 moins que vous ayez des questions, Madame
11 Blanchette je vous inviterais à faire jouer
12 l'enregistrement de l'onglet 2. Donc c'est daté du
13 dix (10) avril deux mille onze (2011).

14

15 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

16

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Madame Blanchette, on peut interrompre

19 l'enregistrement. Oui Maître Joncas?

20 Me LUCIE JONCAS :

21 Je m'excuse, alors j'ai une objection formelle. Je

22 comprends qu'il s'agit de l'écoute électronique

23 illégale qui a été faite par Ken Pereira qu'on est

24 en train d'écouter ici, là?

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Bien l'illégal c'est le comment... c'est de la
3 façon que vous le qualifiez. Moi je considère pas
4 ça illégal. En vertu du Code criminel, dans la
5 mesure qu'un des deux interlocuteurs consent, il
6 peut y avoir enregistrement de sa part des
7 conversations. Il a été... Je sais pas si maître
8 Laurin veut dire quelque chose là-dessus. Bien,
9 monsieur Pereira a témoigné à l'effet que c'était
10 un choix stratégique qui était fait notamment avec
11 ses avo... ses conseillers juridiques du temps.
12 Donc je vois pas en quoi c'est illégal d'une part.
13 C'est pas la première fois qu'on entend de l'écoute
14 des enregistrements faits par monsieur Pereira
15 et/ou ses collègues. Donc j'ai de la misère à saisir
16 l'objection de ma consoeur...

17 Me LUCIE JONCAS :

18 C'est parce qu'il n'est pas partie à ce qu'on
19 entend ici. C'est deux individus qui ne consentent
20 pas, là, qu'on écoute entre eux.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Oui monsieur Vachon a également consenti, sachez
23 ça. Et monsieur Vachon, bien c'est monsieur Gilbert
24 en fait, Gilbert Vachon, est une des personnes de
25 Ken... de monsieur Pereira et il était impliqué

1 dans ce recours-là et, pour lui avoir parlé
2 personnellement, là, il a consenti...

3 Me JULIE JONCAS :

4 C'est parce que c'est pas en preuve ici devant la
5 Commission que monsieur a consenti, là...

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Je pense...

8 Me JULIE JONCAS :

9 ... monsieur Vachon. Peut-être à votre connaissance
10 personnelle mais ce n'est pas la mienne.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Oui bien à ma connaissance personnelle. Donc il y a
13 pas lieu de déposer d'accusation criminelle en ce
14 qui me concerne parce que je peux vous assurer...

15 Me JULIE JONCAS :

16 D'habitude je reste du côté de défense, là.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Non mais c'est ça. Mais je peux vous assurer qu'on
19 a véri... j'ai vérifié qu'au moins un des deux
20 interlocuteurs consentait à l'enregistrement.

21 D'ailleurs l'enregistrement est fait par Gilbert en
22 question qui nous a remis ça de concert si on veut
23 avec monsieur Pereira dans la série qu'ils
24 appellent, là, que monsieur Pereira parlait des
25 quatre-vingt-quatre (84) heures, là,

1 d'enregistrement qui ont été confectionnées dans le
2 cadre de son recours. Donc c'est dans ce contexte-
3 là que cet enregistrement est fait.

4 Me JULIE JONCAS :

5 O.K. C'est parce que vous comprendrez que moi je
6 n'ai pas cette preuve-là...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je comprends très bien Maître Joncas. Je comprends
9 très bien Maître Joncas.

10 Me JULIE JONCAS :

11 Et c'est la première fois que je peux prendre
12 connaissance d'une conversation et monsieur Gilbert
13 Vachon, je pense...

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Oui.

16 Me JULIE JONCAS :

17 ... qui est son deuxième nom, est pas venu
18 témoigner lui sur son consentement.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Vous pourrez lire le journal de ce matin.

21 Me JULIE JONCAS :

22 Oui c'est souvent comme ça qu'on apprend des
23 choses, oui.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Il a témoigné à sa façon.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non, alors, non, non, mais écoutez...

3 Me ROBERT LAURIN :

4 Si vous permettez Madame la Présidente...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui.

7 Me ROBERT LAURIN :

8 ... parce que j'ai écouté maître Joncas. Moi je
9 représente monsieur Guérin comme vous le savez et
10 monsieur Guérin n'a pas consenti. Ce qui est
11 particulier dans cet enregistrement-ci...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Non, mais ça c'est pas... Oui?

14 Me ROBERT LAURIN :

15 Si vous me permettez. C'est que c'est pas le
16 témoin... c'est pas une conversation qui implique
17 le témoin. Ce qui permet, dans des conversations
18 qui ont précédé, d'interroger le témoin. Ici, on
19 peut pas interroger le témoin sur la conversation
20 qui a eu lieu, ça devient extrêmement délicat
21 puisque vous faites jouer une conversation où le
22 témoin n'est pas impliqué.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Mais là il y a une chose qui est certaine c'est que
25 vous représentez la FTQ Construction... oui, on

1 peut dire que comme monsieur Guérin est
2 présentement président, vous le représentez et on
3 peut...

4 Me ROBERT LAURIN :

5 Et, plus que ça...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui?

8 Me ROBERT LAURIN :

9 ... j'ai envoyé un avis à l'effet que je
10 représentais ces gens-là. Un avis subséquent, en
11 disant je représente également ces gens-là. Et
12 monsieur Guérin...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, mais si monsieur Guérin n'était pas président
15 de la FTQ on aurait peut-être un problème là.

16 Me ROBERT LAURIN :

17 Bien, c'est pour ça. Puis surtout qu'il est pas là
18 lors de la conversation, ça fait que ça devient...
19 oui.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui. Alors donc, pour...

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Bien, si je peux me permettre, Madame la
24 Présidente.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Maître Laurin soulève un point intéressant, sauf
5 que ça s'inscrit dans la même démarche ou la même
6 façon de faire qu'on fait depuis ce matin. C'est-à-
7 dire que j'aurais pu faire venir monsieur Vachon,
8 qui habite en Colombie-Britannique, donc aux frais
9 de la Commission, pour le faire venir ici pour
10 faire déposer seulement cette écoute-là. Au même
11 titre que d'autres conversations, plus tard, entre
12 différents entrepreneurs qui engagent des
13 mécaniciens industriels et différents syndiqués du
14 local 1981, que je n'ai pas l'intention, à moins
15 que vous me l'ordonniez, bien entendu, de faire
16 témoigner juste pour me dire : « Bien, oui,
17 effectivement, comme le dit monsieur Pereira, bien,
18 dans le cadre du recours en discrimination il a été
19 suggéré, notamment par les conseillers juridiques
20 du temps, dont notamment monsieur Laurin,
21 d'enregistrer l'entrepreneur afin de confectionner
22 une preuve dans le dossier de discrimination. »
23 Donc, c'est dans ce contexte-là. Je pense que c'est
24 clairement mis en preuve, les démarches. Et, comme
25 je le disais, c'est une drôle de coïncidence, ce

1 matin, un article dans le journal dans lequel
2 monsieur Vachon est longuement interviewé, qu'il
3 explique qu'il a fait quatre-vingt-quatre (84)
4 heures avec monsieur Pereira d'écoute et c'est ces
5 écoutes-là en question. Donc, son consentement,
6 s'il y a une certaine ambiguïté, il l'a exprimé
7 clairement ce matin dans les médias publics, d'une
8 part...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui, mais, moi, ça c'est pas devant la Commission,
11 là.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Non, mais c'est pour mes collègues qui semblent
14 être préoccupés. Moi, je vous le dis, Madame la
15 Présidente, qu'en ce qui me concerne, pour avoir eu
16 des conversations... au moins une avec monsieur
17 Vachon et beaucoup avec monsieur Pereira, c'est de
18 l'écoute qui provient...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Mais, encore là, vous, vous pouvez pas témoigner.
21 Alors...

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Oui, mais sur mon serment d'office, vous pouvez
24 sans doute me croire. Je l'espère, à tout le moins.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Mais ça c'est une autre... certainement que je vous
3 crois, je mets pas en doute votre parole d'aucune
4 façon. Mais pour rendre les choses plus légales,
5 peut-être pourriez-vous obtenir un consentement de
6 la part de... cette personne-là ou un écrit à
7 l'effet qu'effectivement, il consentait qu'il
8 faisait partie... à son... à sa connaissance, des
9 conversations.

10 Me ROBERT LAURIN :

11 Moi...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parce qu'effectivement, si c'est quelqu'un qui...
14 qui enregistre deux parties à leur insu...

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Non, là on a un problème, on en convient.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 On a un problème.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 C'est loin de la situation qui est devant vous.

21 C'est juste que la solution que je pense c'est de
22 terminer les questions de monsieur Comeau et de
23 jouer l'écoute demain matin, dans la mesure où je
24 serai en mesure de rejoindre les différents
25 intervenants, ce à quoi je suis pas certain que je

1 vais réussir. Toutefois, je peux peut-être
2 m'entretenir avec maître Laurin, qui est très au
3 courant de ces différentes écoutes là, et dans la
4 mesure qu'elles va être jouée demain matin, je peux
5 même lui montrer, je n'ai pas de problème avec
6 cela, si ça peut aider. Maître Laurin?

7 Me ROBERT LAURIN :

8 Bien, moi, je vais parler à ma consœur. La
9 question de l'autorisation de monsieur Vachon, j'ai
10 pas de problème avec ça, j'ai pas besoin de... la
11 Commission pour la demander si elle la veut mais,
12 moi...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Est-ce que je comprends que vous admettez que
15 monsieur Vachon était une partie consentante à
16 l'écoute?

17 Me ROBERT LAURIN :

18 Ça j'ai aucun problème avec ça, je...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors donc...

21 Me ROBERT LAURIN :

22 ... prends pour acquis ce que nous dit maître
23 Tremblay. J'ai aucune raison, d'ailleurs, d'en
24 douter. Cette partie-là ne me pose pas de
25 difficulté. Les représentations que j'ai faites

1 c'est... c'est des représentations sur un autre
2 aspect, que je vous ai mentionné, non pas sur le
3 fait que vous ayez l'autorisation, que maître
4 Tremblay ait l'autorisation de monsieur Vachon, ça
5 donne rien de lui compliquer la vie, je pense, et
6 lui demander une confirmation. J'ai aucun doute là-
7 dessus. Et je suis sûr que monsieur Vachon le
8 confirmerait.

9 Mes propos portaient plutôt sur autre
10 chose, tels que je les ai mentionnés. Il y a
11 l'élément de la considération... de la
12 déconsidération de la justice qui peut être en
13 cause. Je comprends qu'on est pas dans une
14 instance, on peut faire référence au droit criminel
15 ou à d'autres formes de droit. La question que je
16 me pose c'est : Est-ce qu'on déconsidère pas
17 l'administration de la justice, même si vous êtes
18 pas un forum judiciaire...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Mais je ne comprends pas en quoi l'administration
21 de la justice serait déconsidérée?

22 Me ROBERT LAURIN :

23 Parce qu'effectivement, on fait témoigner quelqu'un
24 ou déposer par quelqu'un un enregistrement dans
25 lequel il n'est pas impliqué. D'ailleurs, juste une

1 petite parenthèse, on m'a...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Je comprends pas comment vous dites qu'il est pas
4 impliqué.

5 Me ROBERT LAURIN :

6 Bien, il est pas impliqué, l'enquêteur, il fait pas
7 partie...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Il est impliqué puisque c'est monsieur...

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Non, il parle de monsieur Comeau.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ah! de l'enquêteur. Ah! je comprends.

14 Me ROBERT LAURIN :

15 Non, monsieur ici, moi, je peux pas interroger
16 monsieur sur le contexte de la déclaration, de quoi
17 il parlait, est-ce qu'il avait le rhume, est-ce
18 qu'il était à jeun, et caetera. Et ça, à mon avis,
19 c'est ça qui pose un problème. Autrement... Et la
20 petite parenthèse que je vais faire, ça fait deux,
21 trois fois qu'on me dit j'ai encouragé monsieur
22 Pereira à enregistrer des employeurs. Premièrement,
23 je l'ai pas encouragé à enregistrer la province de
24 Québec au complet. Pour être bien clair.

25 Deuxièmement, quand il enregistre un employeur

1 c'est lui qui... c'est l'interlocuteur qui est au
2 téléphone et qui enregistre la seconde personne, ce
3 qui est pas le cas ici. Mais je laisse ça à votre
4 discrétion, c'est à vous à l'évaluer. Mais c'est
5 cet aspect-là, moi, de l'interrogatoire qui me...
6 beaucoup plus que la question du mandat ou de
7 l'autorisation donnée à maître Tremblay. Mais je
8 vous laisse l'apprécier.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Est-ce que vous êtes d'accord aussi, Maître Joncas,
11 que si monsieur... que monsieur Vachon était
12 consentant à être enregistré?

13 (16:07:12)

14 Me LUCIE JONCAS :

15 Écoutez, la règle est que normalement ça prendrait
16 un consentement écrit à ce qu'on puisse de la part
17 d'un des interlocuteurs et je n'ai pas le bénéfice
18 du privilège que mes confrères ont, parce que je ne
19 connais pas monsieur Vachon et je n'ai pas eu de
20 contact avec lui. Alors, pour moi il est impossible
21 de voir comment ça a été obtenu, mais si maître
22 Tremblay dit sur son serment d'office qu'il lui a
23 parlé et qu'il consent.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Et que maître Laurin le connaît.

1 Me LUCIE JONCAS :

2 Oui, alors...

3 Me ROBERT LAURIN :

4 Oui, oui, oui, je le connais assez pour savoir
5 qu'il va donner l'autorisation. Je ne sais pas si
6 vous nous permettriez exceptionnellement peut-être
7 de discuter deux minutes avec le procureur du
8 Conseil provincial pour ajuster notre position.
9 Peut-être que c'est moins compliqué qu'il n'y
10 paraît.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Écoutez, ce que je propose, j'avais, il restait
13 deux, trois sujets, deux, trois questions à aborder
14 avec monsieur Comeau.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Avant de passer...

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Oui, c'était pas des chantiers en tant que tels,
19 c'était des cas si on peut dire isolés. Je propose
20 de terminer ça, il est quatre heures dix (4 h 10),
21 je terminerai vers quatre heures et vingt et vingt-
22 cinq (4 h 20-4 h 25), à ce moment-là, on pourrait
23 suspendre jusqu'à demain et je pourrais même me
24 joindre à la conversation s'il le faut après coup,
25 de façon à ce qu'on puisse arrimer pour être le

1 plus efficace possible...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 ... demain matin.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Ça va. Ça vous convient, je comprends, à tous, là.

8 Me ROBERT LAURIN :

9 Oui, oui, je me suis assis.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Parfait.

12 Me ROBERT LAURIN :

13 C'est parce que j'ai pas pesé sur le bouton, mais

14 c'est chose faite.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[606]** Donc, merci, je sais pas si madame Blanchette
17 peut remettre le dernier, l'onglet 1, la dernière
18 diapositive. C'est un autre chantier cette fois-ci
19 qui implique Hydro, pas Hydro-Québec, pardon, c'est
20 la route des Monts Otish à Chibougamau. C'est pas
21 ici, vous avez, il y a juste une problématique
22 ciblée ou un événement qui est arrivé de façon
23 précise, si vous pouviez nous... nous expliquer ce
24 qui s'est passé après bien entendu nous avoir
25 décrit, là, dans les grandes lignes bien entendu,

1 là, de quoi il s'agit exactement, le Mont Otish et
2 les entrepreneurs impliqués et autres tenants et
3 aboutissants de ce contrat-là, s'il vous plaît?

4 R. C'est juste pour vous informer au niveau des Monts
5 Otish qui est situé, c'est que c'est au nord de
6 Chibougamau et c'est encore une construction d'une
7 route mesurant deux cent soixante-huit (268)
8 kilomètres à partir de la... de la fin de la route
9 167. Les coûts prévus de construction du tronçon de
10 la route, trois cent trente et un millions (331 M),
11 premier tronçon de quatre-vingt-deux (82)
12 kilomètres octroyé à Les Carrières Bob-Son, projet
13 Renard, mine, c'est pour des chemins allant à une
14 mine de diamant exploitée par Stornoway Diamond
15 située à trois cent soixante (360) kilomètres au
16 nord de Chibougamau.

17 Q. **[607]** Peut-être nous expliquer donc, vous avez
18 rencontré, il y a eu une situation particulière,
19 là, qui est arrivée à cet endroit-là, pouvez-vous
20 nous expliquer, s'il vous plaît?

21 R. C'est le cas isolé d'un travailleur qui est venu à
22 nos oreilles qu'on est allé rencontrer. Ce
23 travailleur-là au printemps deux mille douze (2012)
24 il était affecté, premièrement c'est un travailleur
25 qui travaille comme camionneur au local 905 à

1 l'International.

2 Au printemps deux mille douze (2012) il
3 était affecté sur un chantier au nord de Québec,
4 puis le chantier commençait... était sur la fin, il
5 y avait de moins en moins de travail pour lui, ça
6 fait qu'il s'est fait offrir du travail par un
7 surintendant sur un chantier au nord de
8 Chibougamau.

9 La compagnie l'a fait monter là-bas pour
10 aller conduire un quarante (40) tonnes. Il s'est
11 rendu, il y a eu des discussions pour monter en
12 avion, en fin de compte la température lui
13 permettait pas, pour se rendre plus rapidement il
14 est parti en véhicule, puis il est monté là-bas. À
15 son arrivée au bureau de chantier, il y a un autre
16 surintendant qui l'a croisé puis lui a dit :
17 « Qu'est-ce que c'est que tu fais icitte? » La
18 secrétaire s'en est mêlée en disant : « C'est la
19 compagnie qui l'a appelé, on en a besoin puis tout
20 ça. » Mais ça faisait nettement pas l'affaire de ce
21 surintendant-là.

22 Ça fait que le soir dans la roulotte de
23 chantier, il s'est fait dire par un ami : « Qu'est-
24 ce que c'est tu viens faire « icitte », il dit, si
25 tu passes la journée de demain t'es un king ». Ça

1 fait qu'il dit : « Si je serais toi, j'en
2 profiterais puis je partirais cette nuit pour
3 redescendre. »

4 Ça fait qu'encore une histoire d'allégeance
5 syndicale qu'il était pas dans la bonne gang. Ça
6 fait que le lendemain matin... il décide de rester
7 pareil. Le lendemain matin le surintendant qui
8 l'avait pris à partie en arrivant il lui a refile
9 un vieux dix roues. Lui nous raconte qu'il avait un
10 beau dix routes flambant neuf à côté de la
11 roulotte, mais il lui a refile un vieux dix roues,
12 puis ensuite de ça, dans la matinée, à deux, trois
13 reprises il le faisait reculer à un endroit où est-
14 ce qu'il fallait qu'il « dumpe », puis et de la
15 façon que ça s'est passé c'est qu'il rallongeait du
16 terrain, il le faisait « dumper » du matériel, puis
17 après ça il y a un « bulldozer » qui compactait cet
18 endroit-là, puis plus ça allait, puis à chaque fois
19 qu'il « dumpait », il y avait quelqu'un, un
20 « foreman », qui le faisait tasser de fois en fois,
21 puis à toutes les fois, il disait : « Non, je me
22 tasserai pas, c'est mal compacté », puis il était
23 forcé à se tasser, se tasser.

24 Ce qui est arrivé, à un moment donné, puis
25 lui il en est sûr et certain, avec ce qui s'est

1 dit, l'humeur des personnes qui avaient là, que
2 c'était provoqué, ils l'ont fait reculer dans un
3 endroit où est-ce que c'était mal compacté puis le
4 camion s'est reviré à l'envers. Parce que la
5 première chose qu'il s'est fait c'est que quand il
6 a été reviré complètement sur le toit du camion,
7 puis sur la radio il a entendu nettement :
8 « Regarde, on l'a eu le Christ. » Excusez le terme,
9 là.

10 Il s'est fendu la tête, il a eu de la
11 misère à sortir. Il dit que c'est un travailleur
12 d'un certain âge qui est venu à son aide. Puis
13 quand il est sorti le surintendant qui le faisait
14 reculer en arrière avait le grand sourire. Cette
15 personne-là est en arrêt de travail, payé par la
16 CSST depuis ce temps-là.

17 Q. **[608]** Ça c'est un événement qui remonte à peu près
18 un peu moins de deux ans je crois?

19 R. En deux mille douze (2012), au printemps deux mille
20 douze (2012).

21 Q. **[609]** Et donc, il reste deux témoins que j'aimerais
22 qu'on attire davantage l'attention. En fait, trois.
23 Donc peut-être y aller avec ces trois derniers là.

24 R. C'est un appel d'une personne qu'on est allé
25 rencontrer, un contremaître pour une compagnie de

1 construction à l'échangeur Turcot à Montréal qui
2 nous dit que quand il avait besoin d'un homme, il
3 fallait absolument prendre des hommes reliés au
4 syndicat de la CSN puis c'était obligatoire sinon
5 bien il ne travaillait pas. Puis c'était un ordre
6 de son patron.

7 Q. **[610]** Savez-vous c'était quel quart de métier dont
8 on parlait?

9 R. C'est de la construction, je ne peux pas. Ça doit
10 être...

11 Q. **[611]** Vous savez pas s'il est encore...

12 R. Je pense, je crois que c'est des manoeuvres, là,
13 mais sous toute réserve.

14 Q. **[612]** Je crois également, avant de poursuivre,
15 qu'il y a un dossier, ça implique un grutier qui
16 travaille dans une région A avec l'entrepreneur B.
17 Tout va bien puis quand il va dans la région C,
18 avec le même entrepreneur B, la situation change un
19 peu.

20 R. Oui.

21 Q. **[613]** Peut-être nous expliquer ce cas de figure-là.

22 R. Un grutier de l'inter du Local 905, il travaillait
23 sur un projet d'éolienne à St-Féréol-des-Neiges en
24 août deux mille treize (2013). C'est tout récent.
25 Le délégué FTQ est allé le voir à sa première

1 journée puis il lui a dit, il dit ça va bien, il
2 dit t'es pas dans le bon syndicat ici. Puis c'était
3 l'avant-midi, il avait seulement quelques heures de
4 faites puis il avait amené du lunch puis toutes ses
5 affaires pour une semaine. Ça fait que, il dit t'as
6 pas, tu peux pas travailler ici, t'es pas dans le
7 bon syndicat. Ça fait qu'il est allé voir son
8 employ... le donneur d'ouvrage qui était Borea, les
9 gars l'ont placé aux commissions puis à faire des
10 menu-travaux, mais étant... c'est un travailleur
11 qui travaille pour Grues Guay, ça fait qu'il a été
12 ré-affecté ailleurs. Mais il est parti d'un autre
13 chantier où il conduisait des grues pour Guay, il
14 s'est en allé à St-Féréol toujours pour Guay, mais
15 à Québec, à cet endroit-là, c'est...

16 Q. **[614]** Il était pas du bon syndicat.

17 R. Il était pas dans le bon syndicat.

18 Q. **[615]** Donc ça nous mène à l'avant-dernier...

19 l'avant-dernière personne que vous avez rencontré
20 et qui mérite qu'on fasse état de ses propos.

21 Qu'est-ce qu'il vous a raconté?

22 R. On a rencontré un ex-dirigeant de la FTQ
23 Construction. On a eu un long entretien avec. C'est
24 une personne qui est encore teintée de ses idées
25 syndicales énormément. Par contre, il nous en a

1 donné beaucoup. Il nous dit que les deux plus
2 grosses erreurs qu'il a fait dans sa carrière
3 syndicale ont été d'engager Jocelyn Dupuis puis
4 Bernard « Rambo » Gauthier. Il raconte avoir engagé
5 Bernard Gauthier pour faire du ménage sur la Côte-
6 Nord qui était une région très difficile. Il dit
7 que la Côte-Nord a resté, à cette époque-là, là,
8 dans les années soixante-dix (1970) concernant le
9 travail puis la formation des travailleurs.

10 Q. **[616]** Est-ce qu'on peut inclure la mentalité aussi
11 ou c'est juste au niveau du travail qu'il vous dit
12 ça le témoin... la personne en question?

13 R. Il nous parle du travail.

14 Q. **[617]** Du travail?

15 R. Du travail puis la qualité des travailleurs.

16 Q. **[618]** Parfait.

17 R. Mais encore là, c'est pas général. Plusieurs nous
18 disent qu'il y a des très bons employés là-bas,
19 mais qu'il y en a plusieurs qu'ils mettent à des
20 endroits où est-ce qu'ils ne devraient pas mettre.
21 Il nous parle que le Local sur la Côte-Nord
22 mangeait environ cinq cent mille (500 000 \$) par
23 année, ça veut dire qu'il était toujours dans le
24 trou financièrement de cinq cent mille (500 000 \$)
25 par année. Le problème avec la Côte-Nord est que

1 sur les quatre cents (400) à cinq cents (500) gars,
2 ils ne sont pas tous qualifiés. Il raconte que sur
3 les cinq cents (500), il y en a peut-être deux
4 cents (200) de bons et le reste, ils sont pas
5 vraiment qualifiés.

6 Bernard Gauthier allait plus loin. Il
7 appuyait les gars qui allaient faire des
8 changements d'adresse à la CCQ pour avoir les
9 pensions les gars de l'extérieur... que les gars de
10 l'extérieur avaient pour l'équité. Après le
11 changement de loi concernant les changements
12 d'adresse à la CCQ, ce que les hommes faisaient,
13 c'est qu'ils réclamaient la pension à la fin du
14 contrat, les entrepreneurs devaient payer. Les gars
15 arrivaient à la CCQ avec des bails... des baux, des
16 pièces justificatives.

17 Les moyens de pression, il nous raconte que
18 les moyens de pression étaient très forts sur les
19 chantiers, les ralentissements, les mesures de
20 sécurité, au maximum le sabotage. Ça leur prenait
21 pas trop de temps pour que les entrepreneurs
22 voyaient que ça roulait moins vite alors ils
23 donnaient aux travailleurs ce qu'ils voulaient, ce
24 qu'ils voulaient puis les demandes, les primes, les
25 pensions, les allocations.

1 Q. **[619]** Est-ce que cette personne-là vous a parlé de
2 monsieur Tony Accurso?

3 R. Oui.

4 Q. **[620]** Qu'est-ce qu'elle vous a dit?

5 R. Il dit que Tony Accurso, avec ses compagnies, avait
6 toujours les meilleurs opérateurs. Et même avec ça,
7 c'est un gars qui chiâlait pour pas payer le temps
8 supplémentaire. Avant, autant Tony Accurso ou
9 d'autres contracteurs payaient au noir le temps
10 supplémentaire, ils se servaient de fausse
11 facturation comme compagnie d'échafaudage bidon qui
12 chargeait du quatre à cinq pour cent (4 %-5 %) du
13 contrat. Il réussissait avec des bureaux de change
14 à récupérer du « cash » puis il payait les hommes.
15 Il raconte cela sans vouloir nous dire et sans
16 vouloir nous fournir de noms.

17 Q. **[621]** Est-ce qu'il vous a parlé des cartes... de
18 l'octroi de cartes de compétence aussi?

19 R. Il dit qu'effectivement, il y avait une facilité.
20 Il pouvait faire émettre des cartes de compétence
21 puis il y allait avec le pourcentage des bassins.
22 Quand les bassins étaient ouverts puis qu'il y
23 avait de la place, il le faisait. Lui il prétend
24 qu'il nous faisait suivre les... qu'il faisait
25 suivre quand même les cours nécessaires aux

1 travailleurs. Il dit que les dirigeants syndicaux
2 avaient des passes à la CCQ. Il y en avait
3 plusieurs qui pouvaient le faire. Il dit qu'entre
4 autres, Jean Lavallée qu'il était sur le conseil de
5 la CCQ en même temps.

6 Q. **[622]** Est-ce que vous avez discuté avec lui de la
7 question de pots-de-vin, s'il en recevait dans le
8 temps de ses fonctions ou s'il avait été témoin de
9 telle pratique?

10 R. Questionné sur les pots-de-vin, il dit que lui
11 comme tel aurait pu en recevoir. Il dit que sur un
12 chantier, entre autres, il me conte une anecdote,
13 sur un chantier de pipeline à Montréal, il s'est
14 fait offrir des pots-de-vin pour le placement, mais
15 il a refusé. Puis c'est un chantier qui brassait
16 pas mal puis quelques jours après, il raconte qu'en
17 pleine nuit il s'est fait tirer un coup de fusil 12
18 dans sa porte de garage. Je lui ai demandé s'il
19 avait porté plainte, puis il dit que « non », qu'il
20 savait de qui ça venait puis de toute façon, il
21 dit : « On portait pas plainte pour tout ce qui
22 nous arrivait parce qu'il dit, sur les chantiers,
23 ça brasse puis ça joue dur. »

24 Q. **[623]** Est-ce qu'il vous a... est-ce que vous lui
25 avez demandé de qui ça venait?

1 R. Oui, il a pas voulu nous le dire.

2 Q. **[624]** Quand il dit « je le sais de qui ça venait »,
3 il a pas voulu vous le dire.

4 R. Non.

5 Q. **[625]** O.K.

6 R. Non.

7 Q. **[626]** Est-ce qu'il y a d'autres choses que vous
8 voulez mentionner par rapport à ce témoin... à ce
9 témoin-là? Pardon.

10 R. Bien, il nous parle du fonctionnement des plaintes
11 portées par des entrepreneurs sur les chantiers.
12 Questionné là-dessus, il dit que, les
13 entrepreneurs, ils aimaient mieux régler ça le plus
14 vite possible puis pas se plaindre, quitte à perdre
15 de l'argent, sinon ils étaient pour perdre tout.
16 C'est pour cela que les coûts des travaux sur la
17 Côte-Nord, qu'il nous disait, qu'ils sont toujours
18 plus chers. Ils parlent d'un trente pour cent
19 (30 %) de plus qu'ailleurs.

20 Q. **[627]** O.K. Et donc le dernier témoin, cette fois-
21 ci, c'est un monteur d'acier, un ancien membre du
22 Local 711.

23 R. Oui.

24 Q. **[628]** Pour conclure la journée, qu'est-ce que cette
25 personne-là vous a dit, Monsieur Comeau?

1 R. Ex-membre du Local 711, les métiers de l'acier, il
2 a dit que pendant les trois premiers mois qu'il a
3 travaillé à la mine d'Osisko en haut de Malartic,
4 d'autres membres du Local 711 venaient
5 régulièrement le voir pour lui dire de ralentir son
6 rythme de travail. On lui expliquait que pour le
7 bon des membres du Local 711, il fallait travailler
8 lentement pour que le chantier demeure en opération
9 le plus longtemps possible. Lui... lui et son
10 confrère ont continué à travailler à leur vitesse
11 établie jusqu'au jour où est-ce qu'il a eu la
12 visite de trois fiers à bras du Local 711, trois
13 hommes costauds sont arrivés sur le chantier puis
14 le message était bien clair. Les membres du Local
15 appréciait pas que le témoin et son confrère
16 travaillaient trop rapidement. Le témoin a
17 mentionné que les trois hommes étaient là pour leur
18 faire comprendre le message du Local. Le témoin a
19 réussi à quitter le chantier sans être victime de
20 violence. Puis le témoin nous donne le nom de la
21 personne qui organisait ça, là, c'était Mike Casey,
22 un représentant du local qui a envoyé ses hommes.
23 Casey l'avait déjà averti à plusieurs reprises de
24 ralentir son travail dans le passé.

25 Q. [629] Savez-vous si le témoin en question a fait

1 des démarches pour voir... pour se plaindre du fait
2 qu'on lui reprochait de travailler trop
3 efficacement?

4 R. Oui, effectivement. Le témoin a rencontré son
5 surintendant de la compagnie pour laquelle il
6 travaillait pour se plaindre qu'il avait été menacé
7 par trois hommes. Puis le surintendant l'a informé
8 que, regarde, qu'il était congédié lui et son... et
9 son confrère du chantier puis la raison était bien
10 bien claire, il avait été congédié parce qu'il
11 travaillait trop vite puis que c'était pas apprécié
12 de son local. Quand on parlait tantôt que les
13 entrepreneurs s'interposent pas là-dedans parce que
14 la facture est refilée au donneur d'ouvrage, on
15 peut en avoir la preuve à cet endroit-là, là. Il
16 dit que... le témoin mentionne que le surintendant,
17 de plus, était très proche du Local 711.

18 Q. **[630]** Est-ce que... est-ce qu'il a menacé au
19 surintendant d'aller se plaindre dans les médias ou
20 est-ce que...

21 R. Oui.

22 Q. **[631]** ... ou il a tout simplement laissé tomber
23 puis passé à autre chose?

24 R. Oui. Il a dit au représentant du Local 711 qu'il
25 était pour partir puis aller rencontrer quelqu'un,

1 un journaliste, au niveau des... pour mettre ça
2 dans les médias puis dénoncer ce qu'il avait vu
3 dans le chantier, toutes les aberrations qu'il
4 voyait au chantier de Malartic. Ce même
5 représentant-là lui a fait des menaces voilées à
6 l'effet qu'il était facile à retrouver puis que ce
7 serait vraiment pas bon pour lui de parler aux
8 médias.

9 Q. **[632]** Est-ce que finalement la personne que vous
10 avez rencontrée, est-ce qu'elle est allée se
11 plaindre aux médias ou est-ce qu'elle a fait
12 quelque démarche que ce soit en ce sens-là?

13 R. Non, parce que le représentant a rencontré le
14 témoin, puis il lui a offert vingt-cinq mille
15 (25 000 \$) pour pas dénoncer son histoire aux gens
16 des médias. Puis après discussion, le témoin a
17 accepté le vingt-cinq mille (25 000 \$) du
18 représentant du Local 711. Puis après ça, le témoin
19 est retourné sur le chantier d'Osisko à Malartic.

20 Q. **[633]** Sur le même travail?

21 R. Sur le même travail.

22 Q. **[634]** Après avoir obtenu...

23 R. Oui.

24 Q. **[635]** ... de l'argent comptant.

25 R. C'est ça.

1 Q. **[636]** Ça, c'est le témoin qui vous dit ça...

2 R. Oui.

3 Q. **[637]** ... « j'ai reçu vingt-cinq mille
4 (25 000 \$)...

5 R. Effectivement.

6 Q. **[638]** ... en argent comptant. »

7 R. Oui.

8 Q. **[639]** Puis c'est de la part de qui, encore une
9 fois?

10 R. Du représentant syndical, le même qui l'avait comme
11 mis dehors.

12 Q. **[640]** Du local 711.

13 R. Oui.

14 Q. **[641]** Est-ce qu'il y a d'autres choses qu'il vous a
15 dit ce témoin-là avant qu'on...

16 R. Il nous conte une autre histoire qui est arrivé
17 encore avec le même représentant syndical, mais,
18 là, notre témoin nous dit qu'à un moment donné il a
19 commencé à s'impliquer au niveau du syndicat. Puis
20 sur un chantier de l'Autoroute 50, le même
21 représentant était fâché que notre témoin se
22 présente comme délégué. Le représentant a menacé le
23 témoin puis il a réussi, avec du maraudage, à
24 placer son frère comme délégué de chantier. Ça fait
25 que le représentant avait fait vider le chantier

1 des supporteurs du témoin pour être capable de
2 placer... de placer son frère.

3 Il nous parle de placement, il mentionne
4 que les syndicats ont toujours des contacts à
5 l'intérieur de la CCQ. Puis il mentionne entre
6 autres que... qu'il voit ça souvent dans plusieurs
7 régions, que les conjointes des personnes du
8 syndicat travaillent souvent comme secrétaire ou à
9 la CCQ. Ça fait qu'il dit que... il y en a un cas
10 ici où est-ce que la conjointe de l'agent d'affaire
11 du local 711 travaille à la CCQ sur le placement
12 puis le main-d'oeuvre. Ça peut faciliter des fois
13 des échanges.

14 Q. **[642]** Donc, est-ce qu'il y a d'autres choses que
15 vous voulez souligner avant qu'on suspende jusqu'à
16 demain matin, auquel moment nous entendrons les
17 différents enregistrements que ce soit écoutes
18 électroniques provenant de projets policiers ou
19 encore celles provenant de monsieur Pereira?

20 R. Non, on a encore quelques cas, mais des personnes
21 qui vont venir raconter leur propre histoire qui
22 viennent corroborer un peu tout ce qu'on va... on
23 vous a raconté ici aujourd'hui.

24 Q. **[643]** Oui. De toute façon, à tout événement, pour
25 pas prendre de chance, on va suspendre

1 l'interrogatoire de monsieur Comeau pour permettre
2 d'avoir des discussions sur les enregistrements. Je
3 me réserve aussi, avec votre permission, le droit
4 peut-être de revenir avec quelques questions, dans
5 l'éventualité où, après avoir révisé mes notes, il
6 en resterait.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors, à demain matin.

13

14 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

15

16

1

2

SERMENT

3

4

Nous, soussignées, DANIELLE BERGERON et ROSA

5

FANIZZI, sténographes officielles, certifions que

6

les pages qui précèdent sont et contiennent la

7

transcription fidèle et exacte de l'enregistrement

8

numérique, le tout hors de notre contrôle et au

9

meilleur de la qualité dudit enregistrement.

10

11

Le tout conformément à la loi.

12

13

Et nous avons signé,

14

15

16

Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

17

Sténographe officielle

18

19

20

21

Rosa Fanizzi (Tableau #296989-1)

22

Sténographe officielle